



# **Document d'objectifs Natura 2000**

***Site FR8201685 - PELOUSES, LANDES, FALAISES ET FORÊTS DE LA MONTAGNE D'AUCELON***

**TOME I : texte**

Validé par le COmité de PILotage le :

## Sommaire

### 1- Première page de couverture du Docob

### 2- Avant-propos

### 3- Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs

### 4- Remerciements

### 5- Introduction générale

### 6- Présentation générale de Natura 2000

### 7- Fiche d'identité du site Natura 2000

### 8- Tableaux « prêts à remplir » et synthèses

#### 8.1- Rapport de présentation : diagnostic

Tableau 1 : Données administratives

Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site

Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Tableau 4 : Données abiotiques générales

Tableau 5 : Grands milieux

Tableau 6 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)

Tableaux 7, 8, 9 : Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire (annexe I et II de la directive « Habitats, faune et flore », annexe I de la directive « Oiseaux »)

#### 8.2- Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs

Tableaux 10, 11, 12 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

#### 8.3- Propositions de mesures de gestion

Tableau 13 : Mesures

#### 8.4- Suivi

Tableau 14 : Suivi des mesures

Tableaux 15, 16, 17 : Suivi de la gestion des habitats naturels et des espèces

### 9- Conclusion

### 10- Bibliographie

### 11- Annexes (Tome I)

Annexe 1 : abréviations et acronymes

Annexe 2 : glossaire

Annexe 3 : liste des cartes obligatoires et optionnelles

Annexe 4 : codes FSD

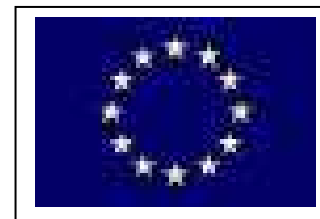
# Site Natura 2000 FR8201685 - PELOUSES, LANDES, FALAISES ET FORÊTS DE LA MONTAGNE D'AUCELON

1- PREMIERE PAGE DE COUVERTURE

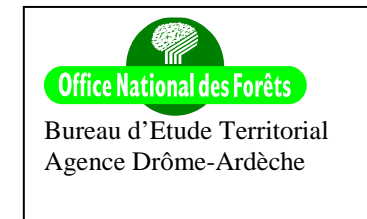
## Document d'objectifs



**PRÉFET DE LA DROME**  
**Direction départementale des territoires**  
Service Eau, Forêts, Espaces Naturels / Pôle  
Espaces Naturels  
[ddt-sefen-pen@drome.gouv.fr](mailto:ddt-sefen-pen@drome.gouv.fr)  
4 place Laennec \_ BP 1013 – 26015 Valence cedex



Réalisé par :



## **2- AVANT-PROPOS**

### **3- DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8201685 « PELOUSES, LANDES, FALAISES ET FORÊTS DE LA MONTAGNE D'AUCELON»**

#### **Maître d'ouvrage**

---

MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie du Développement Durable, des Transports et du Logement) – DREAL de Rhône-Alpes  
Suivi de la démarche : Laurent CHARNAY de la DREAL » et Françoise BARROUILLET de la DDT Drôme.

#### **Structure porteuse**

---

« DDT Drôme».

#### **Opérateur**

---

« Office National des Forêts – Bureau d'Etudes Territorial – Agence Drôme-Ardèche».

#### **Rédaction du document d'objectifs**

---

**Rédaction / Coordination / Cartographie** : « Frédéric MARAIS animateur su site Natura 2000» cartographie SIG : Sophie NOUAR.

**Contribution au diagnostic écologique** (rédaction / cartographie) : Frédéric MARAIS avec l'appui scientifique de Luc GARRAUD (Conservatoire Botanique National Alpin de GAP – CHARANCE.

**Contribution / Synthèse / Relecture** : «Christian WAWRZYNIAK responsable du Bureau d'Etude territorial pour l'Agence Drôme-Ardèche ».

**Validation scientifique** : Luc GARRAUD du Conservatoire Botanique National Alpin de GAP – CHARANCE et CSRPN.

#### **Cartographie des habitats naturels et études écologique complémentaires**

---

Cartographie des habitats ouverts et des habitats forestiers: « Frédéric MARAIS - Office National des Forêts – Bureau d'Etudes Territorial – Agence Drôme-Ardèche» (soit 9 journées entre le 23/03/2012 au 08/09/2012)

Inventaire de « groupes taxonomiques » (09/06/2011 et 24/06/2011) : « Luc GARRAUD (Conservatoire Botanique National Alpin de GAP – CHARANCE) et Frédéric MARAIS - Office National des Forêts – Bureau d'Etudes Territorial – Agence Drôme-Ardèche.

#### **Crédits photographiques (couverture)**

---

Frédéric MARAIS – Office National des Forêts.

#### **Référence à utiliser**

---

Office National des Forêts, MARAIS Frédéric (2013) – *Documents d'Objectifs Natura 2000- Site FR8201685 (D15) « PELOUSES, LANDES, FALAISES ET FORÊTS DE LA MONTAGNE D'AUCELON »*. 134 pages + annexes + documents cartographiques – Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable.

#### **4- REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB**

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
Monsieur <b>Gérard BOULADE</b> Maire de la commune d'AUCELON.	M. Laurent FLENET Département de la Drôme Service environnement.	M. <b>Laurent CHARNAY</b> DREAL  Mme <b>Françoise BARROUILLET</b> DDT de la Drôme  M. Didier BOUDOT Chef de l'Unité Territoriale ONF DIE SAILLANS et Mrs Hervé MAILLEFAUD et Philippe MESDA Chefs de triage dans l'Unité Territoriale ONF DIE SAILLANS	Mme <b>Dominique NARBOUX</b> ADEM – Service Alpagnes  M. <b>Luc GARRAUD</b> CBNA  M. Stéphane VINCENT	M ROUX Président de l'ACCA d'Aucelon

Ainsi qu'à l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs et notamment Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Pilotage : M. le Maire d'Aucelon, M le Président de la Communauté de Commune du Diois, M . le Conseiller Général de Luc en Diois, M. le Directeur de l'Agence ONF de Drôme – Ardèche, M le Président du CRPF, M le Chef du Service Départemental de l'ONCFS, M le Président de l' ADEM, M le Président du Groupement Pastoral de la Chaucière, M le Président du Groupement Pastoral du Sapey, M le Président de l'Office du Tourisme de la Roanne, M le Président de l'ACCA d'Aucelon, M le Président de l'Association de Chasse Nature et Traditions, M le Président le l'AFP d'Aucelon, M le Président de la FRAPNA, M le Directeur de la LPO Drôme, , M le Directeur du CBNA, Mme la Présidente de l'Association Pour Aucelon, M le Chef d'Etat Major de la Région Sud Est, M le Directeur Départemental des Territoires de la Drôme, M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône Alpes, M. le Chef du Service Environnement du Département de la Drôme.

## **5- INTRODUCTION GENERALE**

Site proposé éligible comme SIC en décembre 1998

Le vaste ensemble des chaînons du Diois central - au sud de la vallée de la Drôme et de la ville de Die - où se situe le site Natura 2000 d'Aucelon est connu depuis de nombreuses années par les naturalistes pour l'originalité et la valeur biologique de ses milieux naturels et de leurs populations végétales et animales.

A ce titre cet ensemble figure sur le premier inventaire de s ZNIEFF réalisé entre 1984 et 1991 (sous les n°2614 et 2614 5302) et dans l'inventaire des ENS réalisé par la FRAPNA Drôme en 1991 (sous le n°93).

Suite à la révision engagée dès 1998 pour les ZNIEFF et 2007 pour les ENS, le site est aujourd'hui concerné par les ZNIEFF n° 2613 « chaînons du Diois central » (16619ha), 26130003 « Montagne d'Aucelon, de Boutarinard et de l'Eyriau » (5445ha), et fait partie des ENS à dominante biodiversité et paysagère du Département.

Voir carte des périmètres d'inventaire et des aires protégées en annexe 1 (Tome II : atlas cartographique).

Ce secteur est une zone de contact entre influences méditerranéennes et montagnardes. Ainsi les formations végétales caractéristiques de l'étage supra-méditerranéen – très développé ici – y côtoient des formations d'altitude, dont la remarquable hêtraie de La Luine.

D'un point de vue botanique on y rencontre de nombreuses espèces des Alpes du sud parvenant ici en limite d'aire (Cotonéaster du Dauphiné, Cytise de Sauze, ...) et la richesse faunistique (notamment oiseaux rupicoles, et entomofaune) y est également remarquable.

Enfin, le secteur abrite un karst caractéristique des Préalpes du sud, caractérisé par sa discontinuité du fait des mouvements tectoniques. Cette particularité ainsi que l'érosion de la période miocène, conditionnent des variations de faciès.

Ces grands espaces font partie du canton de La Motte Chalancon (densité de population de 3.9 km<sup>2</sup>) et se trouvent à plusieurs kilomètres de la Commune d'Aucelon (28 habitants). L'isolement qui les caractérise, constitue une des causes de la faible pression des activités humaines qui s'exercent sur ce site,

Toutefois, les milieux ouverts, qui constituent la dominante dans le périmètre Natura 2000, font l'objet d'un pastoralisme extensif qui contribue à ralentir la pression de fermeture prononcée par les ligneux (pin sylvestre, genêt cendré et buis notamment) constatée sur la majeure partie du site.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments une compilation (12/1995 mise à jour en 09/1998) réalisée pour la constitution du réseau Natura 2000 en France a intégré le site sous le nom de « pelouses et forêts du plateau de la Servelle de Brette » et le site a été proposé comme SIC en 12/1998 pour une surface de 159 ha.

Au regard de sa situation (en intégralité sur le territoire communal d'Aucelon), et à la demande du COmité de PIlotage (03/12/2004 puis 25/10/2006) le nom du site a été modifié à l'occasion de la proposition d'extension du périmètre (1 479ha), pour devenir « pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon, plus conforme à la réalité de terrain.

## **6- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE**

### **Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30/11/2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

#### **✂ Natura 2000 en Europe**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 444 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2013). Ils couvrent 17,9 % de la surface terrestre de l'UE.

- **22 593 sites (SIC)** terrestres au titre de la directive Habitats, soit **585 900 km<sup>2</sup>**.
- **5 372 sites (ZPS)** terrestres au titre de la directive Oiseaux soit **519 865 km<sup>2</sup>**.
- S'y ajoutent 2 360 sites marins pour 241 536 km<sup>2</sup>

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

#### **✂ Natura 2000 en France (novembre 2011)**

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1754 sites pour 12,56 % du territoire métropolitain**:

- 1357 sites terrestres (SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 46 692 km<sup>2</sup>,
- 378 sites terrestres (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 43 375 km<sup>2</sup>.
- S'y ajoutent 211 sites marins pour 41 736 km<sup>2</sup>



## ✧ Natura 2000 dans la région Rhône-Alpes

Le réseau Natura 2000 de Rhône-Alpes couvre 11% du territoire régional (494 000 ha) - Bilan au 31/07/2013.

Il compte 166 sites, dont 5 sites interrégionaux (3 communs avec la région PACA et 2 avec l'Auvergne) :

- 131 sites ont été désignés au titre de la directive « Habitats – Faune – Flore » n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 comme sites d'importance communautaire (SIC).
- 35 sites ont été désignés au titre de la directive « Oiseaux » n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 comme zones de protection spéciale (ZPS).

Sur les 154 Comités de pilotage (COPI) installés à ce jour (bilan au 31 décembre 2012), 116 sont désormais présidés par un élu local (soit 75%). Les autres COPI continuent à être présidés par le Préfet du département ou son représentant.

**Par ailleurs 77 sites bénéficient de MAET (mesures agri-environnementales territorialisées). Avec les chartes qui concernent 15 sites, c'est au total 112 sites qui bénéficient de mesures de gestion Natura 2000 spécifiques (source « Rapport d'activité 2011 DREAL Rhône-Alpes »).**

## ✧ Natura 2000 dans la Drôme

Mise à jour le 16/01/2013

Directive	Nombre total de sites	Surfaces transmises en Drôme (ha)	% du département transmis	Préfet de la Drôme coordonnateur			
				Nombre de sites suivis par la DDT26	Nombre de comités de pilotage	Nombre de documents d'objectifs	Gestionnaires
<b>Habitats</b>	27	31 759	4,84%	19	14	11 achevés + 3 en cours	9 collectivités 2 associations et ONF
<b>Oiseaux</b>	6	26 914	4,10%	4	4	1 achevé + 3 en cours	3 collectivités
<b>CUMUL (recouvrement partiel)</b>		<b>44 000</b>	<b>6,71%</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	

## ✂ Natura 2000 à Aucelon

### Historique de la désignation

- ✂ Mai 1992 : Les pays membres de la Communauté européenne signent la directive "Habitats".
  - ✂ Décembre 1993 : Le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN) reçoit de la Direction régionale de l'environnement (DIREN) la mission de coordonner l'inventaire des sites éligibles à la directive "Habitats".
  - ✂ Avril 1994 - Novembre 1995 : Une pré-liste régionale d'environ 200 sites potentiels, parmi lesquels le site D15 « pelouses et forêts du plateau de la Servelle de Brette », est établie et est transmise au Ministère de l'environnement pour validation par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).
  
  - ✂ 17 juillet 1998 : réunion d'information sur la démarche et la cartographie des habitats en mairie d'Aucelon
  - ✂ Décembre 1998 : Le périmètre, validé par le Ministère de l'environnement, est transmis à la Commission européenne au titre de la directive "Habitats". Le site D15 devient "pSIC" (proposition de Site d'Importance Communautaire), ce qui lui confère une existence juridique.
  - ✂ 3 mai 2000 : installation du COmité de PIlotage, démarrage de l'animation et de l'élaboration du DOcument d'OBjectif par l'ONF.
  - ✂ 25 avril 2000 : validation de l'état des lieux par le COmité de PIlotage
  - ✂ 8 décembre 2000 : validation du DOcument d'OBjectifs par le COmité de PIlotage – sur une surface de **64.72 ha**.
  - ✂ 19 juillet 2006 : validation du premier périmètre par la Commission Européenne. Désormais "SIC" (Site d'Importance Communautaire), la zone intègre officiellement le réseau écologique européen Natura 2000 pour une surface de **159 ha**.  
*En réalité cette surface correspond à la zone cartographiée par le CBNA. La zone d'application du DOCOB est en fait plus restreinte et concerne 64.72 ha (cf. document validé en COPIL)*
  
  - ✂ 23 septembre 2002 : arrêté préfectoral de composition du COmité de PIlotage pour la mise en œuvre du DOcument d'OBjectif du site D15 « pelouses et forêts du plateau de la Servelle de Brette »,
  - ✂ 2004 à 2007: des inventaires complémentaires liés à la biodiversité prévus dans le DOcument d'OBjectif (objectif C « patrimoine – Accueil du Public ») sont réalisés afin d'améliorer la connaissance du site très incomplète sur certains points.
- Une étude sur les chiroptères (chauve souris) du site a été réalisée par le CORA Drôme (. Celle-ci a mis en évidence l'intérêt du site Natura 2000 pour les chauve souris mais aussi le fait que sa taille se révélait inadaptée à la réalisation de la totalité du cycle biologique des espèces de chiroptères recensées (parmi celles-ci 5 relèvent de la Directive Habitats annexe II).
- Un inventaire des lépidoptères diurnes (papillons de jour) portant initialement sur le périmètre cartographié par le Conservatoire Botanique (voir carte des habitats naturels du DOCOB) a été réalisé par la FRAPNA (2007).  
En raison de l'intérêt avéré de la zone vis à vis des papillons la FRAPNA a travaillé sur un périmètre étendu et mis en évidence l'intérêt du site Natura 2000 et de zones avoisinantes pour les papillons ainsi que leur complémentarité (parmi les espèces inventoriées 1 espèce de l'annexe II de la Directive Habitats et 3 espèces de l'annexe IV).

- ↵ 9 juin 2008 : consultation règlementaire des collectivités (et leurs groupements) concernées sur la base du périmètre présenté lors du précédent COmité de PILotage.
- ↵ 23 avril 2009 : transmission par le Préfet du nouveau périmètre au Ministre de l'Environnement. Surface concernée : 1479 ha (source FSD).
- ↵ 25 février 2011 : création d'un nouveau COmité de PILotage adapté au nouveau site.
- ↵ 6 avril 2011 : installation et démarrage du nouveau DOCument d'OBjectif.

- Cf. Tome III annexe 1 : arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du site D15.
- Cf. Tome III annexe 2 : compte-rendu des comités de pilotage du site D15.
- Cf. Tome III annexe 3 : compte-rendu des groupes de travail thématiques du site d15.

## **7- FICHE D'IDENTITE DU SITE**

Nom officiel du site Natura 2000 : PELOUSES, LANDES, FALAISES ET FORETS DE LA MONTAGNE D'AUCELON

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC): 12/1998

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : code national FR 8201685 code régional D15 intitulé « PELOUSES, LANDES, FALAISES ET FORETS DE LA MONTAGNE D'AUCELON ».

Localisation du site Natura 2000 : région(s) concernée(s) Méditerranéenne

Localisation du site Natura 2000 : département(s) concerné(s) Drôme

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 1 479 ha

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : DDT de la Drôme – Mme française BARROUILLET.

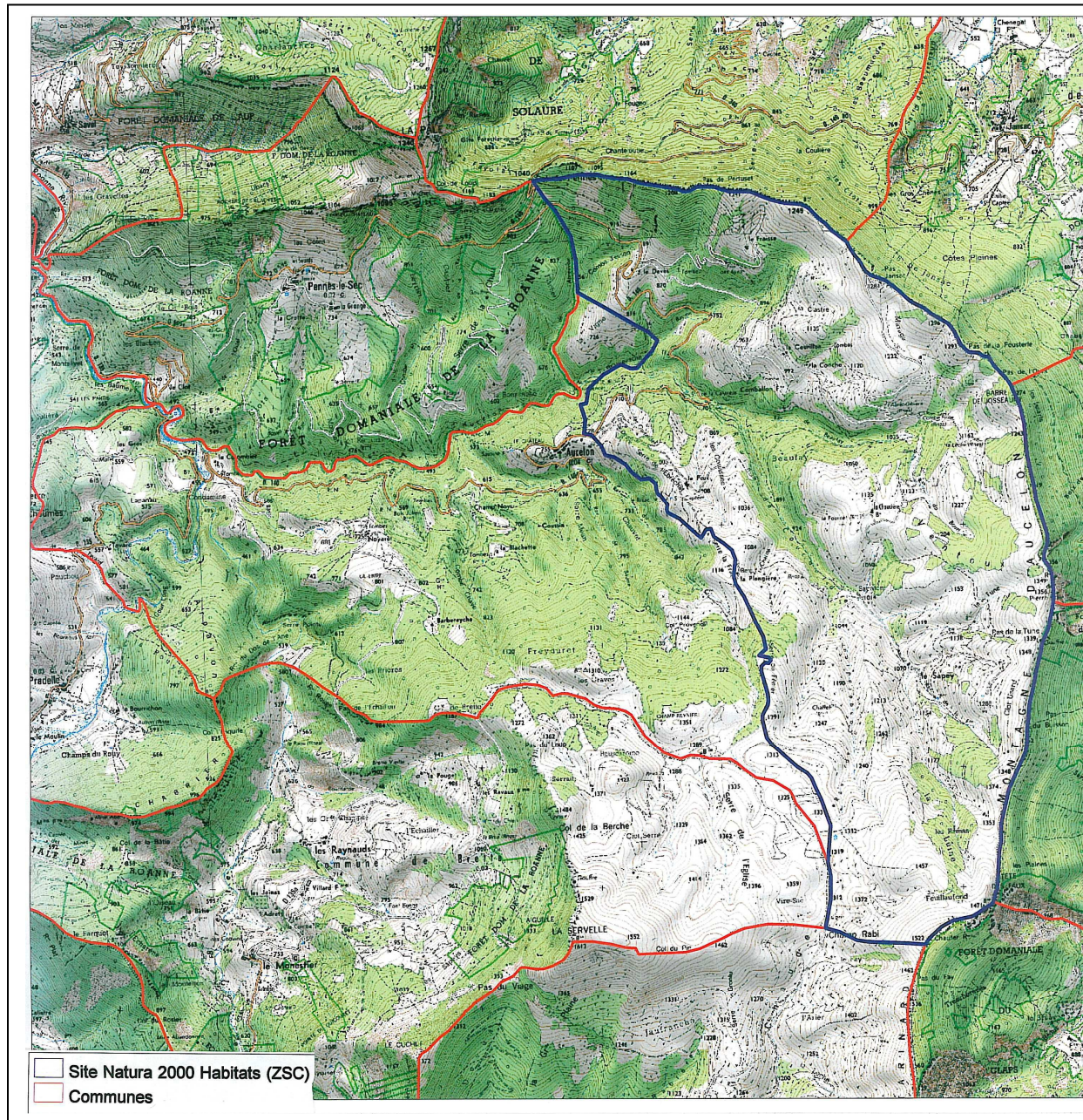
Structure porteuse : DDT de la Drôme

Opérateur : Office National des Forêts

Prestataires techniques (le cas échéant) : Service alpage de Association Départementale d'Economie Montagnarde

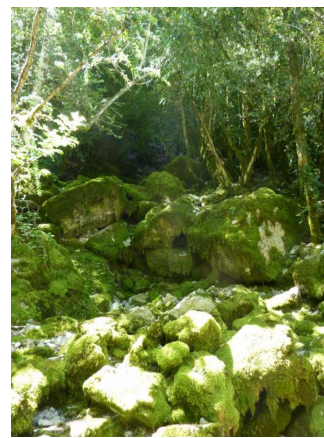
Commissions ou groupes de travail : *agriculture / forêt et activités de plein air*

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : voir annexe 1 (Tome III).



## **8- TABLEAUX ET SYNTHESSES**

### **II.8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC**



## **TABLEAU N°1 : DONNEES ADMINISTRATIVES**

<b>Données administratives</b>	<b>Quantification</b>	<b>Qualification</b>	<b>Enjeux par rapport à Natura 2000</b>	<b>Origine des données Structures ressources</b>
Régions	<i>Une seule</i>	<i>Rhône-Alpes</i>		
Départements	<i>Un seul</i>	<i>Drôme</i>		
Communes	<i>Une seule</i>	<i>Aucelon</i>	<i>Le site Natura 2000 représente 56% de la surface du territoire communal d'Aucelon.</i>	<a href="http://www.conseil-general.">http://www.conseil-general.</a>
Habitants	<i>28</i>		<i>1,06 hab / km2. env. - 5 habitations secondaires et 1 résidence permanente dans le périmètre. Nombreuses ruines et bergeries abandonnées.</i>	<a href="http://www.conseil-general.">http://www.conseil-general.</a>
ENS	<i>Un</i>	<i>Montagne du Sapey(Département de la Drôme))</i>	<i>surface dans le site N2000 :344, 49 ha</i>	
Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, Rbd, RNCFS...	<i>ZNIEFF II N° : 2613 ZNIEFF I N : 26130003</i>	<i>Chainons du Diois central Montagnes d'Aucelon, de Boutarinard et de l'Eyriau</i>	<i>surface dans le site N2000 :1478,57 ha surface dans le site N2000 : 963.28 ha</i>	DREAL : <a href="http://www.rdbmct-travaux.com/">http://www.rdbmct-travaux.com/</a>
Réserves de chasse	<i>ACCA</i>	<i>/</i>		ACCA d'Aucelon
Autres informations : schémas des carrières, éoliens....	<i>1</i>	<i>Schéma éolien</i>	<i>A notre connaissance, il n'y a pas à ce jour de projet d'implanatation d'éoliennes à proximité du site.</i>	<a href="http://www.drome.equipement.gouv.fr/schema-eolien">http://www.drome.equipement.gouv.fr/schema-eolien</a>

Carte officielle FSD des limites du site en annexe 2.

## **SYNTHESE**

A l'Est du département, à l'écart des grands axes (Valence Marseille – Grenoble Sisteron) et de l'axe reliant vallée du Rhône aux Alpes (Loriol – Gap), Aucelon est une des communes les moins peuplées du Diois, qui compte en moyenne 9 hab / km2.. Elle est desservie par les gares SNCF de Die (sous préfecture) et de Luc en Diois (chef lieu de Canton à 21 km) et fait partie du Canton de Saillans.

La Commune d'Aucelon fait également partie de la Communauté des Communes du Diois (10 857 habitants, sur un territoire de 1 200 km<sup>2</sup> - 18% de la surface du Département), comprenant 52 communes rurales.

Les orientations politiques de la CCD sont de :

- Faire du développement économique une priorité,
- Maintenir l'accès à des services publics performants,
- Privilégier l'accès au foncier dans une démarche de développement durable.

La CCD est concernée par l'un des sept grands projets que la région Rhône- Alpes a lancés. : BioVallée de la Drôme®.

Celui-ci est axé sur :

- l'agriculture biologique.
- les milieux naturels remarquables.

, et vise le développement économique d'une zone rurale étendue.

(Source : [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CGAAER-2009-Biovallee\\_drôme.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CGAAER-2009-Biovallee_drôme.pdf))

Carte : <http://www.paysdiois.fr/-Les-52-communes-.html>





**TABLEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE**

Données administratives	Observations	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	/	/	/	Cadastre
Propriétés des communes et EPCI	Commune d'Aucelon	145,82 ha	<i>Forêt communale (habitats d'intérêt communautaires : hêtraie subnaturelle de la Luine, Bois de Beaufays) et pâturages.</i>	Cadastre
Association Foncière Pastorale	Depuis 1994	110,37 ha	<i>Pelouses à Brome – Habitat de la Proserpine</i>	Cadastre
Grandes propriétés privées	Une grande propriété privée	486,96 ha	<i>Présence de pelouses à Brome qui sont des habitats d'intérêt communautaires</i>	Cadastre
Petites propriétés privées	/	513,05 ha	<i>Accrus de pins et pâturages plus ou moins embroussaillés.</i>	Cadastre
Autres informations	Département de la Drôme	333,17 ha.	<i>Présence de pelouses à Brome qui sont des habitats d'intérêt communautaires</i>	Cadastre
		1 479 ha		

Voir la carte du parcellaire cadastral et des propriétés du site en annexe 3.

**SYNTHESE**

Les propriétés du site se répartissent à :

- 23 % de la surface totale du site au Département de la Drôme
- 68 % de la surface totale du site sont constitués de propriétés privées, dont près de la moitié pour un seul propriétaire privé
- 10 % (ha) pour la commune d'Aucelon (dont ha bénéficient du Régime Forestier)

Au total 325 parcelles cadastrales sont dans le périmètre du site et représentent donc en moyenne 4,55 ha.

A noter que des opérations de restructuration foncière ont été engagées par le Département de la Drôme pour simplifier la gestion de la propriété.

**TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL**

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Surface (ha)	Surface (%)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	100	±920	± 62.3	/	Pâturage, fauche (13,5 ha)	
Activité sylvicole	162	±69.25	±4.7		Forêt communale d'Aucelon (parcelles forestières 1 et 2 : canton de Beaufays et 4 : canton de la Luine)	ONF – aménagement forestier 2004-2018
Urbanisation	/	ε	ε	/	/	/
Carrière (extractions de roches alluvionnaires ou massives)	/	0	0	/	/	/
Activité cynégétique	230	1475	100	2 lots	Réserve de chasse de l'ACCA sur ± 86 ha (5.8% de la surface du site Natura 2000)	
Pêche	/	0	0	/	/	/
Tourisme	622	ε	ε	Très faible fréquentation	Pas d'itinéraires balisés (itinéraires répertoriés sur topoguide : 2 boucles en totalité dans le site « it.n° 113 et 114A, 1 boucle partiellement dans le site it. N°114).	Rando guide - Rando carte n°3 vallée de la Drôme Diois Conseil Général CDT édition juin 1994
Projets	/	/	/	/	/	/
Autre activité	/	/	/	/	/	/

**(1) Nomenclature FSD en annexe**

Carte des activités humaines en annexe 4 (Tome II).

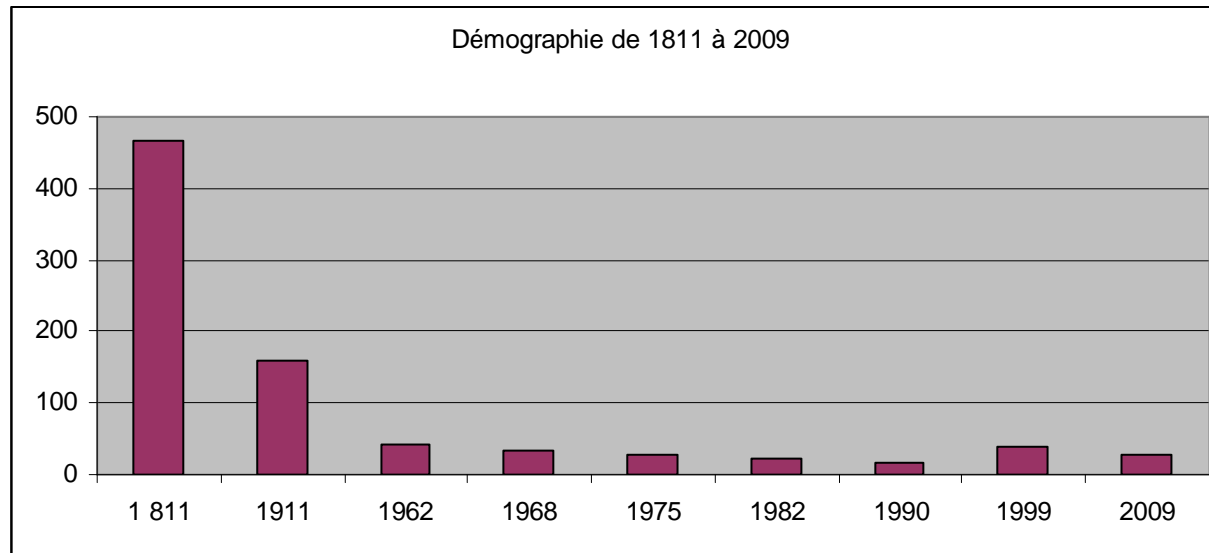


Figure 1 : évolution de la population sur la commune d'Aucelon (Source : 1962 – 2009 Insee, Recensements de la Population, 1811 – 1911 <http://fr.wikipedia.org/>).

On notera l'augmentation de 1999 consécutive à la création de l'AFP qui a facilité l'installation de nouveaux foyers à Aucelon (effets cumulés)

## SYNTHESE

### TABLEAU DES MENACES, PRESSIONS... PAR ACTIVITE, AYANT UNE INCIDENCE SUR LES MILIEUX

Activités humaines	Code FSD des activités	Incidence constatée ou potentielle sur les milieux naturels			
		Positive	Code FSD <sup>1</sup>	Négative	Code FSD <sup>1</sup>
Agriculture	100	Plusieurs troupeaux sur le site, contribuent à la lutte contre la fermeture des milieux sur une surface importante (plus de 900 ha). Pratique de type 'extensif ».	H	Risque potentiel d'intensification des pratiques (semble très peu probable sur le site)	M
Activité sylvicole	162	Faible surface concernée. Les milieux forestiers de forte valeur patrimoniale font l'objet d'une gestion durable (aménagement forestier)	M	Risque potentiel d'intensification des pratiques, notamment au canton de la Luine laissé en repos en raison de sa forte naturalité	M
Activité cynégétique	230	Maintien d'un équilibre avec les milieux naturels (minimise les dégâts aux pelouses et à la régénération forestière)	M	En cas de baisse des prélèvements de sangliers : augmentation des dégâts sur les milieux naturels.	M
Tourisme	622	Peu concerné	L	La probabilité d'augmentation de la fréquentation sur des zones d'affluence est très faible	L

<sup>1</sup> H = grande (high), M = moyenne, L = faible (low)

Le site d'Aucelon est situé en zone de montagne, en plein cœur du Diois, enclave coincée entre Vercors, Hautes Alpes, Provence et Baronnies. Constituée de petites entreprises, et dominée par le secteur agricole, l'économie dioise s'appuie sur quelques piliers dont le service public, le commerce et le bâtiment. La forte proportion d'hébergeurs et de restaurateurs confirme la caractéristique touristique du Diois.

A cet égard on notera que, d'après une étude de l'office du tourisme, touristes et des résidents secondaires seraient, près de 10000 pour les premiers et plus de 2000 pour les seconds.

La dévitalisation et l'enrichissement fragilisent les communes de montagne, comme Aucelon où l'environnement constitue un fort potentiel de développement pour le tourisme.

La chasse s'exerce conformément à la réglementation en vigueur, comme sur tous les territoires alentours. Deux territoires sont à distinguer :

↳ Celui situé sur la grande propriété privée où l'Association de Chasse Nature et Traditions pratique son activité

↳ Celui de l'ACCA d'Aucelon

**TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES**

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	sédiments marins de l'ère secondaire et éboulis (brèches de pentes bien développés au pied des falaises du Tithonique)	Berriasien essentiellement : calcaires blanches à la base devenant marneux dans leur partie supérieure entrecoupé de falaises en calcaires massifs du tithonique (crêtes à l'Est et au niveau des ravins de Coucourdier, Beaufays et Beaumefiard)	carte géologique du BRGM du 1/50.000 – n° XXXI – 38 Dieulefit
Hydrologie	ponctuellement	Pas de cours d'eau dans le périmètre du site. La résurgence de l'Autonnière est une marque de l'activité karstique au sein du Tithonique sur le site.	idem
Climat	Bellegarde en diois (840 m) : Pluviométrie moyenne annuelle : 910 mm Température moyenne annuelle : 10° C (-2,2 ; +25,7°C)		E. Corcket 01 / 2000
Pédologie	PEYROSOLS sur éboulis calcaires sols profonds, argilisés, généralement carbonatés de type « RENDOSOLS ou CALCOSOLS parfois décarbonatés (CALCISOLS)		
Topographie	Altitude minimum : 705m max 1522m Cirque en faible pente nord et ouest Entaillé de ravins.		IGN - TOP25 n°3138E
Hydrographie	aucun cours d'eau. La source de la Catarèse et la résurgence de l'Autonnière se forment à 500 et 1000m en aval du bois de Beaufays.		IGN
Autres informations			

## **SYNTHESE**

Le site Natura 2000 d'Aucelon subit une sub sécheresse estivale ( $2T < P < 3T$ )

Forte pierrosité associée au caractère filtrant du karst : réserve en eau du sol moins importante

Zones d'altitude aux pentes globalement peu accusées ayant moins souffert de l'impact anthropique que les secteurs sur les pentes plus proches des villages.

Couvrant tout l'étage supraméditerranéen, très thermophile dans la partie basse du site (le chêne kermès *Quercus coccifera* est notée par L. Garraud du conservatoire Botanique en une station relictuelle à Pennes le sec, à proximité immédiate du site Natura 2000), jusqu'au montagnard du sommet du site (hêtraie de la Luine) il présente une grande richesse floristique où les espèces d'affinités méditerranéennes (*Aphyllanthes monspeliensis*, *Hippocrepis emerus*, *Leontodon hirtus*, *Catananche caerulea*, *Globularia bisnagarica*...) côtoient des espèces du cortège medio européen (*Asperula cynanchica* L., *Eryngium campestre* L., *Anthyllis vulneraria*, *Carex humilis*...) et où des milieux encore pâturés se juxtaposent à des forêts de grande valeur biologique peu ou pas exploitées. Ainsi la hêtraie de la Luine n'est plus exploitée depuis une centaine d'année au moins (à l'exception de rares prélèvements ponctuels relevant davantage d'une « cueillette » que de véritables coupes).

L'ensemble constitue une remarquable mosaïque paysagère favorable à de nombreuses espèces animales dont les chiroptères (chauve souris).

La forte déprise constatée sur ces milieux est frappante à l'examen des photos aériennes (notamment campagne 1956 – 2006) et il est facile de constater la progression du pin sylvestre encore plus prononcée sur les milieux les plus fertiles.

Le confortement d'un pastoralisme « patrimonial » sur le site sera essentiel à la conservation de l'ensemble des milieux ouverts. Le maintien en évolution naturelle de la hêtraie de la Luine (dont B. Dodelin note le caractère exceptionnel et, à sa connaissance sans équivalent dans la partie Nord des Alpes) et d'une sylviculture très modérée dans la hêtraie de Beaufays, constitueront des objectifs majeurs sur le site, développés plus loin dans le document.

**TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX**

Grands milieux (1)	Recouvrement du site		État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (2)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (2)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (2)	Origine des données/ Structures ressources
	Surface (ha)	%					
Forêts de résineux	262.45	18	Bon	Néant	Néant	Les pinèdes sylvestres sont des accrus pastoraux.	ONF – cartographie des habitats
Forêts caducifoliées	198.70	13	Bon (hêtraies traitées en futaie irrégulière ou pas exploitées). Taillis vieillis de chêne pubescent avec présence ponctuelle de gros bois	Hêtraies calcicoles 9150 Forêts de ravins 9180	* <i>Rosalia alpina</i> (Luine) <i>Parnassius mnemosyne</i> en lisière (Luine) <i>Lucanus cervus</i> potentiel en chênaie pubescente et dans les haies à gros bois	L'aménagement forestier prévoit une gestion modérée (échéance 2018) : La luine en évolution naturelle. Beaufays traité en futaie irrégulière.	ONF – cartographie des habitats Aménagement forêt communale d'Aucelon ONF (2004-2018) * DODELIN 2006
Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente	8.5	1	Bon : évolution naturelle lente Les grottes semblent peu ou pas fréquentées.	Eboulis à <i>calamagrostis</i> 8130 Falaises calcaires alpines et sub-méditerranéennes 8210 Grottes 8310	<i>Parnassius apollo</i> <i>Papilio alexanor</i>	Fermeture des éboulis intraforestiers les moins étendus Augmentation de la fréquentation des grottes ???	ONF – cartographie des habitats
Pelouses sèches, steppes	396.17	27	Moyen : souvent en cours d'évolution vers des formations ligneuses (lande à genêt cendré ou pinède de pin sylvestre).	Pelouses calcaires semi-arides 6210 Pelouses sur débris rocheux 6110	* <i>Damier de la Succise</i> ( <i>Euphydryas aurinia</i> ssp <i>provincialis</i> ) <i>Parnassius apollo</i> <i>Papilio alexanor</i>	Recolonisation consécutive à la déprise pastorale	ONF – cartographie des habitats *FRAPNA 2007

Grands milieux (1)	Recouvrement du site		État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (2)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (2)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (2)	Origine des données/ Structures ressources
Pelouses alpines et sub-alpines	1.57	ε	Identification de l'habitat à préciser.	Identification de l'habitat à préciser.	à préciser.	Recolonisation consécutive à la déprise pastorale	ONF – cartographie des habitats
Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygana	573.03	39	Bon – étendu voire en extension ( ?) sur le site.	Landes à Genévriers 5130 Formations stables à buis 5110	*Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia ssp provincialis</i> ) <i>Parnassius apollo</i> <i>Papilio alexanor</i>	Recolonisation par le pin sylvestre (sauf sur les quelques formations stables)	ONF – cartographie des habitats
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	0.03	ε	Bon – ponctuel.	Cours d'eau intermittents 3290		Changements globaux ??? Augmentation de la fréquentation ??	ONF – cartographie des habitats
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	31.01	2	Sans objet : pour les prairies améliorées (pas de prairies semi-naturelles humides)	Néant	Néant	Sans objet Zones de séjour prolongé du bétail (généralement à proximité des équipements pastoraux : abreuvoirs...)	ONF – cartographie des habitats
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	2.80	ε	Sans objet	Néant	Présence potentielle ou avérée de chauvesouris dans le bâti et/ou les ruines	Risque de non prise en compte de la présence des chauvesouris lors de travaux dans le bâti et/ou les ruines	ONF – cartographie des habitats
Zones de plantation d'arbres (incluant les vergers, vignes, )	0.75	ε	Sans objet	Néant	Présence possible de papillons et de chiroptères (terrain de chasse) dans les stades les plus jeunes	Fermeture du couvert dans les stades les plus âgés	ONF – cartographie des habitats

Autres informations : l'ensemble du site constitue le terrain de chasse des 15 espèces de chiroptères recensés par le CORA (2007)

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD – voir carte correspondante (annexe 5 – Tome II)

(2) Liste non exhaustive.

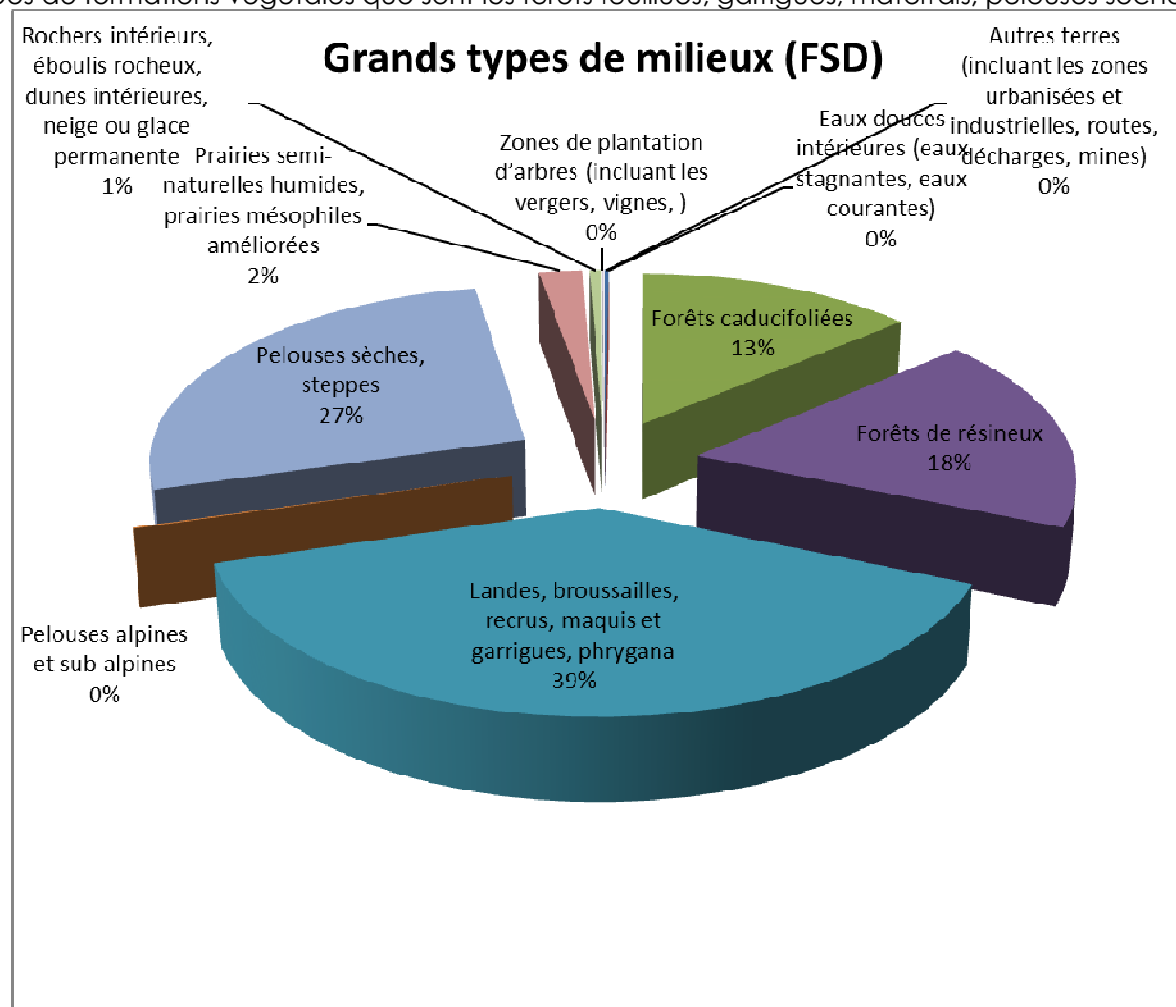
Les grands milieux font également l'objet d'une cartographie détaillée se référant à la typologie CORINE Biotope (annexe 6 Tome II)



## SYNTHESE

Les conditions climatiques (influences méditerranéennes) associées au modelé d'un relief karstique (ravins, grottes...) sont génératrices d'une grande diversité de conditions écologiques sur ce site. Il en résulte une grande diversité d'habitats naturels représentatifs de la région biogéographique méditerranéenne.

On y trouve les grands types de formations végétales que sont les forêts feuillues, garrigues, matorrals, pelouses sèches, éboulis...



Carte des grands milieux en annexe 5 (Tome II).

**TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE HABITATS ET ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE)**

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409 s'il s'agit d'une ZSC	Circaète Jean le blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) Troglodyte ( <i>Troglodytes troglodytes</i> ) Mésange noire ( <i>Parus ate</i> ) Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> ) Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> ) Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> )	DOCOB 2001-2006 (ODFS, CORA-FRAPNA ; Roger Mathieu)
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	Apollon ( <i>Parnassius apollo</i> ) Semi apollon ( <i>Parnassius mnemosyne</i> ) La coronelle lisse ( <i>Coronella austriaca</i> )	FRAPNA (J Schleicher) – rapport de décembre 2007 données pers. F. Marais (observation du 04/04/2009)
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43		
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	Gentiane jaune ( <i>Gentiana lutea</i> L.) Fragon ( <i>Ruscus aculeatus</i> L.)	CBNA - ONF

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Les autres habitats naturels	<p>La mosaïque très complexe de l'ensemble des milieux suivants est d'un grand intérêt en tant qu'habitats pour un grand nombre d'espèces des milieux ouverts (le Damier de la Succise, l'Apollon, le semi apollon, l'Alexanor <i>Papilo alexanor</i>, la Proserpine <i>Zerinthia rumina</i>, le Mercure <i>Arethusana arethusa</i>, l'Hermite <i>Chazara brizeis</i>...) :</p> <p>1 )Dalles rocheuses (CB 62.3)<sup>1</sup>  2) Falaises continentales et rochers exposés (CB 62)  3) Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (<i>Sedion micrantho-sediformis</i>) (CB 34.1)  4 )Steppes méditerranéo-montagnardes (CB 34.71)  5 )Steppes méditerranéo-montagnardes à <i>Sesleria</i> (CB 34.712)  6) Hautes herbes subalpines avec buissons (CB 31.63)  7 )formations d'annuelles (CB ??) (<i>Geranio pusilli-Anthriscion caucalidis</i>)  8) Broussailles supra-méditerranéennes à Buis (CB 32.64)  9 )Fruticées à Prunelliers et Troènes (CB 31.812)  10) Garrigues à <i>Genista cinerea</i> (CB 32.62)  11) Fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i> (CB 31.811)  12) Broussailles forestières décidues (CB 31.8D)</p>	ONF – cartographie des habitats
Les autres espèces végétales	<p><b>Protection nationale annexe I</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pulsatille de Haller (<i>Pulsatilla halleri</i> (All.) Willd. subsp. Haller )</li> <li>- Gagée jaune (<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker-Gawler)</li> <li>- Inule à deux faces. (<i>Inula bifrons</i> (L.) L.)</li> </ul> <p><b>Protection nationale annexel I</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pivoine velue (<i>Paeonia officinalis</i> L. subsp. <i>huthii</i> Soldano [1993])</li> </ul> <p><b>Protection régionale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Langue de chien d'Allemagne (<i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq.)</li> <li>- Sauge d'Ethiopie (<i>Salvia aethiopsis</i> L.)</li> <li>- Micrope dressé (<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smolj.)</li> </ul>	CBNA - ONF

<sup>1</sup> CB : typologie Corine Biotope

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Les autres espèces animales	<p>- 103 espèces de Lépidoptères inventoriés : 4 protégées au niveau national (<i>Parnassius apollo</i>, <i>Parnassius mnemosyne</i>, <i>Zerynthia rumina</i>, <i>Papilio alexanor</i>) et 2 espèces rares en France (<i>Arethusana arethusa</i>, <i>Chazara brizeis</i>)</p> <p>- 10 espèces de Chiroptères* ne figurant pas à la Directive ont été inventoriées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)</li> <li>2) Murin d'alcathoé (<i>Myotis alcathoe</i>)</li> <li>3) Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)</li> <li>4) Sérotine de Nilsson (<i>Eptesicus nilsoni</i>)</li> <li>5) Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)</li> <li>6) Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhli</i>)</li> <li>7) Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)</li> <li>8) Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>)</li> <li>9) Oreillard montagnard (<i>Plecotus macrobullaris</i>)</li> <li>10) Molosse de cestoni (<i>Tadarita teniotis</i>)</li> </ol> <p>- 85 taxons de coleoptères saproxyliques ont été recensés dans le Bois de la Luinedont 18 ont une valeur patrimoniale :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <i>Ptinus italicus</i> Aragona, 1830</li> <li>2) <i>Platirhinus resinosus</i> (Scopoli, 1763)</li> <li>3) <i>Platystomus albinus</i> (Linnaeus, 1758)</li> <li>4) <i>Cerophytum elateroides</i> (Latreille, 1804)</li> <li>5) <i>Stephostethus alternans</i> (Mannerheim, 1844)</li> <li>6) <i>Denticollis rubens</i> Piller &amp; Mitterpacher, 1783</li> <li>7) <i>Hypogonus inunctus</i> (Lacordaire, 1835)</li> <li>8) <i>Eucnemis capucina</i> Ahrens, 1812</li> <li>9) <i>Platycerus caprea</i> (Degeer, 1774)</li> <li>10) <i>Sinodendron cylindricum</i> (Linné, 1758)</li> <li>11) <i>Conopalpus testaceus</i> (Olivier, 1790)</li> <li>12) <i>Mycetophagus fulvicollis</i> Fabricius, 1792</li> <li>13) <i>Mycetophagus populi</i> Fabricius, 1798</li> <li>14) <i>Mycetochara linearis</i> (Illiger, 1794)</li> <li>15) <i>Thymalus limbatus</i> (Fabricius, 1787)</li> <li>16) <i>Deilus fugax</i> (Olivier, 1790), distribution déduite</li> <li>17) <i>Oedemera femoralis</i> Olivier, 1803, distribution réduite</li> <li>18) <i>Mycetochara thoracica</i> Gredler, 1854, distribution réduite</li> </ol> <p>- 1 espèce de papillon hétérocère, de distribution réduite (Corse et Drôme), est connue du site : la Noctuelle d'Evisa (<i>Evisa schawerdae</i>)</p> <p><b>Le site est connu des collectionneurs pour ses papillons de nuit</b></p>	<p>FRAPNA (J Schleicher) – rapport de décembre 2007</p> <p>CORA (S Vincent, Y peyrard) – rapport de septembre 2007</p> <p>B. Dodelin REFORA – rapport du 30/09/2006</p> <p><a href="http://www.lepinet.fr/especes/nation/lep/?e=p&amp;id=42520">http://www.lepinet.fr/especes/nation/lep/?e=p&amp;id=42520</a></p>

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Les autres espèces animales chassées	Sanglier, chevreuil, lièvre...	ONF
Les autres espèces animales pêchées	Sans objet	Sans objet

\*Rappel : Toutes les espèces de Chiroptères sont intégralement protégées sur l'ensemble du territoire national depuis l'Arrêté ministériel du 17 avril 1981, ainsi que leur milieu depuis l'Arrêté ministériel du 16 décembre 2004

## **SYNTHESE**

663 espèces végétales vasculaires ont été recensées sur le site qui **abrite un certain nombre d'espèces végétales remarquables, inscrites dans les listes de protection nationale, régionale, et/ou citées au Livre rouge de la Flore menacée de France.**

**Ainsi on y trouve les espèces protégées suivantes :**

Nom de l'espèce	Nom Latin	Effectifs	Statut de protection	Statuts de rareté <sup>1</sup> (26) et de menace (site)
<b>Pulsatille de Haller</b>	<b><i>Pulsatilla halleri</i> (All.) Willd. subsp. halleri</b>	fréquente dans les pelouses d'altitude de la ½ sud du site (notamment en crête)	<b>protection Nationale annexe I (soit une protection stricte de l'espèce)</b>	<b>RR</b> Favorable
<b>Gagée jaune</b>	<b><i>Gagea lutea</i> (L.) Ker-Gawler</b>	Présente dans le vallon du Sapey et en lisière forestière à la Luine	<b>protection Nationale annexe I (soit une protection stricte de l'espèce)</b>	<b>RR</b> Favorable
<b>Inule à deux faces</b>	<b><i>Inula bifrons</i> (L.)</b>	Ça et là dans des zones clairiérées de la ½ nord du site	<b>protection Nationale annexe I (soit une protection stricte de l'espèce)</b>	<b>RRR</b> Favorable
<b>Pivoine velue</b>	<b><i>Paeonia officinalis</i> L. subsp. <i>huthii</i> Soldano [1993]</b>	Présente dans les zones de crêtes de la ½ sud du site	<b>protection Nationale annexe II (interdite de destruction mais peut faire l'objet d'une demande d'autorisation ministérielle pour ramassage ou récolte, utilisation, transport ou cession à titre gratuit ou onéreux.)</b>	<b>R</b> Favorable
<b>Langue de chien d'Allemagne</b>	<b><i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq.</b>	Présent dans le vallon du Sapey	Arrêté du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale	<b>R</b> Favorable
<b>Sauge d'Ethiopie</b>	<b><i>Salvia aethiopsis</i> L.</b>	1 pointage à proximité du lieudit la Conche	Arrêté du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale	<b>RR</b> Favorable
<b>Micrope dressé</b>	<b><i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smolj</b>	fréquente dans les pelouses sèches de la ½ nord du site (notamment en crête)	Arrêté du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale	/ Favorable

<sup>1</sup>Au niveau du département de la Drôme, d'après GARRAUD (Flore de la Drôme 2003) : R : assez rare, RR rare, RRR très rare – Menaces estimées à l'échelle du site FR 820 1685(ONF 2013).

D'autres espèces patrimoniales non énumérées ici sont également présentes dans le site (voir liste en annexe 4 Tome III).

Il conviendrait de tenir compte de leur nécessaire conservation lors de toute opération de gestion.

Carte de localisation des espèces remarquables (hors Directive Habitats) en annexe 7 (Tome II).

**TABLEAUX 7 ET 8 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43 (CE TABLEAU NE CONCERNE QUE LES SITES EN ZSC)**

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données / Structures ressources
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150	61.12 (4.14%)	Peuplement de hêtraie relictuelle à lf, habitat très rare à très fort degré de naturalité au Bois de la Luine (exempt d'exploitation depuis plus de 100 ans) Peuplement de hêtre à gros bois rare dans le diois, gestion modérée de futaie irrégulière au Bois de Beaufays	Favorable	habitat bien représenté en France (massifs montagneux des Alpes) peu menacé. Toutefois la naturalité observée au Bois de la Luine est rarissime.	<a href="http://www.rdbmrc-travaux.com/spge/site_v2/pdf_act/pdf_fiche_habitats.php">http://www.rdbmrc-travaux.com/spge/site_v2/pdf_act/pdf_fiche_habitats.php</a> Etude Dodelin
Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110	17.53 (1.19%)	La dynamique naturelle y est lente et les conditions peu favorables aux activités humaines; l'habitat est donc peu menacé.	Favorable	Habitat fréquent de l'étage supraméditerranéen et au niveau de ses irradiations	<a href="http://natura2000.clicgarden.net/habitats/pdf/tome4/5110_3.pdf">http://natura2000.clicgarden.net/habitats/pdf/tome4/5110_3.pdf</a>
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210	390.71 (26.49%)	Différents habitats élémentaires généralement imbriqués avec d'autres milieux souvent menacés par la fermeture du milieu par le genêt cendré et parfois, très localement, par le séjour du bétail (crête)	Bon (232.5ha) défavorable inadéquat *(131ha) défavorable inconnu (27ha)	habitat bien représenté en France, ici au contact de formations d'affinités plus méditerranéennes	Cahiers d'habitats et travaux phytosociologiques divers

\* embroussaillage (voir carte de l'état de conservation)

Habitats naturels d'intérêt communautaire non identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données / Structures ressources
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	0.33 (0.02%)	Habitat à caractère ponctuel dans le site. Bien représenté juste à l'extérieur du site en périphérie côté Est pour ses groupements végétaux des milieux ensoleillés. Très ponctuel pour les groupements froids et ombragés.	Favorable	Bon	Diagnostic ONF et Cahiers d'habitats
*Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110*	4.04 (0.27%)	Ça et là au sein des complexes pastoraux sous deux formes, l'une sur matériaux marneux et l'autre sur calcaire dur	Favorable	Bon sur les tables karstiques sinon tend à disparaître	Diagnostic ONF et Cahiers d'habitats
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	1.82 (0.12%)	Veines d'éboulis souvent très restreintes au sein de formations buissonnantes ou boisées claires	défavorable inadéquat (0.87ha) bon (0.48ha) inconnu (0.48ha)	globalement peu menacé	Diagnostic ONF et Cahiers d'habitats
*Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	9180*	0.10 (0.01%)	Habitat très ponctuel en 2 points du bois de Beaufays. Une station juste à l'extérieur du périmètre sous le pas de Pousterle.	Favorable	Relictuel représenté par des individus de faible étendue	Diagnostic ONF et Cahiers d'habitats
Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	3290	0.03 (0.0%)	Habitat très ponctuel au niveau de la résurgence de l'Autonnière	Favorable	A préciser	Diagnostic ONF et Cahiers d'habitats
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	0.00 (0.0%)	En quelques points sur le site	Favorable	A préciser	Diagnostic ONF et Cahiers d'habitats
		475.68 ha (32.24%)				

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

Carte des habitats d'intérêt communautaire et des habitats ponctuels en annexe 8 (Tome II).

Carte de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en annexe 9 (Tome II).



Remarques :

1) habitats nécessitant des précisions

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
Pelouses calcaires alpines et subalpines	<sup>1</sup> CB 36.4 6170	Habitat à préciser	Habitat identifié en 1998 par le CBNA. dont le rattachement est à revoir (comm orale pers. L Garraud CBNA)	Habitat à préciser	Habitat à préciser	CBNA
Prairies mésophiles	<sup>1</sup> CB 38 Rattachement à préciser	Habitat à préciser	Habitat nécessitant des compléments d'inventaire	Habitat à préciser	Habitat à préciser	ONF

<sup>1</sup> CB : typologie Corine Biotope

NB : Concernant la végétation de Dalles rocheuses (CB 62.3), les zones d'affleurements de dalles rocheuses du site FR 820 1685 n'ont pas été retenues au titre de la Directive Habitats, en référence au rapport du Service du Patrimoine Naturel (V. Gaudillat - SPN2008/1) sur les « pavements calcaires », qui préconise de « privilégier les pavements d'altitude et de plus grande étendue » ou présentant une flore ou une faune patrimoniale associée.

Cet habitat naturel est considéré comme déterminant avec critères pour la définition des ZNIEFF de la Région Rhône-Alpes. Il n'est pas mentionné sur la fiche ZNIEFF 26130003 mais sa présence ponctuelle, souvent associée à des formations à buis, mérite d'être soulignée car il constitue un « témoin du fonctionnement karstique » sur cette zone et contribue à la diversité des paysages et à la mosaïque des milieux.

**TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43 (SITES EN ZSC)**

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
<i>INVERTÉBRÉS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil</i>							
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	1087	A préciser	9150 - Bois morts depuis au moins 2 à 3 ans	<b>Favorable,</b>	<b>Favorable,</b>	Rapport Dodelin
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1065		Garrigues, pelouses écorchées, fruticées thermophiles	A préciser	<b>Favorable</b> en montagne défavorable inadéquat en plaine	Rapport FRAPNA (12/2007)
<i>MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil</i>							
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	En 2010 : 40 à 50 adultes reproducteurs sur 3 colonies connues	habitat lié au bâti sur le site	tendance d'évolution : inconnue	Vulnérable sur la liste rouge française	Rapport LPO 2010
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	<10 individu(s)	Paysages semi ouverts diversifiés (pâtures, lisières, haies, landes...)	A préciser	Vulnérable sur la liste rouge française	Rapport LPO 2007
<i>Myotis blythii</i> ? <i>Myotis myotis</i> ?	Petit Murin - Grand murin ?	1307 1324	3	Détermination à préciser Individus en provenance de la grotte des Sadoux ?? (site Natura 2000 D24)	A préciser	Vulnérable sur la liste rouge française	Rapport LPO 2007
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	1310	2	Individus en provenance de la grotte des Sadoux ?? (site Natura 2000 D24)	A préciser	Vulnérable sur la liste rouge française	Rapport LPO 2007
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	1321	1	Lisières, forêts, abords de bâtiments	A préciser	Vulnérable sur la liste rouge française	Rapport LPO 2007

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

Carte des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (DH annexe II) en annexe 10.

## **TABLEAU DE HIERARCHISATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS NATURELS**

Les critères retenus sont : la rareté et/ou la régression de l'habitat, la responsabilité du site (vis-à-vis de la conservation des habitats relevant de la Directive et de leur statut prioritaire ou non).

<i>Habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	<i>Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel</i>	<i>Valeur patrimoniale (incidence des activités humaines non prises en compte)</i>	<i>Commentaire</i>	<i>Habitat d'espèce De l'annexe II</i>
<i>Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion</i>	9150	Très forte (Luine) Forte (Beaufays)	Ht degré naturalité Présence de GB	<i>Rosalia alpina</i>
<i>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>	5110	moyenne	Formation fréquente dans le Diois	/
<i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)</i>	6210	Forte	Diversité des formations présentes	<i>Euphydryas aurinia</i>
<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>	8210	moyenne	Fréquent dans le Diois – peu représenté sur D15	
<i>*Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Section albi</i>	6110*	Très forte	Habitat prioritaire Surface restreinte	
<i>Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>	8130	moyenne	Fréquent dans le Diois – peu représenté sur D15	
<i>*Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion</i>	9180*	Très forte	Habitat prioritaire Surface restreinte	<i>Rosalia alpina</i>
<i>Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion</i>	3290	Forte	Habitat original Surface restreinte	
<i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>	8310	Très forte	Gîtes à chauve souris Surface restreinte	

1 les chiroptères ne sont pas mentionnés car ils utilisent l'ensemble des habitats du site, soit comme territoire de chasse soit comme gîte

Le site présente un intérêt particulièrement élevé pour la mosaïque de ses milieux.

Parmi les 25 habitats cartographiés, **9 (niveau « habitat générique ») sont d'intérêt communautaire** et sont répartis en 5 formations végétales (milieux rocheux, pelouses, forêts, fruticées, zone humide). L'imbrication est telle qu'il est souvent difficile d'en rendre compte du point de vue cartographique.

Chacun des habitats (bâti compris) est utilisé par les 15 espèces de **chiroptères**, dont **5 sont d'intérêt communautaire**, c'est pourquoi le périmètre fonctionnel proposé par la LPO (CORA à l'époque) couvre la majeure partie du site.

Cette diversité d'habitats naturels est également perceptible en au regard des espèces d'insectes présents : 103 espèces de lépidoptères (papillons diurnes) recensés sur environ 260 présents en France métropolitaine\* (près de 200 pour le département de la Drôme\*).

Parmi ces espèces, généralement représentatives des milieux ouverts et semi ouverts, **3 relèvent de la Directive Habitats** (1 au titre de l'annexe II et 2 au titre de l'annexe IV).

Enfin, 85 taxons de **coléoptères saproxyliques** ; espèces inféodées aux forêts mûres riches en bois morts, ont été inventoriés dont **1 espèce prioritaire au titre de la Directive Habitats** (annexes II et IV).

Ainsi se dégagent deux grands axes de préservation des milieux avec :

- la conservation de pelouses et milieux associés (lisières..., en tant qu'habitats d'espèces)
- et celle de milieux forestiers remarquables en raison de leur degré élevé de maturité élevée, particulièrement peu courants en France mais aussi dans une région naturelle comme le Diois, où l'empreinte des forêts issues de la reconstitution forestière de la fin du XIXème, début XXème siècle - au titre de la RTM - est particulièrement marquée dans les paysages.

\* source Les Carnets du Lépidoptériste Français (<http://www.lepinet.fr/especes/nation/index.php?e=>) – page consultée le 18/09/2012)

## **ANALYSE DES ENJEUX (CROISEMENT DES ENJEUX LIES AUX MILIEUX NATURELS ET DE CEUX LIES AUX ACTIVITES HUMAINES)**

Tableaux des pages 20 et 35

Un enjeu correspond au croisement de la valeur patrimoniale des habitats (et habitats d'espèces) de la Directive Habitat, avec la probabilité (ou l'existence) d'incidences (positives ou négatives) des activités humaines sur ces habitats ou espèces.

Ainsi un habitat de valeur patrimoniale élevée, concerné par des activités humaines présentera un enjeu élevé par rapport à un habitat de valeur patrimoniale moyenne peu concerné par les activités humaines.

L'enjeu final dépend donc en grande partie du risque de dégradation d'un habitat ou d'une population d'espèce d'intérêt communautaire.

Les principaux critères retenus ont été mentionnés précédemment (p.20 et p.35).

A un enjeu fort correspondra une priorité d'action élevée.

NB : établir une hiérarchie rigoureuse de ces enjeux est un exercice subjectif, les critères utilisés relevant de problématiques diverses.

## **TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO ECONOMIQUES**

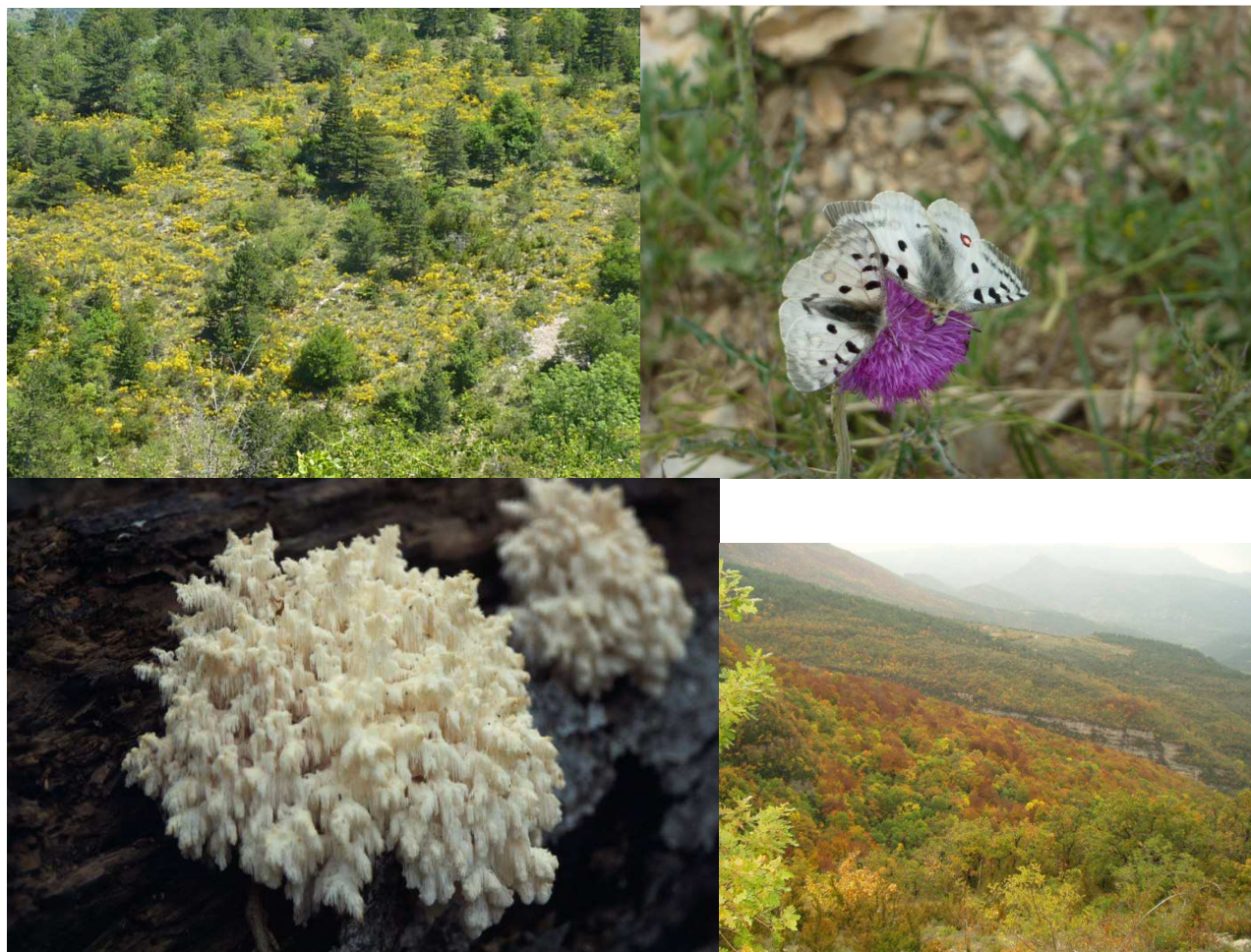
Ce tableau est la résultante du croisement des tableaux de la page 20 (menaces, pressions... par activité, ayant une incidence sur les milieux) et de la page 35 (hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats naturels)

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Rappel valeur patrimoniale (tableau p.35)	Rappel des activités ayant une incidence sur les milieux (tableau p.20)	incidence des activités <sup>1</sup>		Niveau global des enjeux
				positive	négative	
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150	Très forte (Luine) Forte (Beaufays)	Sylviculture Tourisme chasse	M L M	M L M	Fort
Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110	moyenne	/	/	/	Faible
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210	Forte	Agriculture Tourisme chasse	H L M	M L M	Très fort
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	moyenne	/			Faible
*Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110*	Très forte	agriculture Tourisme chasse	H L M	M L M	Très fort
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	moyenne	/	/	/	Faible
*Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	9180*	Très forte	Sylviculture chasse	M M	M M	Fort
Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	3290	Forte	Tourisme ?	L	L	Fort
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	Très forte	Tourisme ?	L	L	Fort

<sup>1</sup> H = grande (high), M = moyenne, L = faible (low)

## II.8.2- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

Tableaux 10 à 13



**TABLEAU 10 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS ET AUX ACTIVITES HUMAINES**

Carte des grands objectifs de gestion en annexe 11 (Tome II).

Objectifs de développement durable par grand type de milieu		objectif opérationnel		habitat / espèce(s) concerné(s)	Quantité potentielle	Priorité
code	intitulé	code	intitulé	(Code Natura 2000, suivi entre parenthèses du code Corine)	(Sf DOCOB) (ha)	
<b>PEL</b>	Maintenir en bon état de conservation les pelouses et prairies remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement	<b>PEL1</b>	maintenir, voire augmenter les surfaces de pelouses	6110*(CB34.11); 6210 (CB34.32-34.33)	395 ha	1
		<b>PEL2</b>	Maintenir les prairies fauchées	- habitat d'espèces pour de nombreux papillons (dont espèces IC) - terrains de chasse pour les chiroptères (dont espèces IC)	13.5 ha	1
		<b>PEL3</b>	favoriser les conditions d'exploitation des agriculteurs	6110*(CB34.11); 6210 (CB34.32-34.33)	395 ha	2
		<b>PEL4</b>	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux pelouses et prairies	6110*(CB34.11); 6210 (CB 34.32-34.33); prairies fauchées	408 ha	charte
<b>FOR</b>	Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation	<b>FOR1</b>	Amélioration des habitats et habitats d'espèce	- Habitats visés : 9150 - Espèces visées : <i>Rosalia alpina</i> (1087), chiroptères...	35 ha	2 ou 3
		<b>FOR2</b>	Mise en place d'îlots de sénescence (libre évolution)	9150	35 ha	2
				9180	< 1ha	1



Objectifs de développement durable classés par grand type de milieu		objectif opérationnel		habitat / espèce(s) concerné(s)	Quantité potentielle	Priorité
code	intitulé	code	intitulé		(Sf DOCOB) (ha)	
<b>FOR</b>	Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation	<b>FOR3</b>	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques sylvicoles applicables à tous les habitats forestiers	9150 (41.16); 9180 (41.4) insectes saproxyliques (Rosalie des Alpes...)	61 ha	charte
		<b>FOR4</b>	Préserver un maintien de la naturalité compatible avec les enjeux liés à la hêtraie à if et aux insectes saproxylophages	9150 (pour le canton à haut niveau de naturalité)	env. 17 ha	charte
		<b>FOR5</b>	Etendre la surface de l'habitat	9150	à préciser	2
<b>ROC</b>	Maintenir en bon état de conservation les habitats rocheux	<b>ROC1</b>	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux rochers et éboulis	8130 - 8210 - 8310	2.2 ha	charte
<b>ZH</b>	Préserver les zones humides (rivière intermittente, sources ...) par une gestion adaptée	<b>ZH1</b>	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux habitats de zones humides	3290	0.03 ha	charte

**TABLEAU 11 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS D'ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES**

Objectifs de développement durable classés par grand type de milieu		objectif opérationnel		habitat / espèce(s) concerné(s)	Quantité potentielle	Priorité
code	intitulé	code	intitulé		(Sf DOCOB) (ha)	
<b>ESP</b>	Maintenir en bon état de conservation les habitats d'espèces (milieux ouverts) par une agriculture respectueuse de son environnement	<b>ESP1</b>	gérer les surfaces de landes remarquables	- 6 chiroptères et 3 papillons DH potentiellement concernés  - Buxaies (5110)	Garrigues à Genêt cendré CB 32.62 : env 430 ha broussailles à buis CB32.64 : 65 ha buxaies CB 31.82 (5110) : 17.5 ha	1

**TABLEAU 12 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

Objectifs de développement durable		objectif opérationnel		habitat ou espèce concernée	Priorité
code	intitulé	code	intitulé		
<b>GES</b>	Assurer la gestion durable et concertée du site Natura 2000	<b>GES1</b>	gestion administrative	tous	1
		<b>GES2</b>	animation foncière	tous	2
		<b>GES3</b>	animation des mesures contractualisables	tous	1
		<b>GES4</b>	animation des mesures non contractualisables	tous	1
			animation de la charte		
<b>GES5</b>	Assurer la protection des papillons (et notamment les hétérocères) contre le prélèvement des collectionneurs (prélèvements d'espèces protégées)	tous	3		
<b>ACC / COM</b>	améliorer l'accueil et l'information du public et des usagers	<b>ACC1</b>	Valorisation pédagogique du site en maîtrisant la fréquentation touristique	tous	1
		<b>ACC2</b>	informer et sensibiliser le public et les usagers	tous	2
				tous	1
		<b>ACC3</b>	mettre en place des outils de communication	tous	2
tous	charte				

## **SYNTHESE**

Suite à l'extension du périmètre initial qui porte la surface du site de 65 ha à près de 1 459 ha les enjeux de préservation qui portaient sur la hêtraie constitutive du site initial évoluent sur le maintien de la mosaïque de milieux en pelouses, landes et forêt, qui est particulièrement favorable à des formes de vie et d'expression de la diversité biologique variées.

Ainsi les objectifs de préservation porteront sur :

- les pelouses et forêts d'intérêt communautaire
- des landes non communautaires mais qui constituent des territoires de chasse conséquents pour les chiroptères
- les populations des autres espèces patrimoniales (et notamment des insectes de la Directive habitats) qui font tout ou partie de leur cycle biologique dans ces milieux.

La dynamique de fermeture très forte, constatée à l'examen des photos aériennes, concourt à la banalisation des milieux. Les mesures visant à encourager les pratiques pastorales traditionnelles permettront de maintenir une mosaïque.

Le caractère exceptionnel des hêtraies du site devra faire l'objet d'une attention toute particulière visant, autant que possible, à inscrire l'évolution naturelle dans la durée pour le bois de la Luine et à garantir la pratique d'une sylviculture modérée comme c'est actuellement le cas au canton de Beaufays.

L'étude et le suivi des populations d'espèces permettront l'amélioration de la connaissance qui permettra, le cas échéant, d'affiner les mesures de gestion en leur faveur.

Enfin, la communication continue - ou plus ponctuelle en fonction du public visé - permettra une meilleure compréhension par les acteurs locaux, des actions mises en œuvre tout en essayant également de susciter la curiosité auprès des enfants et des personnes extérieures au site.

### II.8.3- PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION



Travaux de réouverture de milieux réalisés en 2003/2004 (© ONF F. Marais)



Bovins de race limousine sous les crêtes de Boutarinard (© ONF F. Marais)

N.B. : dans les tableaux qui suivent les mesures (et leur code) correspondent à celles mentionnées dans le PDRH 2007-2013.

Carte de localisation des mesures de gestion en annexe 12 (Tome II).

Tableau 13-1 : mesures de gestion proposées pour les zones humides d'intérêt communautaire du site D15

objectif stratégique		objectif opérationnel		habitats concernés	Quantité potentielle	mesure			- cohérence avec d'autres programmes - acteurs associés	Possibilité Maîtrise d'ouvrage	Priorité	Outil contractuel ou financier
code	intitulé	code	intitulé	(code Natura 2000)	(Sf DOCOB) (ha)	code	intitulé	observations				
<b>GESTION des HABITATS d'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>												
<b>ZH</b>	Préserver les zones humides (rivière intermittente, sources ...) par une gestion adaptée	<b>ZH1</b>	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux habitats de zones humides	3290	0.03 ha	<b>ZH1.1</b>	na pas combler, ni drainer ni assécher les zones humides (temporaires ou permanentes)	/	/	/	/	charte N2000
						<b>ZH1.2</b>	ne pas procéder à la destruction chimique du couvert végétal	/				
						<b>ZH1.3</b>	éviter l'utilisation des fertilisants	/				
						<b>ZH1.4</b>	limiter au maximum la pénétration d'engins dans les milieux humides	/				
						<b>ZH1.5</b>	limiter au maximum l'accès direct du bétail aux zones humides	sauf en cas de sécheresse prolongée				

Tableau 13-2 : mesures de gestion proposées pour les habitats forestiers d'intérêt communautaire du site D15 (chiffage p.58 à 60)

objectif stratégique		objectif opérationnel		habitat / espèce concernés	Quantité potentielle	mesure			- cohérence avec d'autres programmes - acteurs associés	Possibilité Maîtrise d'ouvrage	Priorité	Outil contractuel ou financier	
code	intitulé	code	intitulé	(code Natura 2000)	(Sf DOCOB) (ha)	code	intitulé	observations					
<b>GESTION des HABITATS d'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>													
FOR	Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation	FOR1	Amélioration des habitats et habitats d'espèce	- Habitats visés : 9150 - Espèces visées : <i>Rosalia alpina</i> (1087) et autres saproxylo + chiroptères ( <i>Nyctalus leisleri</i> , <i>Plecotus auritus</i> , <i>Barbastella barbastellus</i> ??...)	34 ha	FOR1.1a	Ouverture de micros trouées en faveur des chiroptères. En outre les puits de lumières dans les peuplements sont favorables aux insectes saproxyliques qui sont, pour une bonne partie, des espèces thermophiles.	Abattage de quelques arbres pour créer des puits de lumière.	/	Commune d'Aucelon	3	Contrat Natura 2000 (F22705)	
				24 ha	FOR1.1b	Chantier d'entretien, de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers	Taille de haie, élagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Entretien des arbres têtards	/	A préciser	2	Contrat Natura 2000 Mesure A32306R		
		FOR2	Mise en place d'îlots de sénescence (libre évolution)	9150	35 ha	FOR2.1	mise en place de quelques îlots de vieillissement et/ou arbres sénescents : - vieux arbres d'essences diverses, arbres à cavités et arbres cariés au cœur (sauf risques sanitaires et de mise en danger du public)	nombreuses espèces spécialisées inféodées à cet habitat (insectes saproxylophages, champignons, mousses, lichens, certains chiroptères, avifaune cavernicole...)	aménagement forestier	Commune d'Aucelon...	2	Contrat Natura 2000 (F22712)	
				9180	< 1ha	FOR2.2	Laisser les petites surfaces en forêt de ravin évoluer librement. A minima veiller à ne pas créer de desserte traversant ces milieux.	idem ci-dessus					Commune d'Aucelon
		FOR3	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques sylvicoles applicables à tous les habitats forestiers	9150 (41.16); 9180 (41.4)	61 ha	FOR3.1	traitement en futaie irrégulière	structure adaptée aux conditions stationnelles des zones de montagne	aménagement forestier	/	/	/	charte N2000 ET mise en conformité des documents de gestion
				9150 (41.16); 9180 (41.4)		FOR3.2	Non exportation des rémanents lors des exploitations	/					
				9150 (41.16); 9180 (41.4)		FOR3.3	maintien d'essences forestières non sociales lors des passages en coupes et des travaux sylvicoles	(arbres à baies notamment : sorbiers, alisiers...)					

objectif stratégique		objectif opérationnel		habitat / espèce concernés	Quantité potentielle	mesure			- cohérence avec d'autres programmes - acteurs associés	Possibilité Maîtrise d'ouvrage	Priorité	Outil contractuel ou financier
code	intitulé	code	intitulé	(code Natura 2000)	(Sf DOCOB) (ha)	code	intitulé	observations				
<b>GESTION des HABITATS d'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>												
FOR	Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation	FOR3	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques sylvicoles applicables à tous les habitats forestiers	9150 (41.16); 9180 (41.4)	61 ha	FOR3.4	régénération naturelle à privilégier	si compléments de régénération nécessaires utilisation d'espèces indigènes;	aménagement forestier	/	/	charte N2000 ET mise en conformité des documents de gestion
				9150 (41.16); 9180 (41.4)		FOR3.5	éviter les coupes rases (tout au plus possibilité de puit de lumière de quelques ares).	- Risque d'envahissement par le buis et de stress hydrique important entravant la régénération du hêtre - coupes rases étendues défavorables aux Chiroptères				
				insectes saproxyliques présence potentielle de la Rosalie des Alpes		FOR3.6	Conforter la pratique d'une sylviculture modérée, combinant coupes de futaie irrégulière, maintien de quelques îlots de sénescence et ouverture de micro trouées.	éviter une fermeture excessive du sous bois : la pénétration du soleil en sous bois est favorable aux insectes saproxyliques (majoritairement thermophiles)				
				Tous habitats forestiers		463 ha	FOR3.7	maintien de la pression de chasse, compatible avec l'équilibre sylvocynégétique				
		FOR4	Préserver un maintien de la naturalité compatible avec les enjeux liés à la hêtraie à if et aux insectes saproxylophages	9150 (pour le canton à haut niveau de naturalité)	env. 17 ha	FOR4.1	Encourager le propriétaire (commune d'Aucelon) à maintenir le bois de la Luine en libre évolution (choix actuel de la commune pour l'aménagement en cours 2004-2018).	- <b>Très grande rareté de ce type de structure</b> Une reprise de la sylviculture remettrait en question plus d'un siècle d'évolution quasi naturelle.	aménagement forestier			
FOR5	Etendre la surface de l'habitat	9150	à préciser	FOR5.1	Encourager les propriétaires des formations contiguës aux hêtraies (actuellement en fruticées et accrus) à laisser ces milieux en évolution naturelle dans le but de leur extension (aire minimale pour observer l'ensemble des successions des cycles forestiers et pour le fonctionnement des populations)	Secteur en aval du bois de la Luine (propriété du CG26) <i>Faire un bilan préalable sur le passage des bovins et la compatibilité avec le retour à la forêt</i>	/	Département de la Drôme???	2	A préciser		



Tableau 13-3 : mesures de gestion proposées pour les habitats de pelouses, prairies d'intérêt communautaire du site D15 pouvant bénéficier de contreparties financières (chiffrage p.58 à 60)

objectif stratégique		objectif opérationnel		Habitat(s) / espèce(s) concerné(s)	Quantité potentielle	mesure			-Cohérence avec d'autres programmes -Acteurs associés	Possibilité Maîtrise d'ouvrage	Priorité	Outil contractuel ou financier	
code	intitulé	code	intitulé	(code Natura 2000)	(Sf DOCOB) (ha)	code	intitulé	observations					
<b>GESTION des HABITATS d'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>													
PEL	Maintenir en bon état de conservation les pelouses et prairies remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement	PEL1	maintenir, voire augmenter les surfaces de pelouses	6110*(CB34.11); 6210 (CB34.32-34.33)	395 ha	PEL1.1	maintien du pâturage extensif : - identifier des zones sur lesquelles de nouvelles MAEt pourraient être mises en œuvre - rechercher l'extension des mesures existantes sur zones non contractualisées (outils CPP et MAEt)	pelouses exploitées, non à peu embroussaillées (<20% de ligneux)	PAC	ADEM	1	- MAEt "gestion pastorale" RA_AUCE_HE1 et HE2 - Contrat Natura 2000 (A32303R) - Conventions Pluri annuelles de pâturage	
						PEL1.2a	Identifier des zones sur lesquelles : - des travaux de réouverture (déroussaillage, élagage, dépressage) seraient à prévoir (traitement des accrus de pins...) - des travaux "d'entretien courant " (arrachage manuel débroussailluse...) seraient à prévoir <i>Possibilité d'utiliser l'écobuage <b>si pas d'autres solution</b>, après diagnostic (opportunité de faire ou non, modalités...)</i>	pelouses non exploitées moyennement à fortement embroussaillées (20 à 50% de ligneux)	PPT du Diois 2009- 2014 (selon les cas) Reconduction prévue		1	- <b>PPT du Diois</b> * (Mode opératoire : MAEt "gestion pastorale" RA_AUCE_HE1 et HE2)	
						PEL1.2b	travaux de réouverture de pelouses (déroussaillage, élagage, dépressage, traitement des accrus de pins...)	pelouses non exploitées moyennement embroussaillées (strate herbacée bien représentée et <33% de ligneux).			1	- <b>PPT du Diois</b> (Mode opératoire : MAEt "gestion pastorale" RA_AUCE_HE1 et HE2) - <b>Contrat Natura 2000</b> (A32301P)	
		PEL2	Maintenir les prairies fauchées	- habitat d'espèces pour de nombreux papillons (dont espèces IC) - terrains de chasse pour les chiroptères (dont espèces IC)	13.5 ha	PEL2.1	- Poursuivre la mise en œuvre des bonnes pratiques favorables à l'expression de la diversité du cortège floristique (les adapter si nécessaire...) après diagnostic - Inclure la fauche dans le plan de gestion des MAEt (HERB9)	prairies exploitées peu embroussaillées (<33% de ligneux) habitats cartographiés en CB38 - rattachement à préciser	/		1	- MAEt "gestion pastorale" RA_AUCE_HE1 et HE2	
		PEL3	favoriser les conditions d'exploitation des agriculteurs	6110*(CB34.11); 6210 (CB34.32-34.33)	395 ha	PEL3.1	Création, entretien ou réhabilitation des pistes d'exploitation agricole (voire création si besoin)	prise en compte des habitats d'intérêt communautaire lors de la réalisation	PPT du Diois (selon les cas) échéance en 2014		2		- <b>PPT du Diois</b> Pas de financement Natura 2000
						PEL3.2	Création, entretien ou réhabilitation d'équipements pastoraux	prise en compte des habitats d'intérêt communautaire lors de la réalisation					

\* PPT : Plan Pastoral Territorial – financements associant Europe, Région et Département. Possibilités de maîtrise d'ouvrage pour le PPT : Groupements pastoraux de la Chaucière, de la Roanne, du Sapay, AFP, commune d'Aucelon... ; Renouvellement prévu en 2014 après une phase d'évaluation.

Mesures de gestion proposées pour les habitats de pelouses, prairies d'intérêt communautaire du site D15 sans contrepartie financière.

objectif stratégique		objectif opérationnel		Habitat(s) / espèce(s) concerné(s)	Quantité potentielle	mesure			-Cohérence avec d'autres programmes -Acteurs associés	Possibilité Maîtrise d'ouvrage	Priorité	Outil contractuel ou financier
code	intitulé	code	intitulé	(code Natura 2000)	(Sf DOCOB) (ha)	code	intitulé	observations				
<b>GESTION des HABITATS d'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>												
PEL	Maintenir en bon état de conservation les pelouses et prairies remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement	PEL4	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux pelouses et prairies	6110*(CB34.11); 6210 (CB 34.32-34.33); prairies fauchées	408 ha	PEL4.1	Respect de la cohérence avec la PAC (boisements, retournement du sol, désherbage chimique, etc...)		Cf. PAC	/	/	charte N2000 *
						PEL4.2	limiter les amendements, fertilisants ou épandages		/			
						PEL4.3	conserver les éléments remarquables des patrimoines naturel et bâti	arbres remarquables, haies, murets, mares, points d'eau... - habitats potentiel d'espèces de reptiles, amphibiens (à préciser) - mesure favorable aux chiroptères	/			

\* A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière. La signature d'une charte Natura 2000 donne cependant droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (renseignements auprès de la DREAL ou la DDT du département concerné).

Tableau 13-4 : mesures de gestion proposées pour les habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site D15 (chiffrage p.58 à 60)

objectif stratégique		objectif opérationnel		habitat / espèce concernés	Quantité potentielle	mesure			- cohérence avec d'autres programmes - acteurs associés	Possibilité Maîtrise d'ouvrage	Priorité	Outil contractuel ou financier
code	intitulé	code	intitulé	(code Natura 2000)	(Sf DOCOB) (ha)	code	intitulé	observations				
<b>GESTION des HABITATS d'ESPECES d'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>												
ESP	Maintenir en bon état de conservation les habitats d'espèces	ESP1	gérer les surfaces de landes (en tant qu'habitats d'espèces)	- Espèces : 6 esp chiroptères et 3 esp papillons DH potentiellement concernés - Habitats : Buxaies 5110	Garrigues à Genêt cendré CB 32.62 : env 430 ha (Broussailles à buis CB32.64 : 65 ha) (Buxaies CB 31.82 (5110) : 17.5 ha)	ESP1.1	entretien de landes ouvertes	Landes exploitées ou non, peu denses (strate herbacée assez bien représentée - taux de recouvrement par les ligneux <33%)	- MAEt "gestion pastorale" - PPT du Diois	A préciser	1	- MAEt "gestion pastorale" RA_AUCE_HE1 et HE2 - PPT du Diois (selon les cas) *
			ESP1.2			ouverture mécanique de landes fermées	landes non exploitées, moyennement à fortement embroussaillées (taux de recouvrement par les ligneux compris entre 66 et 100% : strate herbacée peu représentée)					
		ESP2	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux landes (en tant qu'habitats d'espèces)			ESP2.1	Respect de la cohérence avec la PAC (boisements, retournement du sol, désherbage chimique, etc...)	/	Cf . PAC	/	/	charte N2000
			Pérennisation des populations de chiroptères sur le site			ESP2.2	limiter au maximum les amendements, fertilisants ou épandages	/	/	/	/	charte N2000
		ESP3	Pérennisation des populations de chiroptères sur le site			Petit rhinolophe	/	ESP3.1	création de gîte(s) artificiel's)	/	/	/

\* PPT : Plan Pastoral Territorial – financements associant Europe, Région et Département. Possibilités de maîtrise d'ouvrage pour le PPT : Groupements pastoraux de la Chaucière, de la Roanne, du Sapey, AFP , commune d'Aucelon...); Renouveau prévu en 2014 après une phase d'évaluation.

Tableau 13-5 : mesures de gestion proposées pour les habitats rocheux d'intérêt communautaire du site D15

objectif stratégique		objectif opérationnel		habitat(s) concerné(s)	Quantité potentielle	mesure			- cohérence avec d'autres programmes - acteurs associés	Possibilité Maîtrise d'ouvrage	Priorité	Outil contractuel ou financier
code	intitulé	code	intitulé	(code Natura 2000)	(Sf DOCOB) (ha)	code	intitulé	observations				
<b>GESTION des HABITATS d'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>												
<b>ROC</b>	Maintenir en bon état de conservation les habitats rocheux	<b>ROC1</b>	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux rochers et éboulis	8130 - 8210 - 8310	2.2 ha	<b>ROC1.1</b>	ne pas réaliser d'aménagement entraînant une perturbation de la dynamique des éboulis	passage de plateformes (sentiers, pistes...)	/	/	/	charte N2000 et MAEt
						<b>ROC1.2</b>	ne pas exploiter la roche	extraction de matériaux pour entretien de chaussée...				
						<b>ROC1.3</b>	Limiter au maximum la fréquentation humaine et celle des troupeaux dans les milieux rocheux (prise en compte au moment de la pose des clôtures...)	veiller à ce que la fréquentation des grottes par les spéléologues reste compatible avec la préservation des espèces (chauve souris...)				
						<b>ROC1.4</b>	éviter le passage des pistes et des sentiers dans les éboulis	/				

Tableau 13-6 : mesures proposées pour l'accueil et l'information des usagers sur le site D15 (chiffrage p.58 à 60)

objectif stratégique		objectif opérationnel		habitat ou espèce concernée	Quantité potentielle	mesure		- cohérence avec d'autres programmes - acteurs associés	Possibilité Maîtrise d'ouvrage	Priorité	Outil contractuel ou financier	
code	intitulé	code	intitulé	(code Natura 2000)	(cf. DOCOB)	code	intitulé	observations				
<b>ACCUEIL et INFORMATION du PUBLIC et des USAGERS</b>												
<b>ACC / COM</b>	Organiser l'accueil et concevoir une information du public et des usagers adaptée au site en associant les propriétaires	<b>ACC1</b>	Valorisation pédagogique du site en maîtrisant la fréquentation touristique	tous	/	<b>ACC1.1</b>	Définir une boucle pédestre de découverte du site en conduisant une réflexion en partenariat avec les propriétaires, le Département de la Drôme et les acteurs locaux. Préparation et animation de 2 (?) réunions (édition des cartes nécessaires, échange d'information avec les participants...) - rédaction des comptes rendus.	A cette occasion il faudra préciser les secteurs où les itinéraires peuvent poser problème par rapport à : - la préservation d'espèces (dérangement faune sauvage...) - aux usages actuels (aires de stationnement du bétail...)	PDIPR GR	A définir	1	Etat + CG26?
					A préciser	<b>ACC1.2</b>	Préciser le statut foncier des chemins retenus pour le tracé de la boucle de découverte et établir leur cartographie sur SIG (calage sur orthophoto)					
		<b>ACC2</b>	informer et sensibiliser le public et les usagers	tous	1j de formation tous les deux ans ??	<b>ACC2.1</b>	informer et sensibiliser par l'animation formations des professionnels susceptibles d'encadrer des sorties accompagnées sur le site	- Formation des Accompagnateurs en Moyenne Montagne, titulaires de BE et accompagnateurs ONF à Natura 2000 et aux spécificités du site d'Aucelon - Périodicité bi annuelle (un thème spécifique sera développé à l'occasion de chacune de ces formations)	/	Etat ??	2	Etat
					A préciser	<b>ACC2.2</b>	informer et sensibiliser par l'animation	Encadrement des sorties par les accompagnateurs qui auront été formés.	/	OT de la Roanne?	2	Pas de financement Natura 2000
					1 fois par an	<b>ACC2.3</b>	Organiser une soirée/conférence annuelle dans le village	à l'initiative de la municipalité avec la participation des associations locales...	/	Commune d'Aucelon??	1	Etat + commune ??
					1 lettre d'information / an ??	<b>ACC2.4</b>	Conception, réalisation, reproduction et diffusion d'un bulletin d'information	- Insertion d'un zoom sur ce qui se fait sur le site N2000 (parole à un éleveur, zoom sur une espèce...) - Synthèse annuelle des réalisations sur le site. - Définir les communes destinataires - Rechercher la mutualisation avec le site des Sadoux	/	Etat ??	1	Etat
		<b>ACC3</b>	mettre en place des outils de communication	tous	1 panneau ?	<b>ACC2.5</b>	mettre en place des outils de communication	Pose d'un panneau d'information à l'entrée du site sur la boucle retenue pour la découverte du site	/	commune d'Aucelon, CG 26??	2	Etat + CG26 + Cmne ??
				tous	/	<b>ACC2.6</b>	intégrer la problématique PFCI dans les outils de communication.	Cela pourra se faire par l'insertion d'un pictogramme, ou de flash info dans les bulletins édités ou sur le panneau de découverte du site	SDAFI	/	/	Hors Natura 2000

Tableau 13-7 : mesures proposées pour l'animation du DOCOB sur le site D15 (chiffrage p.58 à 60)

objectif stratégique		objectif opérationnel		habitat ou espèce concernée	mesure			- cohérence avec d'autres programmes - acteurs associés	Possibilité Maîtrise d'ouvrage	Priorité	Outil contractuel ou financier
code	intitulé	code	intitulé	(code Natura 2000)	code	intitulé	observations				
<b>ANIMATION</b>											
<b>GES</b>	Assurer la gestion durable et concertée du site Natura 2000	<b>GES1</b>	gestion administrative	tous	<b>GES1.1</b>	préparer, animer et réaliser les comptes rendus de réunions des comités de pilotage	/	à examiner lors du montage des dossiers	Etat ou collectivité locale (selon positionnement)	1	Etat
					<b>GES1.2</b>	réaliser le suivi administratif et financier des dossiers	programmation des crédits, montage des dossiers de demande de subvention, mise à jour annuelle de la base de données : suivi SUDOCO				
		<b>GES2</b>	animation foncière		<b>GES1.3</b>	réaliser l'étude cadastrale	identification des propriétaires			2	
					<b>GES1.4</b>	caler les limites du site sur le parcellaire cadastral	inclure ou exclure les parcelles concernées pour partie afin de simplifier la mise en œuvre du DOCOB (le cas échéant à l'issu de la définition du périmètre étendu)				
		<b>GES3</b>	animation des mesures contractualisables		<b>GES1.5</b>	animer et participer au montage des contrats Natura 2000 et des MAET	élaboration du cahier des charges et du diagnostic pastoral environnemental des MAET			1	
					<b>GES1.6</b>	suivre la mise en œuvre des contrats Natura 2000 et des MAET	/				
		<b>GES4</b>	animation des mesures non contractualisables		<b>GES1.7</b>	animer et suivre la mise en œuvre des études, suivis, la conception des outils de communication...	réalisation de cahiers des charges, traitement de devis, animation de groupes de travail, choix du prestataire...			1	
			animation de la charte		<b>GES1.8</b>	recenser les adhérents potentiels et promouvoir la charte auprès de ceux-ci	/				
		<b>GES5</b>	Assurer la protection des papillons (et notamment les hétérocères) contre le prélèvement des collectionneurs (prélèvements d'espèces protégées)		<b>GES1.9</b>	Veiller à l'application des lois et règlements de la protection de la nature avec les organismes chargés de police de l'environnement : contrôle des activités nocturnes (papillons de nuit...)	action à réaliser en partenariat avec l'ONCFS			3	
					<b>GES1.10</b>	Former les personnels et organismes chargés de police de l'environnement à la reconnaissance des espèces de papillons patrimoniaux	animation				

#### II.8.4- PROPOSITIONS D'ETUDES ET DE SUIVI S



une des placettes de suivi de la régénération de l'If (© ONF F. Marais)

Tableau 13-8 : études et suivis proposés sur le site d'intérêt communautaire D15 (chiffrage p.58 à 60)

objectif stratégique		objectif opérationnel		habitat ou espèce concernée	Quantité potentielle	mesure			- cohérence avec d'autres programmes - acteurs associés	Possibilité Maîtrise d'ouvrage	Priorité	Outil contractuel ou financier		
code	intitulé	code	intitulé	(code Natura 2000)	(Sf DOCOB) (ha)	code	intitulé	observations						
<b>ETUDES et SUIVIS</b>														
<b>Etudes habitats et habitats d'espèces (état initial)</b>														
<b>ETU</b>	Améliorer la connaissance des habitats et des espèces (compris habitats d'espèces) relevant de la Directive Habitats, et de leur état de conservation sur le site	<b>ETUh1</b>	réaliser des études complémentaires habitats	prairies mésophiles	15 ha	<b>ETUh1.1</b>	- Préciser la caractérisation phytosociologique des habitats cartographiés en prairies mésophiles - idem pour la pelouse subalpine (CB36.4)	/	/	Etat	2	Etat		
				9150, 9180	61 ha	<b>ETUh1.2</b>	inventaire du bois mort	selon protocole existant	/	Etat	1			
				3290	0.03 ha	<b>ETUh1.3</b>	- Etude du régime hydrologique de résurgence de l'Autonnière (caractère intermittent de l'habitat) - A l'occasion de l'inventaire bryologique des habitats forestiers, réaliser l'inventaire des mousses présentes sur cet habitat	- protocole à définir - relations entre la phase d'assec et celle en eau - Pérennité de cet habitat dans le contexte des changements globaux?	/	Etat	2			
		<b>Etudes espèces (état initial)</b>												
		<b>ETUe1</b>	réaliser des études complémentaires espèces	Barbastelle, Murin de Bechstein...	tout le site	<b>ETUe1.1</b>	Etude complémentaire des chiroptères	inventaires complémentaires espèces forestières	/	Etat	Etat	1	Etat	
				Coronelle lisse...		<b>ETUe1.2</b>	Etude des reptiles	groupe non étudié dans la zone	/			2		
				9150, 9180	61 ha	<b>ETUe1.3</b>	Inventaire <b>champignons</b> recherches d'espèces indicatrices de la naturalité	groupe non étudié dans la zone	/			non prioritaire		
9150, 9180 <i>Osmoderma eremita</i> ??...	env 65 ha			<b>ETUe1.4</b>	Complément d'inventaire insectes saproxyliques : - recherches d'insectes inféodés à certains champignons saproxyliques fongicoles à La Luine - inventaire général sur les zones non étudiées : Beaufays, haies à gros arbres... (recherche d'habitats potentiels à Osmoderme...)	Peut être utilement réalisé à l'occasion de l'inventaire des champignons à la Luine	/	1						
9150, 9180	61 ha			<b>ETUe1.5</b>	Etat initial - recherches complémentaires d'espèces indicatrices de la naturalité : inventaire des <b>lichens</b>	/	/	non prioritaire						
9150, 9180 <i>Zygodon forsterii</i> , <i>Buxbaumia viridis</i> ??...	62 ha			<b>ETUe1.6</b>	Etat initial - recherches complémentaires d'espèces indicatrices de la naturalité : inventaire des mousses (bryophytes)	/	/	2						
Hétérocères	tout le site			<b>ETUe1.7</b>	Etudes complémentaires lepidoptères	Hétérocères non étudié dans la zone	/	2						



objectif stratégique		objectif opérationnel		habitat ou espèce concernée	Quantité potentielle	mesure			- cohérence avec d'autres programmes - acteurs associés	Possibilité Maîtrise d'ouvrage	Priorité	Outil contractuel ou financier		
code	intitulé	code	intitulé	(code Natura 2000)	(Sf DOCOB) (ha)	code	intitulé	observations						
<b>Suivis habitats et habitats d'espèces (après état initial)</b>														
<b>SUI</b>	Améliorer la connaissance des habitats et des espèces (compris habitats d'espèces) relevant de la Directive Habitats, et de leur état de conservation sur le site	<b>SUIh1</b>	effectuer des suivis scientifiques sur les habitats (à partir de l'état initial améliorer les connaissances)	Habitats forestiers, zones humides et grottes d'intérêt communautaire	Env. 61 ha	<b>SUIh1.1</b>	Suivi des habitats d'intérêt communautaires dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation	suivis qualitatifs et quantitatifs à réaliser tous les 6 ans (protocole CARNINO pour les habitats forestiers)	/	Etat	1	Etat		
				Milieux ouverts et rocheux d'intérêt communautaire	env. 394 ha	<b>SUIh1.2</b>	suivi des habitats d'intérêt communautaires dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation	suivis qualitatifs et quantitatifs à réaliser tous les 6 ans (protocole Maciejewski pour les habitats agro pastoraux)	/					
		<b>SUIh2</b>	Préserver un maintien de la naturalité compatible avec les enjeux liés à la hêtraie à if et aux insectes saproxylophages	9150 (pour le canton à haut niveau de naturalité)	env. 17 ha	<b>SUIh2.1</b>	En 2018 diagnostic sur la valeur écologique du Bois de la Luine (évaluation du degré de naturalité et étude de la compatibilité de l'exploitation avec la naturalité)	en lien avec l'action 5.1	aménagement forestier	commune d'Aucelon	1	Etat		
		<b>Suivis espèces (après état initial)</b>												
		<b>SUIe1</b>	effectuer des suivis scientifiques sur les espèces (à partir de l'état initial améliorer les connaissances)	<i>Euphydryas aurinia</i>	à préciser	<b>SUIe1.1</b>	- Suivi des populations du Damier de la Succise - Affiner la cartographie de l'habitat d'espèce	compléter les données FRAPNA et suivi démographique selon une périodicité à préciser	/	Etat	1	Etat		
		Insectes saproxyliques	61 ha	<b>SUIe1.2</b>	1) Suivi des espèces liées aux gros arbres et arbres creux 2) compléments d'inventaire (coléoptères saproxyliques fongicoles) 3) En cas de gros chablis réalisation d'un inventaire complémentaire selon protocole utilisé par Dodelin (2006)	Périodicité 4 à 5 ans								
		<i>Rosalia alpina</i>	61 ha	<b>SUIe1.3</b>	Suivi des populations de la Rosalie des Alpes (espèce parapluie)	- formation de l'animateur 1j au suivi - réalisation du suivi 2j / an, à réaliser pendant la 2nde quinzaine de juillet								
		<i>Rhinolophus hipposideros</i>	tout le site	<b>SUIe1.4</b>	Suivi des populations de Petit rhinolophe.	Poursuivre le suivi des 3 principales colonies de petit rhinolophe Compléter les prospections - périodicité 2/3 ans								
		<i>Myotis blythii</i>	tout le site	<b>SUIe1.5</b>	Suivi de l'utilisation des landes et pelouses par le Petit Murin (radiopistage).	En lien avec les suivis mis en œuvre sur le site Natura 2000 de la grotte des Sadoux								

## SYNTHESE

Tableaux de chiffrage estimatif de la mise en œuvre du document d'objectifs : mesures de gestion « habitats »

**N.B. : dans les tableaux qui suivent les mesures (et leur code) correspondent à celles mentionnées dans le PDRH 2007-2013**

code mesure ou objectif opérationnel	outil de mise en œuvre	unité	coût unitaire	quantité potentielle <sup>(1)</sup>	montant estimé <sup>(4)</sup>	montant estimé (€ TTC)	Périodicité	avantages fiscaux (propriétaires)	financeurs potentiels				
									Europe	Etat	collectivités	autres	
<b>MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION ALLANT AU DELA DES BONNES PRATIQUES (habitats)</b>													
MAEt "gestion pastorale" RA_AUCE_HE1	PEL1.1	MAEt	ha	110 euros / ha/an	395 ha		5 ans	x	x	x	x	x	
MAEt "gestion pastorale" RA_AUCE_HE2	PEL1.1	MAEt	ha	71 euros / ha/an	395 ha		5 ans	x	x	x	x	x	
MAEt "gestion pastorale" RA_AUCE_HE1 ou RA_AUCE_HE2	PEL1.2a	PPT MAEt (mode opératoire)	ha	500 € par dossier <sup>(2)</sup>	395 ha	1 000 €	1 196 €	(5ans)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
MAEt "gestion pastorale" RA_AUCE_HE1 ou RA_AUCE_HE2	PEL1.2b	PPT MAEt (mode opératoire)	ha	Restauration pelouses <sup>(2)</sup> 1300 euros / ha	395 ha			(5ans)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
MAEt "gestion pastorale" RA_AUCE_HE1 ou RA_AUCE_HE2	PEL2.1	MAEt	ha	ADEM	395 ha	500 € HT / j		5 ans	X	x	x	x	x
MAEt "gestion pastorale" RA_AUCE_HE1 ou RA_AUCE_HE2	ESP1.1	PPT	ha	Girobroyage lande ouverte <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup> 1 500 euros / ha	512.5 ha pie			(5ans)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
MAEt "gestion pastorale" RA_AUCE_HE1 ou RA_AUCE_HE2	ESP1.2	PPT	ha	Girobroyage lande fermée <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup> 2 000 euros / ha	512.5 ha pie			(5ans)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Contrat Natura 2000 Mesure PDRH A32323P	ESP3.1	Contrat Natura 2000 Aménagements pour espèces justifiant la désignation d'un site	u	selon devis ou barème	A préciser	A préciser	A préciser	1	x	x	x		
Contrat Natura 2000 Mesure PDRH F22705	FOR1.1a	Contrat Natura 2000 Travaux de marquage, d'abattage...sans enjeu de production	ha	selon devis ou barème plafond : 1000 €/ha travaillé	34 ha	A préciser		5 ans	x	x	x		
Contrat Natura 2000 Mesure A32306R	FOR1.1b	Contrat Natura 2000 Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers	ha	selon devis ou forfait selon les cas : - 0,86 €/mètre - 0,47 €/mètre 320€/bosquet/passage	24 ha (env 3 000 ml)			5 ans	x	x	x		
Contrat Natura 2000 Mesure PDRH F22712 Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	FOR2.1, FOR2.2	Contrat Natura 2000	ha	selon barème plafond 2000 euros/ha	35 ha	38000	45448	30 ans	x	x	x		

<sup>(1)</sup> surface totale des habitats – la quantité ciblée précisément par la mesure sera à définir dans le cadre de l'animation du DOCOB

<sup>(2)</sup> identification des zones : ADEM avec l'animateur du site

<sup>(3)</sup> produits laissés sur place

<sup>(4)</sup> (€ HT, inclus PHAE pour les MAEt)

Tableaux de chiffrage estimatif de la mise en œuvre du document d'objectifs : mesures de gestion « accueil et information du public et des usagers »

code mesure ou objectif opérationnel	outil de mise en œuvre	unité	coût unitaire	quantité potentielle <sup>(1)</sup>	montant estimé <sup>(4)</sup>	montant estimé (€ TTC)	Périodicité	avantages fiscaux pour les propriétaires	financeurs potentiels				observations	
									Europe	Etat	collectivités	autres		
<b>MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DU PUBLIC</b>														
Choix d'une boucle de découverte du site	ACC1.1		selon devis		4 000		1			X	X			- réflexion en partenariat avec les propriétaires, le Département de la Drôme et les acteurs locaux. - réunions 3j - préparation et compte rendu 3j
Recherche du statut foncier des chemins retenus pour le tracé de la boucle de découverte et cartographie sur SIG (calage sur orthophoto)	ACC1.2		selon devis		2 000		1			X	X			2j d'animateur
informer et sensibiliser par l'animation : formations des professionnels susceptibles d'encadrer des sorties accompagnées sur le site	ACC2.1		selon devis		1 500		bi annuel		X	X	X			tous les 2 ans 1j de préparation + 1j d'animation
informer et sensibiliser par l'animation	ACC2.2		/		0		annuel				X			Pas de financement Natura 2000
Organiser une soirée/conférence annuelle dans le village	ACC2.3		selon devis		750		annuel		X	X	X			0.5j de préparation et 0.5j d'animation
Conception, réalisation, reproduction et diffusion d'un bulletin d'information	ACC2.4		selon devis		1 200		annuel		X	X				En liaison avec ce qui se fait sur le site Natura 2000 des Sadoux Base participation 50%
mettre en place des outils de communication (Pose d'un panneau d'information à l'entrée du site sur la boucle retenue pour sa découverte)	ACC2.5		selon devis		3000		1		X	X	X			Panneau à positionner dans un endroit stratégique pour les usagers
intégrer la problématique PFCI dans les outils de communication.	ACC2.6		/		0		/			X				Pas de financement Natura 2000

<sup>(1)</sup> surface totale des habitats – la quantité ciblée précisément par la mesure sera à définir dans le cadre de l'animation du DOCOB

<sup>(2)</sup> identification des zones : ADEM avec l'animateur du site

<sup>(3)</sup> produits laissés sur place

<sup>(4)</sup> € HT, inclus PHAE pour les MAEt

Tableaux de chiffrage estimatif de la mise en œuvre du document d'objectifs : accompagnement du DOCOB « animation du DOCOB ».

	code mesure ou objectif opérationnel	outil de mise en œuvre	unité	coût unitaire	quantité potentielle <sup>(1)</sup>	montant estimé HT <sup>(4)</sup>	montant estimé (euros TTC)	Périodicité	avantages fiscaux pour les propriétaires	financeurs potentiels			
										Europe	Etat	collectivités	autres
<b>MISE EN ŒUVRE DE L'ANIMATION DU DOCOB (conduite de projet)</b>													
préparer, animer et réaliser les comptes rendus de réunions des comités de pilotage	<b>GES1.1</b>		jour	650	2	1 300	1 554.80	annuel			X		
réaliser le suivi administratif et financier des dossiers	<b>GES1.2</b>				3	1 950	2 332.20	annuel			X		
réaliser l'étude cadastrale	<b>GES1.3</b>				3	1 950	2 332.20	1			X		
caler les limites du site sur le parcellaire cadastral	<b>GES1.4</b>				3	1 950	2 332.20	1			X		
animer et participer au montage des mesures (contrats Natura 2000, MAET, NagNfor...) : localisation, quantification, ...	<b>GES1.5</b>				2	1 300	1 554.80	annuel			X		
suivre la mise en oeuvre des contrats Natura 2000 et des MAET	<b>GES1.6</b>				1	650	777.40	annuel			X		
animer et suivre la mise en œuvre des études, suivis, la conception des outils de communication...	<b>GES1.7</b>				3	1 950	2 332.20	annuel			X		
recenser les adhérents potentiels et promouvoir la charte auprès de ceux-ci	<b>GES1.8</b>				0.5	325	388.70	annuel			X		
Veiller à l'application des lois et règlements de la protection de la nature avec les organismes chargés de police de l'environnement : contrôle des activités nocturnes (papillons de nuit...)	<b>GES1.9</b>				1	650	777.40	annuel			X		
Former les personnels et organismes chargés de police de l'environnement à la reconnaissance des espèces de papillons patrimoniaux	<b>GES1.10</b>				1	650	777.40	bi annuel			X		

Tableaux de chiffrage estimatif de la mise en œuvre du document d'objectifs : études et suivis scientifiques

code mesure ou objectif opérationnel	priorité	outil de mise en œuvre	unité	coût unitaire	quantité potentielle (1)	montant estimé HT (4)	montant estimé (€ TTC)	Périodicité	avantages fiscaux pour les propriétaires	financeurs potentiels				
										Europe	Etat	collectivités	autres	
<b>MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET SUIVIS</b>														
- Préciser la caractérisation phytosociologique des habitats cartographiés en prairies mésophiles - idem pour la pelouse subalpine (CB36.4)	<b>ETUh1.1</b>	3			selon devis		3 000	3 588				X		
inventaire du bois mort	<b>ETUh1.2</b>	1			selon devis		5 000	5 980				X		
- Etude du régime hydrologique de résurgence de l'Autonnière (caractère intermittent de l'habitat) - A l'occasion de l'inventaire bryologique des habitats forestiers, réaliser l'inventaire des mousses présentes sur cet habitat	<b>ETUh1.3</b>	3			selon devis		5 000	5 980				X		
Etude complémentaire des chiroptères (ciblé espèces forestières)	<b>ETUe1.1</b>	1			selon devis		11 000	13 156				X		
Etude des reptiles	<b>ETUe1.2</b>	3	/	/	selon devis	1	5 000	5 980						
Inventaire <b>champignons</b>	<b>ETUe1.3</b>	Non prioritaire			selon devis		5 000	5 980						
Complément d'inventaire insectes saproxyliques : - recherches d'insectes inféodés à certains champignons saproxyliques fongicoles à La Luine - inventaire général sur les zones non étudiées : Beaufays, haies à gros arbres...(recherche d'habitats potentiels à Osmoderne...)	<b>ETUe1.4</b>	1			selon devis		5 000	5 980	1			X		
Etat initial - recherches complémentaires d'espèces indicatrices de la naturalité : inventaire des <b>lichens</b>	<b>ETUe1.5</b>	Non prioritaire			selon devis		5 000	5 980				X		
Etat initial - recherches complémentaires d'espèces indicatrices de la naturalité : inventaire des mousses (bryophytes)	<b>ETUe1.6</b>	2			selon devis		5 000	5 980				X		
Etudes complémentaires lepidoptères	<b>ETUe1.7</b>	2			selon devis		3 500	4 186				X		

code mesure ou objectif opérationnel	priorité	outil de mise en œuvre	unité	coût unitaire	quantité potentielle (1)	montant estimé HT (4)	montant estimé (€ TTC)	Périodicité	avantages fiscaux pour les propriétaires	financeurs potentiels			
										Europe	Etat	collectivités	autres
<b>MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET SUIVI</b>													
Suivi des habitats d'intérêt communautaires (forestiers et zones humides) dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation	<b>SUIh1</b>	1		selon devis		2 500	2 990	1 fois tous les 6 ans			X		
suivi des habitats d'intérêt communautaires (milieux ouverts et rocheux) dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation	<b>SUIh2</b>	1		selon devis		7 000	8 372	1 fois tous les 6 ans			X		
En 2018 diagnostic sur la valeur écologique du Bois de la Luine (évaluation du degré de naturalité et étude de la compatibilité de l'exploitation avec la naturalité)	<b>SUIh2.1</b>	1				5 000	5 980	1 fois			X	X	
- Suivi des populations du Damier de la Succise - Affiner la cartographie de l'habitat d'espèce	<b>SUIe1.1</b>	1	/	selon devis	/	2 500	2 990	A préciser			X		
1) Suivi des espèces liées aux gros arbres et arbres creux	<b>SUIe1.2</b>	1				3 000	3 588	1 fois tous les 4/5 ans			X		
2) Compléments d'inventaire (coléoptères saproxyliques fongicoles)	<b>SUIe1.2</b>	2				5 000	5 980	1 fois			X		
3) Réalisation d'un inventaire complémentaire en cas de gros chablis	<b>SUIe1.2</b>	2				3 000	3 588	1 fois			X		
Suivi des populations de la Rosalie des Alpes (espèce parapluie)	<b>SUIe1.3</b>	2				1 000	1 196	1 fois par an			X		
Suivi des populations de Petit rhinolophe.	<b>SUIe1.4</b>	1		selon devis		2500	2 990	1 fois tous les 2 à 3 ans			X		
Suivi de l'utilisation des landes et pelouses par le Petit Murin (radiopistage).	<b>SUIe1.5</b>	1		selon devis		11 000	13 156	1 fois			X		

Mise en œuvre du document d'objectifs : tableaux des mesures en mettre en œuvre dans le cadre de la Charte Natura 2000

code mesure ou objectif opérationnel	outil de mise en œuvre	unité	coût unitaire	quantité potentielle <sup>(1)</sup>	montant estimé HT <sup>(4)</sup>	montant estimé (€ TTC)	Périodicité	avantages fiscaux pour les propriétaires	financeurs potentiels			
									Europe	Etat	collectivités	autres
<b>MISE EN ŒUVRE DES BONNES PRATIQUES (habitats)</b>												
bonnes pratiques applicables aux zones humides	ZH1.1 à ZH1.5	charte N2000	ha	/	Surface HIC/HIP	0	0	/	x		x	
bonnes pratiques applicables aux forêts	FOR3.1 à 3.7; FOR4.1;FOR5.1											
bonnes pratiques applicables aux pelouses et prairies	PEL4.1 à PEL4.5											
bonnes pratiques applicables aux landes	ESP1.3 à ESP1.6											
bonnes pratiques applicables aux milieux rocheux	ROC1.1 à ROC1.4											

## II.8.4- PROPOSITIONS DE CAHIERS DES CHARGES





**TABLEAU 13 : liste des MESURES du DOCOB (hors charte Natura 2000)**

GESTION des HABITATS d'INTERET COMMUNAUTAIRE	
Pelouses	
<b>PEL1.1</b>	<p>maintien du pâturage extensif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier des zones sur lesquelles de nouvelles MAEt pourraient être mises en œuvre</li> <li>- rechercher l'extension des mesures existantes sur zones non contractualisées (outils CPP et MAEt)</li> </ul>
<b>PEL1.2a</b>	<p>Identifier des zones sur lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des travaux de réouverture (débroussaillage, élagage, dépressage) seraient à prévoir (traitement des accrus de pins...)</li> <li>- des travaux "d'entretien courant " (arrachage manuel débroussailleuse...) seraient à prévoir</li> </ul> <p><i>Possibilité d'utiliser l'écobuage <b>si pas d'autres solution</b>, après diagnostic (opportunité de faire ou non, modalités...)</i></p>
<b>PEL1.2b</b>	travaux de réouverture de pelouses (débroussaillage, élagage, dépressage, traitement des accrus de pins...)
<b>PEL2.1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la mise en œuvre des bonnes pratiques favorables à l'expression de la diversité du cortège floristique (les adapter si nécessaire...)</li> </ul> <p>après diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclure la fauche dans le plan de gestion des MAEt (HERB9)</li> </ul>
<b>PEL3.1</b>	entretien ou réhabilitation des pistes d'exploitation agricole (voire création si besoin)
<b>PEL3.2</b>	Création, entretien ou réhabilitation d'équipements pastoraux
forêts	
<b>FOR1.1a</b>	<p>Ouverture de micros trouées en faveur des chiroptères.</p> <p>En outre les puits de lumières dans les peuplements sont favorables aux insectes saproxyliques qui sont, pour une bonne partie, des espèces thermophiles.</p>
<b>FOR1.1b</b>	entretien de haies, d'alignement d'arbres et de haies, ou de bosquets
<b>FOR2.1</b>	<p>mise en place de quelques îlots de vieillissement et/ou arbres sénescents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vieux arbres d'essences diverses, arbres à cavités et arbres cariés au cœur (sauf risques sanitaires et de mise en danger du public)</li> </ul>
<b>FOR2.2</b>	<p>Laisser les petites surfaces en forêt de ravin évoluer librement.</p> <p>A minima veiller à ne pas créer de desserte traversant ces milieux.</p>
<b>FOR5.1</b>	Encourager les propriétaires des formations contiguës aux hêtraies (actuellement en fruticées et accrus) à laisser ces milieux en évolution naturelle dans le but de leur extension (aire minimale pour observer l'ensemble des successions des cycles forestiers et pour le fonctionnement des populations)

Habitats d'espèces	
<b>ESP1.1</b>	entretien de landes ouvertes (papillons et chiroptères)
<b>ESP1.2</b>	ouverture mécanique de landes fermées (papillons et chiroptères)
<b>ESP3.1</b>	Aménagements pour espèces justifiant la désignation d'un site
<b>Amélioration des connaissances sur les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire</b>	
habitats	
<b>ETUh1.1</b>	- Préciser la caractérisation phytosociologique des habitats cartographiés en prairies mésophiles - idem pour la pelouse subalpine (CB36.4)
<b>ETUh1.2</b>	inventaire du bois mort
<b>ETUh1.3</b>	- Etude du régime hydrologique de résurgence de l'Autonnière (caractère intermittent de l'habitat) - A l'occasion de l'inventaire bryologique des habitats forestiers, réaliser l'inventaire des mousses présentes sur cet habitat
espèces	
<b>ETUe1.1</b>	Etude complémentaire des chiroptères
<b>ETUe1.2</b>	Etude des reptiles
<b>ETUe1.3</b>	Inventaire <b>champignons</b>
<b>ETUe1.4</b>	Complément d'inventaire insectes saproxyliques : - recherches d'insectes inféodés à certains champignons saproxyliques fongicoles à La Luine - inventaire général sur les zones non étudiées : Beaufays, haies à gros arbres...(recherche d'habitats potentiels à Osmoderme...)
<b>ETUe1.5</b>	Etat initial - recherches complémentaires d'espèces indicatrices de la naturalité : inventaire des <b>lichens</b>
<b>ETUe1.6</b>	Etat initial - recherches complémentaires d'espèces indicatrices de la naturalité : inventaire des mousses (bryophytes)
<b>ETUe1.7</b>	Etudes complémentaires lepidoptères

<b>Suivis scientifiques</b>	
habitats	
<b>SUIh1</b>	Suivi des habitats d'intérêt communautaires (forestiers et zones humides) dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation
<b>SUIh2</b>	suivi des habitats d'intérêt communautaires (milieux ouverts et rocheux) dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation
<b>SUIh3</b>	En 2018 diagnostic sur la valeur écologique du Bois de la Luine (évaluation du degré de naturalité et étude de la compatibilité de l'exploitation avec la naturalité)
espèces	
<b>SUIe1.1</b>	- Suivi des populations du Damier de la Succise - Affiner la cartographie de l'habitat d'espèce
<b>SUIe1.2</b>	1) Suivi des espèces liées aux gros arbres et arbres creux 2) compléments d'inventaire (coléoptères saproxyliques fongicoles) 3) En cas de gros chablis réalisation d'un inventaire complémentaire selon protocole utilisé par Dodelin (2006)
<b>SUIe1.3</b>	Suivi des populations de la Rosalie des Alpes (espèce parapluie)
<b>SUIe1.4</b>	Suivi des populations de Petit rhinolophe.
<b>SUIe1.5</b>	Suivi de l'utilisation des landes et pelouses par le Petit Murin (radiopistage).

<b>Actions transversales</b>	
<b>Communication - information</b>	
<b>ACC1.1</b>	Définir une boucle de découverte du site en conduisant une réflexion en partenariat avec les propriétaires, le Département de la Drôme et les acteurs locaux. Préparation et animation de 2 réunions (édition des cartes nécessaires, échange d'information avec les participants...) - rédaction des comptes rendus.
<b>ACC1.2</b>	Préciser le statut foncier des chemins retenus pour le tracé de la boucle de découverte et établir leur cartographie sur SIG (calage sur orthophoto)
<b>ACC2.1</b>	informer et sensibiliser par l'animation formations des professionnels susceptibles d'encadrer des sorties accompagnées sur le site
<b>ACC2.2</b>	informer et sensibiliser par l'animation
<b>ACC2.3</b>	Organiser une soirée/conférence annuelle dans le village
<b>ACC2.4</b>	Conception, réalisation, reproduction et diffusion d'un bulletin d'information
<b>ACC2.5</b>	mettre en place des outils de communication
<b>ACC2.6</b>	intégrer la problématique PFCI dans les outils de communication.

Gestion du DOCOB	
<b>GES1.1</b>	préparer, animer et réaliser les comptes rendus de réunions des comités de pilotage
<b>GES1.2</b>	réaliser le suivi administratif et financier des dossiers
<b>GES1.3</b>	réaliser l'étude cadastrale
<b>GES1.4</b>	caler les limites du site sur le parcellaire cadastral
<b>GES1.5</b>	animer et participer au montage des contrats Natura 2000 et des MAET
<b>GES1.6</b>	suivre la mise en oeuvre des contrats Natura 2000 et des MAET
<b>GES1.7</b>	animer et suivre la mise en œuvre des études, suivis, la conception des outils de communication...
<b>GES1.8</b>	recenser les adhérents potentiels et promouvoir la charte auprès de ceux-ci. Les actions correspondantes, définies par types de milieux, sont : PEL 4.1 à 4.5, FOR 3.1 à FOR 4.1, ROC1.1 à ROC 1.4, ZH1.1 à ZH 1.5, ESP1.3 à 1.6
<b>GES1.9</b>	Veiller à l'application des lois et règlements de la protection de la nature avec les organismes chargés de police de l'environnement : contrôle des activités nocturnes (papillons de nuit...)
<b>GES1.10</b>	Former les personnels et organismes chargés de police de l'environnement à la reconnaissance des espèces de papillons patrimoniaux

## CAHIERS DES CHARGES ACTIONS PASTORALES

**Les mesures proposées ci-dessous ont été élaborées lors de la campagne 2010 par l'ADEM en partenariat avec l'ONF (pour la prise en compte du volet environnemental).**

Ces mesures agro-environnementales proposées sur le site Natura 2000 « FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon » (D15) correspondent aux enjeux du DOCOB par « grandes catégories » d'habitats :

↳ Les « surfaces herbagères », dans lesquelles nous distinguons trois « grands types » d'habitats selon la physionomie (prairies, pelouses ou landes) et le niveau d'embroussaillage (taux de recouvrement des ligneux entre parenthèses) ainsi que les pratiques agro-pastorales :

- 1) « prairies de fauche »,
- 2) « pelouses et prairies pâturées » (à taux de recouvrement par les ligneux de 0 à 33%),
- 3) « landes fermées » (à taux de recouvrement par les ligneux >2/3)

Ce qui suit concerne seulement les contours des mesures « herbagères » (relatives aux surfaces herbagères) inscrites dans le DOCOB.

## MESURES DE GESTION DES PRAIRIES NATURELLES DE FAUCHE

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Préservation des prairies de fauche	Mesure DOCOB : réf. PEL 2.1
--	-------------------------------------	--------------------------------

<b>Objectif</b>	Cette mesure a pour objectif de conserver les prairies de fauche (au moins une fauche par an) et doit permettre aux espèces végétales et animales inféodées à ces surfaces d'accomplir la totalité de leur cycle reproductif, dans un objectif de maintien de la biodiversité.
<b>Habitats et espèces concernées</b>	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire ( <i>festuco-brometalia</i> ) Prairies de fauche (CB38.1 – rattachement Directive à préciser), habitats d'espèces pour : - Damier de la Succise 1065 ( <i>Euphydryas aurinia</i> ) et chiroptères (territoire de chasse) - Apollon ( <i>Parnassius apollo</i> ) - Semi apollon ( <i>Parnassius mnemosyne</i> )
<b>localisation</b>	Maraga, La Conche, La Clastre, Le Fraisse... (habitats cartographiés en prairies mésophiles (CB38). Voir annexe 6 : carte des habitats naturels selon la typologie corine Biotope).
<b>surface</b>	Environ 13.5 ha
<b>Combinaison d'engagements proposée</b>	<u>A définir dans le plan de gestion pastoral</u> (revu chaque année) des mesures RA_AUCE_HE1 (herbe 09) et RA_AUCE_HE2 (herbe 09).
<b>Acteurs concernés</b>	agriculteurs, GAEC, groupements pastoraux, sociétés agricoles
Il revient à l'agriculteur de choisir la modalité d'entretien par la fauche ou par le pâturage	
<b>Priorité</b>	Forte
<b>Coût</b>	A préciser
<b>Financement</b>	MAE (t)
<b>Indicateurs de suivi/contrôle</b>	A préciser cahiers d'enregistrement pour les pratiques d'épandage et de récolte.
<b>Sanctions</b>	Variables selon l'importance de l'obligation et de l'anomalie ; se reporter aux seuils
<b>Remarques</b>	Se reporter à la notice des MAEt (RA_AUCE_HE1 ou RA_AUCE_HE2).

## MESURES DE GESTION DES PELOUSES ET PRAIRIES PATUREES

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Préservation des pelouses et prairies pâturées (taux de recouvrement par les ligneux de 0 à 33%)	Mesure DOCOB : réf. PEL1.2b
--	---	--------------------------------

<b>Objectif</b>	Cette mesure a pour objectif de garantir le bon état de conservation des pelouses pâturées, dans un objectif de maintien de la biodiversité en encourageant des pratiques pastorales traditionnelles. L'enjeu majeur est le risque élevé de fermeture des milieux en particulier sur les sols les plus fertiles (thalwegs...) défavorable à l'expression de la diversité du cortège floristique de l'habitat et, par voie de conséquence, à l'utilisation de ces milieux par les espèces de la Directive mentionnées dans le DOCOB (essentiellement chiroptères et certains papillons).
<b>Habitats et espèces concernées</b>	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire ( <i>festuco-brometalia</i> ) Prairies de fauche (CB38.1 – rattachement Directive à préciser), habitats d'espèces pour : - Damier de la Succise 1065 ( <i>Euphydryas aurinia</i> ) et chiroptères (territoire de chasse) - Apollon ( <i>Parnassius apollo</i> ) - Semi apollon ( <i>Parnassius mnemosyne</i> )
<b>localisation</b>	Le Fraisse, La Clastre, La Conche, Comballon, La Plongière, La Chaucière, Champ Rabi, Le Sapey...
<b>surface</b>	Environ 395 ha
<b>Combinaison d'engagements proposée</b>	Voir plan de gestion pastoral des mesures RA_AUCE_HE1 (herbe 09) et RA_AUCE_HE2 (herbe 09) modifié si nécessaire. - Organisation chaque année du pâturage avec un troupeau adapté <b>- En cas d'intervention (débroussaillage ou élagage) proposer les zones et les modes d'intervention pour validation en comité de pilotage Natura 2000 (voir également remarques ci-dessous).</b> - Enregistrement des pratiques pastorales (dates d'arrivée et de départ, mouvements, dates d'utilisation des quartiers et événements particuliers...) et mise à disposition des partenaires ne cas de besoin. - Clôturer les impluviums pour éviter à la faune d'aller se noyer et placer 2 systèmes permettant à la petite faune de remonter (tapis, cordes...) – pancartes « interdit d'entrer » à installer.
<b>Acteurs concernés</b>	agriculteurs, GAEC, groupements pastoraux, sociétés agricoles
Il revient à l'agriculteur de choisir la modalité d'entretien par la fauche ou par le pâturage	
<b>Priorité</b>	Forte
<b>Coût</b>	110 € / ha engagé / an pendant la durée de l'engagement pour RA_AUCE_HE1 71 € / ha engagé / an pendant la durée de l'engagement pour RA_AUCE_HE2
<b>Financement</b>	MAE (t)
<b>Indicateurs de suivi/contrôle</b>	A préciser cahiers d'enregistrement des pratiques.
<b>Sanctions</b>	Variables selon l'importance de l'obligation et de l'anomalie ; se reporter aux seuils
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se reporter à la notice des MAEt (RA_AUCE_HE1 ou RA_AUCE_HE2).</li> <li>- Indépendamment des travaux nécessitant du gros matériel, des travaux d'arrachage manuel ou de coupe à la débroussailleuse devront être intégrés (zones à préciser lors de la mise en œuvre du DOCOB)</li> <li>- Réalisation d'une cartographie préalable des zones qui présentent une valeur pastorale, où la reconquête par les ligneux est en cours.</li> </ul>



## MESURES DE GESTION DES LANDES FERMEES

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Entretien des landes fermées  (taux de recouvrement par les ligneux compris entre 1/3 et 2/3 : dynamique d'embroussaillage importante)	Mesure DOCOB: réf. ESP1.2
--	---	------------------------------

<b>Objectif</b>	Cette mesure a pour objectif de garantir le bon état de conservation des landes pâturées en mosaïque avec des pelouses, dans un objectif de maintien de la biodiversité en encourageant des pratiques pastorales traditionnelles. L'enjeu majeur est le risque élevé de fermeture complète des milieux par les landes en particulier sur les sols les plus fertiles (thalwegs...), défavorable à l'expression de la diversité du cortège floristique de l'habitat et, par voie de conséquence, à l'utilisation de ces milieux par les espèces de la Directive mentionnées dans le DOCOB (essentiellement chiroptères et certains papillons).
<b>Habitats et espèces concernées</b>	Landes à genêts cendrés et/ou buis (Corine Biotope 32.62 et 32.64 principalement – non concernées par la Directive) <b>en mosaïque avec diverses pelouses</b> et notamment 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire ( <i>festuco-brometalia</i> ) habitats d'espèces pour : - Damier de la Succise 1065 ( <i>Euphydryas aurinia</i> ) et chiroptères (territoire de chasse) - Apollon ( <i>Parnassius apollo</i> ) - Semi apollon ( <i>Parnassius mnemosyne</i> )
<b>localisation</b>	Les landes sont très présentes sur tout le site où elles constituent un stade de recolonisation des pelouses sous pâturées.
<b>surface</b>	Au total environ 512 ha, au sein desquelles les plus fermées sont à localiser.
<b>Combinaison d'engagements proposée</b>	Voir plan de gestion pastoral des mesures RA_AUCE_HE1 (herbe 09) et RA_AUCE_HE2 (herbe 09). - Organisation chaque année du pâturage avec un troupeau adapté - <b><u>En cas d'intervention (débourssaillage ou élagage) proposer les zones et les modes d'intervention pour validation en comité de pilotage Natura 2000.</u></b> - Enregistrement des pratiques pastorales (dates d'arrivée et de départ, mouvements, dates d'utilisation des quartiers et événements particuliers...) et mise à disposition des partenaires ne cas de besoin. - Clôturer les impluviums pour éviter à la faune d'aller se noyer et pacer 2 systèmes permettant à la petite faune de remonter (tapis, cordes...) – pancartes « interdit d'entrer » à installer.
<b>Acteurs concernés</b>	agriculteurs, GAEC, groupements pastoraux, sociétés agricoles
Il revient à l'agriculteur de choisir la modalité d'entretien par la fauche ou par le pâturage	
<b>Priorité</b>	Forte
<b>Coût</b>	110 € / ha engagé / an pendant la durée de l'engagement pour RA_AUCE_HE1 71 € / ha engagé / an pendant la durée de l'engagement pour RA_AUCE_HE2
<b>Financement</b>	MAE (t)
<b>Indicateurs de suivi/contrôle</b>	cahiers d'enregistrement des pratiques.
<b>Sanctions</b>	Variables selon l'importance de l'obligation et de l'anomalie ; se reporter aux seuils
<b>Remarques</b>	Se reporter à la notice des MAEt (RA_AUCE_HE1 ou RA_AUCE_HE2). Coût des travaux de réouverture estimé à 1 300 € /ha en moyenne. Réalisation d'une cartographie préalable des zones qui présentent une valeur pastorale, où la reconquête par les ligneux est en cours.

**CAHIERS DES CHARGES ACTIONS DE TYPE « NON AGRICOLES-NON FORESTIERS »** (éligibles à un financement au titre de la mesure 323B du PDRH)

*MESURE – GESTION DES PELOUSES ET LANDES*

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Mesure PDRH : A32301P  Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage  - Landes : recouvrement de 33 à 66% de ligneux  - Pelouses : jusqu'à 33% de ligneux	Mesures DOCOB : Réf. ESP1.2 et PEL 1.2b
--	---	---

<b>DESCRIPTIF ET OBJECTIFS</b>	
<b>Objectif</b>	Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture, moyennement à <b>fortement embroussaillées</b> . Elle a aussi pour objectif le maintien des espèces inféodées aux milieux ouverts. <i>Un entretien durable par le pastoralisme est donc à rechercher.</i>
<b>Habitats et espèces concernées</b>	- 6 chiroptères et 3 papillons DH potentiellement concernés - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (festuco-brometalia) 6210 - Buxaies (5110)
<b>Conditions particulières d'éligibilité</b>	Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : inscrites au contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.
<b>Degré d'urgence</b>	Priorité forte.

<b>PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE</b>	
<b>Surface</b>	La mesure s'applique sur des <b>surfaces non agricoles</b> (non déclarées à la PAC) <i>NB : en milieu agricole, elle prend la forme d'une MAET.</i> Les superficies concernées sont à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
<b>Parcelles concernées</b>	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
<b>Acteurs concernés</b>	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature, ONF...

<b>ENGAGEMENTS</b>	
<b>Engagements non rémunérés</b>	Respect des périodes d'autorisation des travaux. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).

<b>Engagements rémunérés</b>	<p>Les opérations éligibles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ;</li> <li>- dévitalisation par annellation ;</li> <li>- dessouchage ;</li> <li>- rabotage des souches ;</li> <li>- enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (procédé le moins perturbant possible choisi : débardage prioritaire) ;</li> <li>- débroussaillage, girobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe ;</li> <li>- broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits ;</li> <li>- arasage des tourradons ;</li> <li>- frais de mise en décharge ;</li> <li>- études et frais d'expert ;</li> <li>- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.</li> </ul>
<b>Fréquence d'intervention</b>	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
<b>COMPENSATIONS FINANCIERES</b>	
<b>Montant et nature de l'aide</b>	<p>Selon devis ou barème régional. ^</p> <p>Coût des travaux de réouverture estimé à 1 300 € /ha en moyenne sur landes (33 à 66% de ligneux).</p>
<b>Durée et modalités de versement des aides</b>	<p>Contrat sur une durée minimale de 5 ans.</p> <p>50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).</p>
<b>Financements potentiels</b>	FEADER
<b>CONTROLE</b>	
<b>Point de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence et tenue du cahier des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).</li> <li>- Comparaison de l'état initial et post-travaux (photographies).</li> <li>- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation (au moment de la signature du contrat) avec l'état des surfaces travaillées.</li> <li>- Vérification des factures.</li> </ul>
<b>Remarques</b>	Réalisation d'une cartographie préalable des zones qui présentent une valeur pastorale, où la reconquête par les ligneux est en cours.

## MESURE – GESTION DES PELOUSES ET PRAIRIES

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Mesure PDRH : A32303R  Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts	Mesure DOCOB: réf. PEL1.2b
--	--	-------------------------------

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<b>Objectif</b>	Cette action vise la <b>mise en place d'un pâturage d'entretien</b> afin de maintenir l'ouverture des milieux et favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités écologiques des milieux. Cette mesure peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.
<b>Habitats et espèces concernées</b>	- 6 chiroptères et 3 papillons DH potentiellement concernés - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaire ( <i>Festuco-brometalia</i> ) 6210 - Buxaies (5110)
<b>Conditions particulières d'éligibilité</b>	L'achat d'animaux n'est pas éligible.
<b>Degré d'urgence</b>	Priorité forte.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
<b>Surface</b>	<b>La mesure s'applique sur des surfaces non agricoles (non déclarées à la PAC)</b> NB : en milieu agricole, elle prend la forme d'une MAET. Les superficies concernées sont à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
<b>Parcelles concernées</b>	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
<b>Acteurs concernés</b>	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature...

ENGAGEMENTS	
<b>Engagements non rémunérés</b>	Respect des périodes d'autorisation de pâturage. Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales ou des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).
<b>Engagements rémunérés</b>	Les opérations éligibles sont les suivantes : - réalisation d'un diagnostic pastoral pour identifier les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le secteur pâturé ainsi que le mode de gestion en cours* ; - élaboration d'un plan de gestion pastorale reprenant les mesures de gestion préconisées pour les habitats et les espèces concernés* ; - gardiennage, déplacement et surveillance des troupeaux ; - entretien d'équipements pastoraux ; - suivi vétérinaire ; - affourage, complément alimentaire ; - fauche de refus ; - location de grange à foin ; - études et frais d'expert ; - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

<b>Fréquence d'intervention</b>	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
<b>Remarques</b>	

<b>COMPENSATIONS FINANCIERES</b>	
<b>Montant et nature de l'aide</b>	Selon devis ou barème régional. Coût des travaux de réouverture estimé à 1 300 € /ha en moyenne.
<b>Durée et modalités de versement des aides</b>	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
<b>Financements potentiels</b>	FEADER

<b>CONTROLE</b>	
<b>Point de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de gestion pastorale validé avec l'état des surfaces.</li> <li>- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des pratiques pastorales ou des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par la bénéficiaire).</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.</li> </ul>

## MESURE – GESTION DES PELOUSES ET PRAIRIES

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Mesure PDRH : A32304R  Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Mesure DOCOB :  Réf. PEL 2.1
--	---	------------------------------------

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<b>Objectif</b>	L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts <u>hors d'une pratique agricole</u> et à maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles. Elle a aussi pour objectif le maintien des espèces inféodées aux milieux ouverts.
<b>Habitats et espèces concernées</b>	Espèces visées : - 6 chiroptères et 3 papillons DH potentiellement concernés : - Damier de la Succise 1065 ( <i>Euphydryas aurinia</i> ) et chiroptères - Apollon ( <i>Parnassius apollo</i> ) - Semi apollon ( <i>Parnassius mnemosyne</i> )
<b>Degré d'urgence</b>	Priorité forte.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
<b>Surface</b>	<b>La mesure s'applique sur des surfaces non agricoles (non déclarées à la PAC).</b> <i>NB : en milieu agricole, elle prend la forme d'une MAET.</i> Les superficies concernées sont à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
<b>Parcelles concernées</b>	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
<b>Acteurs concernés</b>	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature...

ENGAGEMENTS	
<b>Engagements non rémunérés</b>	- Respect des périodes d'autorisation de fauche. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
<b>Engagements rémunérés</b>	Les opérations éligibles sont les suivantes : - fauche manuelle ou mécanique ; - défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) ; - conditionnement ; - transport des matériaux évacués ; - frais de mise en décharge ; - études et frais d'expert ; - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
<b>Fréquence d'intervention</b>	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

COMPENSATIONS FINANCIERES	
<b>Montant et nature de l'aide</b>	Selon devis ou barème régional.
<b>Durée et modalités de versement des aides</b>	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
<b>Financements potentiels</b>	FEADER

<b>CONTROLE</b>	
<b>Point de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par la bénéficiaire).</li> <li>- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation (au moment de la signature du contrat) avec l'état des surfaces travaillées.</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.</li> </ul>
<b>Remarques :</b>	Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P)

## MESURE – GESTION DES ESPECES

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Mesure PDRH : A32323P  Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	Mesure DOCOB :  Réf. ESP3.1
--	--	-----------------------------------

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<b>Objectif</b>	L'action vise à aménager des gîtes en faveur de la colonie de petit rhinolophe afin de conforter cette population sur le site.
<b>Habitats et espèces concernées</b>	Espèces visées : chiroptères et notamment le Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> (DH1303)
<b>Degré d'urgence</b>	Priorité forte.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
<b>Surface</b>	La localisation de la mesure sera à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
<b>Parcelles concernées</b>	
<b>Acteurs concernés</b>	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature...

ENGAGEMENTS	
<b>Engagements non rémunérés</b>	- Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire)
<b>Engagements rémunérés</b>	- Réhabilitation et entretien de muret - Aménagements spécifiques pour les grottes à chauve-souris (pose de grille, ...) - Autres aménagements (placettes de nourrissage, nichoirs, ...) - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
<b>Fréquence d'intervention</b>	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

COMPENSATIONS FINANCIERES	
<b>Montant et nature de l'aide</b>	Selon devis ou barème régional.
<b>Durée et modalités de versement des aides</b>	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
<b>Financements potentiels</b>	FEADER

CONTROLE	
<b>Point de contrôle</b>	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
<b>Remarques :</b>	Cette action ne finance pas les actions d'entretien



MESURE – ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Mesure PDRH : A32326P  Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Mesure DOCOB :  Réf. ACC2.5
--	---	-----------------------------------

<b>DESCRIPTIF ET OBJECTIFS</b>	
<b>Objectif</b>	L'action a pour objectif d'inciter les usagers à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.  Sur le site elle consistera à concevoir et installer 'un panneau d'information à l'entrée du site sur la boucle retenue pour la découverte du site
<b>Habitats et espèces concernées</b>	
<b>Conditions particulières d'éligibilité</b>	L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB. Elle ne peut être contractualisée qu'en accompagnement d'autres actions de gestion contractualisables. L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à Natura 2000. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat. En milieux forestiers, il convient de mobiliser l'action F22714.
<b>Degré d'urgence</b>	Priorité moyenne.
<b>PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE</b>	
<b>Surface</b>	Sans objet.
<b>Parcelles concernées</b>	A déterminer (panneau à positionner dans un endroit stratégique pour les usagers...).
<b>Acteurs concernés</b>	A déterminer.
<b>ENGAGEMENTS</b>	
<b>Engagements non rémunérés</b>	Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut. Respect de la charte graphique ou des normes existantes.
<b>Engagements rémunérés</b>	L'action est éligible par les moyens suivants : - conception de panneaux (maquette PAO-DAO, textes, dessins...) ; - fabrication ; - pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ; - entretien des équipements d'information ; - études et frais d'expert ; - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
<b>Fréquence d'intervention</b>	Une fois sur les 5 ans ; Année de pose à déterminer.
<b>COMPENSATIONS FINANCIERES</b>	
<b>Montant et nature de l'aide</b>	Selon devis ou barème régional.
<b>Durée et modalités de versement des aides</b>	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
<b>Financements potentiels</b>	FEADER
<b>SUIVI ET CONTROLE</b>	
<b>Point de contrôle</b>	Suivi photographique. Détenition des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).

**CAHIERS DES CHARGES DES CONTRATS NATURA 2000 FORESTIERS** (éligibles à un financement au titre de la mesure 227 du PDRH)

*MESURE – GESTION DES FORETS*

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Mesure PDRH : F22712  Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Mesure DOCOB : Réf. FOR 2.1 et 2.2
--	--	---------------------------------------

<b>DESCRIPTIF ET OBJECTIFS</b>	
<b>Objectif</b>	Cette action consiste à favoriser le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces de la directive "Habitats" ou la représentativité et la naturalité des habitats forestiers de la directive "Habitats".
<b>Habitats et espèces concernées</b>	
<b>Degré d'urgence</b>	Priorité.

<b>PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE</b>	
<b>Surface</b>	Non déterminée.
<b>Parcelles concernées</b>	Unité de gestion : Site Natura 2000 D15. Toutes les forêts d'intérêt communautaire cartographiées en forêts publiques et privées (Beaufays, Le Fraisie...) Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles.
<b>Acteurs concernés</b>	Tous propriétaires publics ou privés.

<b>ENGAGEMENTS</b>	
<b>Engagements non rémunérés</b>	Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sénescents sélectionnés au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol, d'un triangle pointe vers le bas.
<b>Engagements rémunérés</b>	Les opérations éligibles consistent à maintenir sur pied pendant 30 ans les arbres correspondant aux critères énoncés ci-dessous, ainsi que d'éventuels études et frais d'experts. Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare d'au moins 5 m <sup>3</sup> bois fort (voir cas particulier ci-dessous). Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence. Ces îlots sont recommandés par les scientifiques pour le développement d'un certain nombre d'espèces concernées par la mesure. <u>Cas particulier</u> : en forêt domaniale, compte tenu du principe selon lequel seules des opérations qui vont au-delà des bonnes pratiques identifiées du bénéficiaire peuvent être financées, la mesure consistera à financer le maintien d'arbres sénescents au-delà du cinquième m <sup>3</sup> réservé à l'hectare. Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale à 50 cm pour les essences autres que le chêne. Ils doivent présenter, en outre, un houppier de forte dimension, et dans la mesure du possible, être déjà sénescents ou présenter des fissures, des branches mortes ou une ou plusieurs cavités. Vu les paramètres de diamètre retenus ci-dessus, le volume de 5 m <sup>3</sup> bois fort correspond à un minimum de 2 tiges par hectare.

<b>Dispositions particulières</b>	<p>En zone de montagne, il est recommandé de ne pas mobiliser cette mesure lorsqu'il existe déjà dans les peuplements à proximité une proportion importante de bois sénescents ou âgés (du fait de difficultés d'accès notamment).</p> <p>Dans un souci de cohérence d'action, le bénéficiaire devrait maintenir, dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied dans son peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents. Par mesure de sécurité, les arbres choisis devront être suffisamment éloignés des voies fréquentées par le public.</p>
-----------------------------------	--

<b>Précision sur la marge d'appréciation</b>	<p>L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.</p>
--	---

<b>COMPENSATIONS FINANCIERES</b>	
<b>Montant et nature de l'aide</b>	<p>L'aide sera accordée sur la base forfaitaire suivante :</p> <p>hêtre : 73 € par arbre.</p> <p>Le montant de l'aide est plafonné à 2000 € par hectare.</p>
<b>Durée et modalités de versement des aides</b>	<p>Contrat sur une durée maximale de 5 ans (mais engagement sur 30 ans).</p> <p>50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).</p>
<b>Financements potentiels</b>	FEADER.

<b>SUIVI ET CONTROLE</b>	
<b>Point de contrôle</b>	<p>Arbres maintenus sur pied suivant un plan défini au préalable.</p> <p>Détention des pièces justificatives pour d'éventuelles études et frais d'experts (factures acquittées originales, état de frais).</p>

## MESURE – GESTION DES FORETS

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Mesure PDRH : F22705  Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Mesure DOCOB : Réf. FOR 1.1a
--	--	---------------------------------

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
<b>Objectif</b>	Cette mesure concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des arrêtés du 16 novembre 2001. Elle concerne les activités d'éclaircie ou de nettoyage au profit de certaines espèces végétales de l'annexe 2 de la Directive habitats ou d'habitats d'espèces animales d'intérêt communautaire. La taille en têtard ou l'émondage pourront éventuellement être associés à cette mesure.
<b>Habitats et espèces concernées</b>	<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit rhinolophe 1303 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand rhinolophe 1304
<b>Degré d'urgence</b>	Priorité 2.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
<b>Surface</b>	Non déterminée.
<b>Parcelles concernées</b>	Unité de gestion : Site Natura 2000 D15. Toutes les zones cartographiées en forêts sur le site. Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture (bois de la Luine, où des micro clairières se créent naturellement par effondrement de tiges surannées) ne sont pas concernées.
<b>Acteurs concernés</b>	Tous propriétaires publics ou privés.

ENGAGEMENTS	
<b>Engagements non rémunérés</b>	Le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski, ...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce.
<b>Engagements rémunérés</b>	Les travaux éligibles sont les suivants : - Coupe d'arbre (voir conditions générales de mise en œuvre des mesures), création de cépées, abattage des végétaux ligneux non marchands, de façon à amener un éclaircissement maîtrisé au sol ; - Lorsque, dans le cas d'une coupe d'arbres, le fait de laisser les bois sur place représente un danger réel pour le milieu (habitats, incendies, attaques d'insectes...), l'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr est éligible. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat ; - Dévitalisation par annellation ; - Débroussaillage, fauche, broyage ; - Nettoyage éventuel du sol ; - Elimination de la végétation envahissante ; - Emondage, taille en têtard, mais aussi tailles de formation pour favoriser la nidification ; - Etudes et frais d'expert ; Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

<b>COMPENSATIONS FINANCIERES</b>	
<b>Montant et nature de l'aide</b>	L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Le montant de l'aide est : <ul style="list-style-type: none"> <li>- plafonné à 5000 € par hectare travaillé,</li> <li>- majoré de 15 € par unité pour le travail d'émondage, de taille en têtard ou de tailles de formation, avec un plafond de 100 arbres traités,</li> <li>- majoré de 2000 € par hectare et par passage pour les travaux d'entretien supplémentaire.</li> </ul>
<b>Durée et modalités de versement des aides</b>	Contrat sur une durée maximale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
<b>Financements potentiels</b>	FEADER.

<b>SUIVI ET CONTROLE</b>	
<b>Point de contrôle</b>	Surface travaillée

## CAHIERS DES CHARGES DES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	<b>MILIEUX OUVERTS</b> - Préciser la caractérisation phytosociologique des habitats cartographiés en prairies mésophiles. - idem pour la pelouse subalpine.	Mesure DOCOB: réf. ETUh1.1
---	--	-------------------------------

<b>Objectif</b>	L'objectif est de préciser le rattachement phytosociologique : - des prairies fauchées sur le site ainsi que leur situation vis-à-vis de la Directive « Habitats ». - de la pelouse initialement cartographiée (2001), de façon non satisfaisante selon le CBNA, en « pelouse acidiline à Canche flexueuse » - rattachée alors au <i>Caricion ferruginae</i> - CB 36.41 – EUR15 6171). L'étude permettra également préciser les enjeux habitats d'espèces et de définir les mesures de gestion favorables à leur conservation (type de gestion, dates d'intervention...).
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	Prairies mésophiles et pelouse subalpine (habitats cartographié en CB 38 et CB36.4). Habitat potentiel pour les chauve-souris (territoire de chasse) et papillons dont le Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> ), le grand Apollon ( <i>Parnassius apollo</i> ), le semi apollon ( <i>Parnassius mnemosyne</i> ).
<b>Descriptif de la mesure</b>	Réalisation d'au moins 3 relevés phytosociologique par type d'habitat. Analyse de ces relevés et comparaison avec les références existantes. Ce travail sera à proposer au CBNA ou à conduire par un spécialiste en concertation avec le Conservatoire Botanique.
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Prairies fauchées et lambeau de pelouse subalpine du site D15 (surface indicative environ 15 ha au total).
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat
<b>Estimation du coût :</b>	3 000 € HT
<b>Priorité</b>	3

*MESURES ETUDES ET SUIVIS*

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	<b>ZONE HUMIDE</b>  Améliorer la connaissance de l'habitat de zone humide d'intérêt communautaire 3290	Mesure DOCOB: réf. ETUh1.3
---	---	-------------------------------

<b>Objectif</b>	
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	Habitat 3290-1 « Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable ».
<b>Descriptif de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude du régime hydrologique de résurgence de l'Autonnière (caractère intermittent de l'habitat)</li> <li>- A l'occasion de l'inventaire bryologique des habitats forestiers, réaliser l'inventaire des mousses présentes sur cet habitat.</li> <li>- protocole à définir avec la communauté scientifique.</li> <li>- relations entre la phase d'assec et celle en eau - Pérennité de cet habitat dans le contexte des changements globaux?</li> </ul>
<b>Remarques</b>	L'inventaire bryologique serait à réaliser simultanément avec celui prévu sur les habitats forestiers (ETUe1.6) afin de faire des économies d'échelle (déplacement spécialiste).
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Tronçon de puis la source de la Catarèse jusqu'à la résurgence de l'Autonnière.
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat, Europe Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	5 000 € HT
<b>Priorité</b>	3

*MESURES ETUDES ET SUIVIS*

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	<b>ESPECES</b>  Améliorer les connaissances sur les populations de chiroptères du site  Inventaires complémentaires ciblés sur les espèces forestières	Mesure DOCOB: réf. ETUe1.1
---	--	-------------------------------

<b>Objectif</b>	L'objectif est de compléter la liste des espèces d'intérêt communautaire présentes dans le site (et donc de compléter le Formulaire standart des données FSD). L'étude permettra de préciser les objectifs de conservation pour <u>les espèces forestières</u> de chiroptères, et d'analyser les mesures de gestion prévues au Docob vis-à-vis de leur pertinence et de leur impact pour les chiroptères forestiers.
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	Potentiellement de nombreux habitats pour la Barbastelle 1308 ( <i>Barbastella barbastellus</i> ), le Vespertilion de Bechstein 1323 ( <i>Myotis bechsteinii</i> )....
<b>Descriptif de la mesure</b>	Prospections à échelonner du printemps à l'automne. - Détection ultrasonore : Protocole à consulter ONF MCD10 (TILLON, 2008) - Paramètres environnementaux : sorties par temps calme (pas ou peu de vent), sans pluie, en première partie de nuit, vingt minutes après le coucher du soleil (heure légale) pendant trois heures maximum. - Description et analyse des peuplements forestiers aux points d'inventaires
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Ensemble du site D15 (périmètre actuel couvrant 1 479 ha).
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	11 000 € HT
<b>Priorité</b>	1



MESURES ETUDES ET SUIVIS

<p>Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "</p>	<p><b>ESPECES</b></p> <p>Etude des reptiles : réaliser un état initial</p>	<p>Mesure DOCOB: réf. ETUe1.2</p>
<p><b>Objectif</b></p>	<p>Etablir un état de référence des populations de reptiles dans les milieux naturels du site. Le protocole devra permettre aux gestionnaires de suivre l'évolution des populations à une échelle locale et tester l'effet des pratiques de gestion sur celles-ci.</p>	
<p><b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b></p>	<p>Aucun inventaire sur les reptiles n'a été effectué dans le périmètre du site. Parmi les espèces potentiellement présentes on notera : Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i> (contactée dans le site - obs pers. F. Marais 04/04/2009) Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i> Lézard vivipare <i>Lacerta vivipara</i> Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i> Vipère aspic <i>Vipera aspis</i> Orvet fragile <i>Anguis Fragilis</i> ...</p>	
<p><b>Descriptif de la mesure</b></p>	<p>Référence : protocole de suivi de la société herpétologique de France Usage combiné des « plaques refuges » et des prospections « à vue » - <u>Relevés sous plaques</u> : Positionner une plaque tous les 50 m environ sur le transect (4 plaques par transect). Pose des plaques au printemps, attendre 2 mois, puis faire un passage à peu près toutes les semaines pendant les deux mois optimaux pour l'activité de reproduction. - <u>Relevés à vue</u> : Parcours de transects de 150 m au sein d'une zone homogène à allure réduite (10-15 minutes par transect). Minimum de 4 visites par transect (6 si possible) pendant les deux mois de l'étude. Période à définir sur le site D15. Les relevés devront dans la mesure du possible être réalisés dans des conditions météorologiques « optimales ».</p>	
<p><b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b></p>	<p>Tout le site D15.</p>	
<p><b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b></p>	<p>Maîtrise d'ouvrage : Etat Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER</p>	
<p><b>Estimation du coût :</b></p>	<p>5 000 € HT</p>	
<p><b>Priorité</b></p>	<p>3</p>	

*MESURES ETUDES ET SUIVIS*

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	<b>ESPECES</b>  <b>Inventaire des champignons lignicoles</b>	Mesure DOCOB: réf. ETUe1.3
---	--	-------------------------------

<b>Objectif</b>	Etablir une première base pour l'évaluation préalable des potentialités de ce site à caractère exceptionnel.
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	Habitats forestiers d'intérêt communautaire (9150, 9180), soit environ 61ha.
<b>Descriptif de la mesure</b>	- 1 passage en automne pour 2 mycologues. - Prospection à l'avancement en ciblant en particulier les espèces lignicoles, Un rapprochement avec le réseau mycologie de l'ONF pourra utilement permettre de préciser le protocole au vu de l'évolution des connaissances.
<b>Remarques</b>	Cet inventaire peut enrichir le diagnostic sur la valeur écologique du Bois de la Luine (action SUIh3) prévu en 2018. L'action ETUe1.3 serait à réaliser conjointement au complément d'inventaire pour les espèces de coléoptères saproxyliques fongicoles (action SUIe1.2). Rechercher la meilleure articulation possible pour les dates de passage en inventaire afin de pouvoir croiser les observations faites dans ces deux disciplines. Année prévisionnelle : 2015
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Bois de la Luine et de Beaufays (forêt communale d'Aucelon).
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Aucelon ? Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	5 000 € HT
<b>Priorité</b>	Non prioritaire mais cette action pourrait compléter la mesure SUIh3 qui a pour objet d'évaluer la valeur biologique du bois de la Luine vis-à-vis de sa naturalité en recherchant tous les indicateurs qui attesteraient de la continuité de l'état boisé de ce canton sur une longue période (la présence effective d'espèces comme Hiericium coralloides permet d'envisager des découvertes intéressantes à ce sujet).

MESURES ETUDES ET SUIVIS

<p>Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "</p>	<p style="text-align: center;"><b>ESPECES</b></p> <p>Complément d'inventaire insectes saproxyliques : inventaire général sur les zones non étudiées et 1<sup>er</sup> suivi après état initial au bois de la Luine.</p>	<p>Mesure DOCOB: réf. ETUe1.4</p>
<p><b>Objectif</b></p>	<p>L'objectif est de compléter la liste des espèces d'intérêt communautaire présentes dans le site (et donc de compléter le Formulaire standart des données FSD). L'étude permettra de compléter les enjeux et de préciser les objectifs de conservation pour les coléoptères saproxyliques, et de définir ou préciser les mesures de gestion prévues au Docob.</p>	
<p><b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b></p>	<p>Espèces ciblées: Lucane cerf volant (<i>Lucanus cervus</i>), Pique prune (<i>Osmoderma eremita</i>), Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>), Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)...</p> <p>Habitats potentiels : Tillaie mesophile à buis et <i>Acer opalus</i>, Erablière de ravin mesophile à buis, Pinèdes de pins sylvestres supraméditerranéennes, Chenaies pubescentes supraméditerranéennes, chênaie-hêtraie à buis Bois mésophiles de fond de vallon à Frêne et érable champêtre, Pinèdes de pin sylvestre montagnardes, Hêtraie buxaie à if, Hêtraie buxaie.</p>	
<p><b>Descriptif de la mesure</b></p>	<p>Seul le canton de la Luine a été étudié. Les haies à gros bois isolés, le bois de Beaufays, les chênaies pubescentes à vieux sujets présentent un intérêt potentiellement élevé.</p> <p>↳ 1<sup>er</sup> inventaire (sauf bois de la Luine):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser la liste des espèces de coléoptères saproxyliques présents dans les zones non étudiées.</li> </ul> <p>Les techniques d'échantillonnage utilisées seront décrites et devront être efficaces, efficientes, sélectives et reproductibles. Leur mise en oeuvre doit rester simple avec un coût moyen abordable (méthode à faire valider par le gestionnaire).</p> <p>L'inventaire sera réalisé sur une saison. Il devra permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualifier la richesse patrimoniale des espèces recensées (espèces présentes, quantification, biologie, milieux associés, intérêt patrimonial (rareté, statut ; liste de synthèse);</li> <li>- Identifier les microhabitats et éventuellement les habitats auxquels chaque espèce est associée ;</li> <li>- Proposer des mesures de suivi de chaque espèce ou groupe d'espèces (définir un cahier des charges du suivi des populations par habitats d'espèces ou de groupes d'espèces, y compris calendrier indicatif).</li> <li>- Proposer des mesures de gestion pour chaque espèce ou groupe d'espèces (définir un cahier des charges à l'usage du propriétaire pour la gestion des populations par habitats d'espèces ou de groupes d'espèces, y compris calendrier).</li> </ul> <p>↳ Suivi (bois de la Luine):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter la liste des espèces de coléoptères saproxyliques dans la zone inventoriée.</li> </ul> <p>Piégeage par pièges bouteille sur gros troncs vivants et cariés. Pièges à relever toutes les 2 à 3 semaines en juin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Périodicité 4 à 5 ans</li> <li>- En cas de gros chablis réalisation d'un inventaire complémentaire selon protocole utilisé par Dodelin (2006).</li> </ul>	
<p><b>Remarques</b></p>	<p>Un premier inventaire a été réalisé au bois de Luine uniquement. C'est pourquoi nous proposons de réaliser dans le cadre de cet inventaire général, un passage au bois de la Luine destiné à évaluer l'évolution des effectifs des espèces déjà connues et éventuellement d'en compléter la liste.</p> <p>Action à compléter éventuellement avec une option correspondant à l'action SUIe1.2 « Suivi des insectes saproxyliques fongicoles ».</p> <p>Année prévisionnelle : 2016</p>	

<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Tous les habitats forestiers du site D15 (environ 450ha);
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA, Financeurs potentiels : PNRMA, Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	5 000 € HT
<b>Priorité</b>	1

MESURES ETUDES ET SUIVIS

<p>Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "</p>	<p>ESPECES</p> <p>Etat initial - recherches d'espèces indicatrices de la naturalité et de la continuité de l'état boisé : inventaire des lichens</p>	<p>Mesure DOCOB: réf. ETUe1.5</p>
<p><b>Objectif</b></p>	<p>Amélioration des connaissances : le protocole d'inventaire doit apporter des éléments naturalistes au gestionnaire amené à décider des orientations de gestion sur les parties du site où les habitats forestiers sont présents. Recherche d'espèces indicatrices de la continuité de l'état boisé.</p>	
<p><b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b></p>	<p>Tous les habitats forestiers du site D15. Priorité au bois de la Luine (en raison de son degré de naturalité) et de Beaufays. Groupements épiphytiques (corticoles sur les écorces, foliicoles sur les feuilles persistantes, et lignicoles sur le bois) en raison de leur évolution directement lié à l'évolution du boisement qui les abrite.</p>	
<p><b>Descriptif de la mesure</b></p>	<p>Cette mesure peut contribuer à renforcer l'argumentaire sur l'intérêt de la forêt au regard de son haut degré de naturalité (action ETUe1.5). - Analyse bibliographique - Choix des différents biotopes intéressants à prospecter à partir de la cartographie des habitats, des conditions topographiques et des étages altitudinaux. - Récolte des lichens de manière à prélever le maximum des espèces présentes (ceci dans le cadre d'un inventaire le plus complet possible). - Stockage des échantillons avec numéro de la station étudiée, ainsi que les renseignements précis sur le lieu de récolte : type de phorophyte (obligatoire), nature de la roche, microbiotope... - Identification soit directement sur le terrain soit au laboratoire par l'utilisation de la loupe binoculaire et du microscope lorsque les déterminations le nécessitent. - Recherche et analyse des groupements lichéniques indicateurs de l'ambiance forestière et du stade d'évolution des forêts. - Rédaction d'un rapport.</p>	
<p><b>Remarques</b></p>	<p>Cet inventaire peut enrichir le diagnostic sur la valeur écologique du Bois de la Luine (action SUIh3) prévu en 2018. Année prévisionnelle pour cette action: 2016</p>	
<p><b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b></p>	<p>Habitats forestiers situés dans le périmètre du site D15.</p>	
<p><b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b></p>	<p>Maîtrise d'ouvrage : commune ? Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER</p>	
<p><b>Estimation du coût :</b></p>	<p>5 000 € HT</p>	
<p><b>Priorité</b></p>	<p>Non prioritaire mais cette action pourrait compléter la mesure SUIh3 qui a pour objet d'évaluer la valeur biologique du bois de la Luine vis-à-vis de sa naturalité en recherchant tous les indicateurs qui attesteraient de la continuité de l'état boisé de ce canton sur une longue période. (la présence effective d'espèces comme <i>Lobaria pulmonaria</i> est intéressante à ce sujet).</p>	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

<p>Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "</p>	<p style="text-align: center;"><b>ESPECES</b></p> <p style="text-align: center;">Etat initial - recherches complémentaires d'espèces indicatrices de la naturalité : inventaire des mousses</p>	<p>Mesure DOCOB: réf. ETUe1.6</p>
--	---	---------------------------------------

<p><b>Objectif</b></p>	<p>Amélioration des connaissances : le protocole d'inventaire doit apporter des éléments naturalistes au gestionnaire amené à décider des orientations de gestion sur les parties du site où les habitats forestiers sont présents. Recherche d'espèces indicatrices de la continuité de l'état boisé.</p>
<p><b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b></p>	<p>Tous les habitats forestiers du site D15. Priorité au bois de la Luine (en raison de son degré de naturalité) et de Beaufays. <i>Buxbaumia viridis, Zygodon forsterii... ??</i></p>
<p><b>Descriptif de la mesure</b></p>	<p>Cette mesure peut contribuer à renforcer l'argumentaire sur l'intérêt de la forêt au regard de son haut degré de naturalité (action ETUe1.5). - Analyse bibliographique - Choix des différents biotopes intéressants à prospector à partir de la cartographie des habitats, des conditions topographiques et des étages altitudinaux. - Récolte des bryophytes de manière à prélever le maximum des espèces présentes (ceci dans le cadre d'un inventaire le plus complet possible). - Stockage des échantillons avec numéro de la station étudiée, ainsi que les renseignements précis sur le lieu de récolte : espèce (obligatoire), nature de la roche, microbiotope... - Identification soit directement sur le terrain soit au laboratoire par l'utilisation de la loupe binoculaire et du microscope lorsque les déterminations le nécessitent. - Recherche et analyse des groupements bryologiques indicateurs de l'ambiance forestière et du stade d'évolution des forêts. - Rédaction d'un rapport.</p>
<p><b>Remarques</b></p>	<p>Cet inventaire peut enrichir le diagnostic sur la valeur écologique du Bois de la Luine (action SUIh3) prévu en 2018. Année prévisionnelle pour cette action: 2016</p>
<p><b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b></p>	<p>Habitats forestiers situés dans le périmètre du site D15.</p>
<p><b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b></p>	<p>Maîtrise d'ouvrage : commune ? Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER</p>
<p><b>Estimation du coût :</b></p>	<p>5 000 € HT</p>
<p><b>Priorité</b></p>	<p>2 ?</p>

*MESURES ETUDES ET SUIVIS*

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	<b>ESPECES</b> Etudes complémentaires lépidoptères (hétérocères diurnes et nocturnes) : réaliser un état initial	Mesure DOCOB: réf. ETUe1.7
---	--	-------------------------------

<b>Objectif</b>	L'objectif est de compléter la liste des espèces d'intérêt communautaire présentes dans le site (et donc de compléter le Formulaire standart des données FSD). L'étude permettra de préciser les objectifs de conservation pour les lepidoptères hétérocères, et d'analyser les mesures de gestion prévues au Docob au vu de leur impact pour ces espèces. On notera que le site présente un intérêt signalé depuis de nombreuses années par la commune d'Aucelon qui constate une fréquentation nocturne des milieux naturels par les lepidoptérologues en s'inquiétant des éventuels prélèvements réalisés pour les collections.
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	La Zygène des Cirses, <i>Zygaena brizae</i> Esp. (= <i>Zygaena vesubiana</i> Le Ch.) Bombyx Isabelle, <i>Actias isabellae</i> Grlls (= <i>Graellsia isabellae</i> ) ... ???
<b>Descriptif de la mesure</b>	Inventaire le plus exhaustif possible basé sur des prospections de terrain standardisées et reproductibles, ainsi que sur une analyse de toutes les autres données lépidoptérologiques connues pour le site.
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Tout le site D15
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	3 500 € HT
<b>Priorité</b>	3

*MESURES ETUDES ET SUIVIS*

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	<b>HABITATS FORESTIERS</b> Evaluation de l'état de conservation : suivi des habitats forestiers d'intérêt communautaire	Mesure DOCOB: réf. SUIh1
---	---	-----------------------------

<b>Objectif</b>	Réaliser une surveillance de l'état de conservation (art. 11) avec réalisation d'un bilan et compte rendu périodique (art. 17) conformément aux prescriptions de la Directive.
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	Habitats forestiers : 9150, 9180
<b>Descriptif de la mesure</b>	Application du protocole de Nathalie Carnino pour les habitats forestiers. Définir : - La typicité de la composition dendrologique - La structuration des classes d'âge - La représentativité du bois mort - Les atteintes (espèces exotiques envahissantes, dégâts aux sols, perturbations hydrologiques et drainage, impact des grands ongulés, de la fréquentation humaine)
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Tous les habitats forestiers d'intérêt communautaire du site Natura 2000
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat, Europe Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	2 500 € HT
<b>Priorité</b>	1



*MESURES ETUDES ET SUIVIS*

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	<b>MILIEUX OUVERTS</b> Evaluation de l'état de conservation : suivi des habitats agro pastoraux d'intérêt communautaire	Mesure DOCOB: réf. SUIh2
---	---	-----------------------------

<b>Objectif</b>	Réaliser une surveillance de l'état de conservation (art. 11) avec réalisation d'un bilan et compte rendu périodique (art. 17) conformément aux prescriptions de la Directive.
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	habitats agro pastoraux d'intérêt communautaire 6210, 6110
<b>Descriptif de la mesure</b>	Cf. protocole Lise Maciejewski - relevés phytosociologiques, - relevés couverture du sol, - relevés présence espèces « prairies fleuries » (liste nationale), selon les conclusions et les mesures mises en œuvre suite à l'action ETUh1.1. - relevés de l'indicateur 'Lépidoptères diurnes' (relevé exhaustif des espèces ou relevé des couleurs des Lépidoptères diurnes en présence), - relevés activité des coprophages (+ pose de pièges attractifs dans un site), - avis d'expert sur les atteintes, - avis d'expert sur l'état de conservation.
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Tous les habitats agro pastoraux d'intérêt communautaire du site D15
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat, Europe Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	7 000 € HT
<b>Priorité</b>	1

## MESURES ETUDES ET SUIVIS

Evaluation de l'état de conservation à réaliser conjointement pour les milieux rocheux et humides

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	<b>MILIEUX ROCHEUX</b>  Evaluation de l'état de conservation : suivi des milieux rocheux d'intérêt communautaire	Mesure DOCOB: réf. SUIh2
--	--	-----------------------------

<b>Objectif</b>	Réaliser une surveillance de l'état de conservation (art. 11) avec réalisation d'un bilan et compte rendu périodique (art. 17) conformément aux prescriptions de la Directive.
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	Tous les habitats et habitats d'espèce des milieux rocheux d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000.
<b>Descriptif de la mesure</b>	Il n'existe pas à ce jour de protocole standardisé de suivi des milieux rocheux. Mesure proposée : suivi photo et relevés phytosociologiques géoréférencés tous les 6 ans, avec évaluation de la progression des ligneux.
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Périmètre du site Natura 2000 D15.
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat, Europe Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	A préciser
<b>Priorité</b>	2

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	<b>ZONE HUMIDE</b>  Evaluation de l'état de conservation : suivi de la zone humide d'intérêt communautaire	Mesure DOCOB: réf. SUIh1
--	--	-----------------------------

<b>Objectif</b>	Réaliser une surveillance de l'état de conservation (art. 11) avec réalisation d'un bilan et compte rendu périodique (art. 17) conformément aux prescriptions de la Directive.
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement en substrat géologique perméable code Natura 2000 : 3290-1.
<b>Descriptif de la mesure</b>	Il n'existe pas à ce jour de protocole standardisé de suivi de ce type de zones humides. Selon les conclusions de l'action « Améliorer la connaissance de l'habitat de zone humide d'intérêt communautaire » code Natura 2000 n° 3290-1. Action du DOCOB: réf. ETUh1.3
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Périmètre du site Natura 2000 D15.
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat, Europe Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	A préciser
<b>Priorité</b>	1

*MESURES ETUDES ET SUIVIS*

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	<b>HABITATS FORESTIERS</b>  Diagnostic sur la valeur écologique du Bois de la Luine	Mesure DOCOB: réf. SUIh3
---	---	-----------------------------

<b>Objectif</b>	Evaluation du degré de naturalité et étude de la compatibilité d'éventuelles exploitations avec la naturalité. Peuplement de hêtraie relictuelle à If, habitat très rare à très fort degré de naturalité au Bois de la Luine (exempt d'exploitation depuis plus de 100 ans). L'échéance de l'aménagement forestier est <u>en 2018</u> . A cette occasion le propriétaire sera appelé à se prononcer sur les objectifs qu'il souhaite donner à sa forêt. Pour fixer ses choix, le propriétaire doit disposer d'un argumentaire aussi complet que possible sur le caractère exceptionnel, d'un point de vue scientifique, du canton de la Luine.
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	Hêtraie à buis 9150-8 et hêtraie à ifs 9150-5
<b>Descriptif de la mesure</b>	Application du protocole PSDRF utilisé pour les inventaires en réserves biologiques (composition, structure, fonctionnement...) Synthèse des données flore / faune existantes
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Bois de la Luine (forêt communale d'Aucelon Parcelle n°4 : 23.74 ha au total)
<b>Remarques</b>	Année prévisionnelle : 2017
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat
<b>Estimation du coût :</b>	5 000 € HT
<b>Priorité</b>	1

*MESURES ETUDES ET SUIVIS*

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Suivi de l'état de conservation des populations du Damier de la Succise	Mesure DOCOB: réf. SUIe1.1
<b>Objectif</b>	Suite à l'inventaire initial des lepidoptères réalisé en 2007 par la FRAPNA, il paraît souhaitable de refaire un examen approfondi sur les populations de cette espèce. Le niveau de menaces, peu prononcé sur le site, est néanmoins important à surveiller vis-à-vis de la fermeture des milieux et, localement une éventuelle intensification des pratiques. A cette occasion, la cartographie de l'habitat d'espèce sera complétée.	
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> ) – Mosaique de pelouses, garrigues et broussailles.	
<b>Descriptif de la mesure</b>	<p><u>Période : mai à août</u> Echantillonnage des adultes : chaque parcelle échantillonnée est parcourue en zigzag entre les différentes zones à céphalaire (plante hôte), sans retourner sur ses pas, en respectant le même parcours à chaque séance.</p> <p><u>Période : automne</u> Repérage des chenilles : les larves du damier de la succise tissent un nid de soie repérable parmi la végétation. - Évaluation de l'effectif – imagos - Synthèse du repérage des nids de chenilles</p> <p><i>Rappel : espèce soumise à « autorisation préfectorale concernant la capture et le relâcher d'une espèce soumise au titre 1er du livre IV du code de l'environnement relatif à la protection de la faune et de la flore ».</i></p>	
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Tous les milieux favorables du site D15.	
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER	
<b>Estimation du coût :</b>	2 500 € HT	
<b>Priorité</b>	1	
<b>remarque</b>	Périodicité à préciser	

## MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Suivi des insectes saproxyliques fongicoles	Mesure DOCOB: réf. SUIe1.2/2
<b>Objectif</b>	L'objectif est de compléter la liste des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire présentes dans le site (et donc de compléter le Formulaire standard des données FSD). <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombreuses espèces rares pouvant avoir des densités de population fluctuantes</li> <li>- possibilité de compléter les observations déjà réalisées</li> <li>- espèces liées à des milieux rares à l'échelle du paysage et présentant donc un intérêt supplémentaire</li> </ul>	
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	Insectes saproxyliques fongicoles	
<b>Descriptif de la mesure</b>	<u><b>Compléments d'inventaire :</b></u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à réaliser conjointement à l'inventaire des champignons lignicoles du site</li> <li>- recherche à vue et par piégeage de certains champignons (petits pièges vitrés spéciaux posés sur les carpophores)</li> <li>- mise en évidence des informations liées au régime alimentaires et aux modes de vie des coléoptères saproxyliques fongicoles.</li> <li>- rédaction d'un rapport</li> </ul>	
<b>Remarques</b>	Année prévisionnelle : 2016	
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Tous les milieux favorables du site D15.	
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER	
<b>Estimation du coût :</b>	5 000 € HT	
<b>Priorité</b>	2	

## MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Suivi des populations de la Rosalie des Alpes	Mesure DOCOB: réf. SUIe1.3
<b>Objectif</b>	L'objectif est de compléter la liste des espèces d'intérêt communautaire présentes dans le site (et donc de compléter le Formulaire standard des données FSD). <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombreuses espèces rares pouvant avoir des densité de population fluctuantes</li> <li>- possibilité de compléter les observations déjà réalisées</li> <li>- espèces liées à des milieux rares à l'échelle d paysage et présentant donc un intérêt supplémentaire</li> </ul>	
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	<i>Rosalia alpina</i> (espèce parapluie) et ses habitats sur le site (hêtraie 9150 et haies à gros bois)	
<b>Descriptif de la mesure</b>	Période : période d'émergence des adultes, soit pour le site de la Luine, du 14 au 30 juillet <ul style="list-style-type: none"> <li>- rechercher et examiner les troncs morts les plus récents</li> <li>- formation initiale de l'animateur au suivi : 1j</li> <li>- réalisation du suivi : 2j / an</li> </ul> <i>Rappel : espèce soumise à « autorisation préfectorale concernant la capture et le relâcher</i>	
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Tout les milieux favorables du site D15 : hêtraies et arbres de bordure (haies).	
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER	
<b>Estimation du coût :</b>	1 000 € HT	
<b>Priorité</b>	2	

*MESURES ETUDES ET SUIVIS*

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Suivi des populations de Petit rhinolophe.	Mesure DOCOB: réf. SUIe1.4
---	--	-------------------------------

<b>Objectif</b>	L'objectif est de suivre l'évolution des effectifs des colonies actuellement connues sur le site.
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
<b>Descriptif de la mesure</b>	Poursuivre le suivi des 3 principales colonies de petit rhinolophe Compléter les prospections - Période estivale - Visite des colonies de parturition (autorisation préalable des propriétaires en milieu bâti ou comptage en sortie de gîte si pas d'autorisation). - Visite de cavités naturelles connues pour abriter des colonies de petits rhinolophes en transit. - Comptage des individus (par sexe et âge). <i>Rappel : espèce soumise à « autorisation préfectorale concernant la capture et le relâcher</i>
<b>Remarques</b>	Voir suivis CORA 2004 – 2007 - 2010
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Périmètre du site D15.
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	2 500 € HT
<b>Priorité</b>	1

## MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Suivi de l'utilisation des landes et pelouses par le Petit Murin.	Mesure DOCOB: réf. SUIe1.5
---	--	-------------------------------

<b>Objectif</b>	L'objectif est d'affiner la connaissance sur le territoire de chasse du petit murin et sur l'éventuel lien des individus observés avec la population du site Natura 2000 « FR8201690 - Grotte à chauves-souris des Sadoux ».
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	<i>Myotis blythii</i>
<b>Descriptif de la mesure</b>	Radiopistage en lien avec les suivis mis en œuvre sur le site Natura 2000 de la grotte des Sadoux. - Capture et équipement des individus. - Réalisation d'au moins deux sessions de radio tracking pendant l'été. - Traitement des données, cartographie et rédaction d'un rapport. <i>Rappel : espèce soumise à « autorisation préfectorale concernant la capture et le relâcher</i>
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	Périmètre du site D15.
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	11 000 € HT
<b>Priorité</b>	1



## CAHIERS DES CHARGES DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU DOCOB

Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "	Conception, réalisation, reproduction et diffusion d'un bulletin d'information	Mesure DOCOB: réf. ACC2.4
---	---	------------------------------

<b>Objectif</b>	<p>Le groupe de travail sur la thématique « activités de pleine nature » du site, a retenu comme utile à la préservation des habitats, une bonne appropriation des mesures du DOCOB par les acteurs locaux :</p> <p>La rédaction d'un document simple mais largement diffusé, afin d'informer de manière générale sur les milieux et espèces remarquables du site et les mesures de préservation peut contribuer à une bonne sensibilisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion d'un zoom sur ce qui se fait sur le site N2000 (parole à un éleveur, zoom sur une espèce...)</li> <li>- Synthèse annuelle des réalisations sur le site.</li> <li>- Définir les communes destinataires</li> <li>- Rechercher la mutualisation avec le site des Sadoux (Cf ; édition annuelle de la « lettre d'information »).</li> </ul> <p>Ce dépliant devra également se trouver en accès libre et gratuit dans les offices de Tourisme, voire chez les hébergeurs de la vallée de la Roanne.</p> <p>L'objectif est de favoriser des comportements respectueux chez les visiteurs (et chez les habitants du site).</p>
<b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b>	Habitats naturels et habitats d'espèces de la Directive en privilégiant ceux ayant une priorité 1 sur le site.
<b>Descriptif de la mesure</b>	A préciser dans le cadre d'une mutualisation de moyens, et de ce qui se fait déjà sur le site des Sadoux (RNR et site FR8201690 « Grotte à chauves-souris des Sadoux »).
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	A préciser : ensemble des communes de la vallée de la Roanne ?
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat ??... Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	2 000 € HT
<b>Priorité</b>	2

## MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU DOCOB

<p>Site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "</p>	<p>formation des professionnels du tourisme</p>	<p>Mesure DOCOB: réf. ACC2.1</p>
<p><b>Objectif</b></p>	<p>Les acteurs du territoire souhaitent le développement modéré d'un tourisme maîtrisé, où le message de préservation de l'environnement avec prise en compte des activités socio économiques est bien transmis.</p> <p>Une des clés du partage harmonieux de l'espace et permettant de garantir une utilisation certes récréative mais non destructrice repose sur la capacité à informer, sensibiliser l'ensemble des acteurs et des usagers.</p> <p>Il sera notamment nécessaire de palier à l'absence d'informations des touristes et usagers, qui pourrait induire des comportements susceptibles d'endommager les milieux naturels, la faune, la flore et de perturber les activités s'exerçant sur le site (pastoralisme, chasse...).</p> <p>L'organisation de formations (de niveau adapté à chaque public) pour les professionnels du tourisme exerçant sur le site permettra de restituer aux visiteurs une information sur les milieux naturels et leur gestion, voire d'organiser des visites basées sur la découverte du patrimoine naturel en utilisant le circuit qui aura été identifié (action « ACC1.1 »).</p> <p>L'effet attendu est d'apporter des connaissances scientifiques aux professionnels du tourisme afin qu'ils comprennent mieux les enjeux du site Natura 2000 et qu'ils puissent à leur tour sensibiliser les visiteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des Accompagnateurs en Moyenne Montagne, titulaires de BE et accompagnateurs ONF à Natura 2000 et aux spécificités du site d'Aucelon</li> <li>- Périodicité bi annuelle (un thème spécifique sera développé à l'occasion de chacune de ces formations)</li> </ul>	
<p><b>Habitats et habitats d'espèces concernées</b></p>	<p>Habitats naturels et habitats d'espèces de la Directive, en privilégiant ceux ayant une priorité 1 sur le site.</p>	
<p><b>Descriptif de la mesure</b></p>	<p><b>Publics cibles</b> : les professionnels du tourisme et les acteurs locaux situés à proximité de la zone d'étude concernée. Groupe de participants : 10 – 15 personnes maximum</p> <p><b>Localisation</b> : boucle qui aura été identifiée (Cf. « action ACC1.1 »).</p> <p><b>Objectifs détaillés</b> :</p> <p>A la fin du cycle de formation, chaque participant devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renseigner et communiquer sur les objectifs du programme Natura 2000</li> <li>- Comprendre les différents enjeux du site Natura 2000 "FR8201685 - Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon "</li> <li>- Engager des actions permettant d'accroître le niveau de protection de ce site</li> <li>- Accroître son niveau de connaissances scientifiques et naturalistes</li> <li>- Sensibiliser les différents usagers, notamment les clientèles, au respect de l'environnement</li> </ul> <p><b>Méthode pédagogique</b> :</p> <p>Le milieu naturel devra être appréhendé dans son ensemble autour de 4 thématiques phares :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les milieux agropastoraux et les zones humides,</li> <li>- Les milieux forestiers</li> <li>- Les milieux rocheux : falaises et éboulis</li> <li>- Les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>	

<b>Descriptif de la mesure</b> (suite)	<p>Chaque thématique sera abordée selon 3 niveaux d'approche complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche « naturaliste » : axée sur la transmission de savoirs et de connaissances scientifiques sur le milieu pour comprendre son évolution et son fonctionnement</li> <li>- Approche « gestionnaire » : axée sur la gestion des ressources et les enjeux qui en découlent, le partage de l'espace, la valorisation économique et sociale de ces milieux</li> <li>- Approche « valorisation/sensibilisation » : plus axée sur l'interprétation, la dimension éducative et le partage des connaissances avec différents publics (scolaires, visiteurs, population locale)</li> </ul> <p>L'apport de connaissance théorique sera complété par un apport de méthodologie tant au niveau de l'identification que de l'interprétation. L'idée est de transmettre des outils concrets en matière d'interprétation et de valorisation, qui pourront ensuite être utilisés par les professionnels en complément du dépliant de sensibilisation.</p> <p>Chaque journée de formation fera l'objet d'un contenu spécifique et détaillé distinct de celui des autres journées. Un bilan qualitatif et individuel sera également effectué.</p> <p>Lieu de formation : sur le site Natura 2000 d'Aucelon.</p> <p>Possibilité de combiner intervention en extérieur sur site et plénière en salle.</p> <p>Période et durée de l'action de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 journée de formation tous les 2 ans. (comprenant un bref rappel sur le réseau Natura 2000, les différents sites à proximité, les objectifs et les enjeux de l'intégration d'un site au réseau Natura 2000).</li> </ul>
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :</b>	L'ensemble des communes et acteurs du site d'intérêt communautaire.
<b>Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :</b>	Maîtrise d'ouvrage : Etat... Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
<b>Estimation du coût :</b>	1 500 € HT
<b>Priorité</b>	2

## II.8.5- PROPOSITIONS DE CHARTE NATURA 2000

### **La Charte du site Natura 2000 du Site Natura 2000 « PELOUSES, LANDES, FALAISES ET FORÊTS DE LA MONTAGNE D'AUCELON» (FR8201685) – site D15**

#### **Rappels et généralités**

##### **✂ Le réseau Natura 2000**

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. Ce réseau a été créé pour répondre aux objectifs de la Directive Européenne sur les Oiseaux et les Habitats Naturels de 1979 et 1992. Chaque Etat membre de l'Union européenne s'est donc engagé à **préserver ce patrimoine** écologique sur le long terme. Contrairement à ses voisins, la France a opté pour **une gestion concertée et contractuelle** de ces sites Natura 2000. Chaque site est ainsi doté d'un document d'objectifs (DOCOB) qui est issu d'une concertation avec les acteurs locaux et qui définit les actions à mettre en place pour restaurer et préserver les milieux naturels et les espèces qui ont permis de désigner le site. Pour la mise en œuvre de ces actions, l'Etat a mis en place trois outils contractuels : les mesures agroenvironnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 et les **chartes Natura 2000**.

##### **✂ Définition de la Charte Natura 2000**

La Charte Natura 2000 est une **liste d'engagements en faveur de la biodiversité qui n'entraînent pas de surcoût de gestion** et que les propriétaires de parcelles ou ayant droit sur le site Natura 2000 peuvent **s'engager à respecter sur 5 ans s'ils le souhaitent**.

La charte Natura 2000 fait partie **du DOCOB** et a donc été élaborée et validée par les membres du Comité de pilotage. Son but est de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site à travers le **maintien et la labellisation de pratiques favorables**. Cet outil contractuel permet donc à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de la biodiversité et lui donne droit à **certaines compensations financières**.

## ✂ Que contient la Charte ?

La charte contient des listes d'engagements qui comportent **2 niveaux d'exigences différents : les engagements et les recommandations**. Les **engagements doivent pouvoir être contrôlés par la DDT** tandis que les recommandations sont de l'ordre du conseil de bonne gestion. Le niveau d'exigence des engagements doit correspondre au-delà des **codes de bonnes pratiques** en vigueur ou acceptées localement. Ils n'entraînent pas de surcoût de gestion au propriétaire et ne se substituent pas à la réglementation du site. **Les recommandations ne sont pas obligatoires** mais peuvent inciter les propriétaires à aller plus loin dans leur démarche. Pour chaque engagement, le but recherché a été précisé afin de mieux comprendre l'intérêt de cette pratique.

Les listes d'engagements **d'engagements sont classés par grands types de milieux naturels et par type d'activités** (voir tableaux ci-contre).

Une carte des grands types de milieux présentée dans le DOCOB permet de voir quels milieux sont présents sur les parcelles. La catégorie « Milieux en général » correspond à des engagements de portée générale, applicables sur tous les milieux et relatifs à des considérations larges (autoriser l'accès des parcelles aux experts, ne pas détruire les habitats localisés, etc...). Ces engagements constituent le socle des engagements formulés par milieux naturels, ils devront donc obligatoirement être souscrits en préalable.

Grands types de milieux
Milieux forestiers
Milieux ouverts
Milieux rocheux et souterrains
Milieux humides

Activités
Sports et activités de pleine nature
Pratiques cynégétiques
Collectivités territoriales

## Qui peut adhérer à la Charte ?

En ce qui concerne les engagements liés aux milieux, le signataire de la Charte est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte, soit de préférence les deux. La **durée du mandat doit donc couvrir au minimum la durée d'adhésion** à la charte. **L'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000. Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale, qui s'appliquent à tous les milieux, et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer. **Le mandataire** pourra uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

En ce qui concerne **les engagements liés aux activités**, les personnes publiques ou privées (collectivités, associations), physique ou morale, titulaires ou non de droits réels ou personnels, pratiquant ou organisant l'activité visée sont susceptibles d'adhérer à la Charte. En revanche, **l'adhésion à la charte ne leur confère aucun avantage fiscal**, elle leur permet uniquement de montrer leur engagement en faveur du dispositif Natura 2000 en adaptant la pratique de leur activité sur le site.

## ✂ Les contreparties financières

Une fois signée, la charte Natura 2000 procure **certains avantages fiscaux et aides publiques** aux signataires, pour la durée de la charte - soit 5 ans, tout en étant plus souple et moins contraignant que les contrats Natura 2000 :

### **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**

La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la Chambre d'Agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée. Toutes les parcelles non bâties et incluses dans un site Natura 2000 font l'objet d'une exonération de la TFNB dès lors que le propriétaire signe une Charte, un Contrat Natura 2000 ou une Mesure Agro-environnementale, et s'il en fait la demande.

### **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations**

L'exonération porte sur les  $\frac{3}{4}$  des droits de mutations. Elle concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces.

### **Garantie de gestion durable des forêts**

L'adhésion à la charte est un des moyens d'accéder aux garanties de gestion durable lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. La Charte Natura 2000 apporte par ailleurs la reconnaissance de la qualité des milieux naturels présents sur ces sites (labellisation du territoire) et également des pratiques favorables à la conservation de ces milieux (valorisation des pratiques respectueuses).

## ✂ Comment signer la Charte ?

Le candidat à l'adhésion doit se rapprocher de **la structure animatrice du site Natura 2000 qui lui présentera alors la démarche Natura 2000**, les enjeux de conservation du site (habitats et espèces) à l'échelle globale mais surtout à l'échelle de ses parcelles. Après avoir pris connaissance de la Charte dans son intégralité avec l'animateur Natura 2000 et au regard des enjeux identifiés, **le candidat devra signer la charte puis remplir le formulaire d'adhésion cerfa fourni par la structure animatrice**. Ensuite, le candidat enverra à la DDT de la Drôme le dossier accompagné des pièces complémentaires si nécessaire (c'est-à dire la Charte et le formulaire d'adhésion signés) avec un **plan de situation des parcelles concernées** (que la structure animatrice peut lui fournir). Pour que le bénéficiaire puisse accéder à l'exonération de la TFNB dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant son adhésion, le dossier devra être déposé au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours. Pour les dossiers déposés entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre, l'exonération interviendra un an plus tard. **L'exonération s'applique pour une durée de 5 ans** (durée de l'engagement de la Charte). L'original du dossier de candidature (Charte et déclaration d'adhésion) devra être conservé par l'adhérent.

### **ATTENTION**

**- Les engagements relatifs aux usages, n'étant pas directement liés à la maîtrise foncière ou d'usage et à des engagements surfaciques ayant pour référence les parcelles cadastrales, aucun avantage fiscal ne pourra être octroyé dans le cadre de ces engagements.**

Dans le cas d'un **bail rural, seul la signature conjointe du propriétaire et du mandataire** permettra au propriétaire de bénéficier de l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti. A la signature, le propriétaire et le mandataire préciseront également l'éventuelle clé de transfert des avantages fiscaux dont bénéficiera le propriétaire en faveur du mandataire. En cas d'usufruit, l'adhésion à la Charte est également possible si le nu-propriétaire et l'usufruitier signent ensemble la Charte et le formulaire d'adhésion.

### **✂ Contrôles et sanctions.**

Les **DDT**, pour le compte du Préfet, **s'assurent du respect des engagements souscrits dans le cadre de la charte Natura 2000**. Ce sont elles qui sont chargées de la sélection des dossiers à contrôler et de la réalisation des contrôles sur place et sur pièces en présence du propriétaire ou de son bailleur. Les contrôles sur place interviennent après que **l'adhérent en ait été avisé au préalable**. Le non-respect des engagements ou le refus du signataire de se soumettre au contrôle, peuvent conduire à la suspension temporaire de l'adhésion à la charte et donc à la suspension des exonérations fiscales et des garanties de gestion durable des forêts (remise en cause du bénéfice des aides publiques). Le préfet décide de la résiliation de son adhésion à la charte, ainsi que sa durée (qui ne peut excéder un an à compter de la date de résiliation). Il en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donnent droit l'adhésion. La résiliation avant terme d'une charte est possible, mais elle doit être officialisée par la DDT. Elle équivaut également à la reprise de la taxation sur les propriétés couvertes par la charte résiliée. Le propriétaire ne pourra plus adhérer à une charte pendant une durée d'un an après sa résiliation. Lorsque le non-respect de la charte est avéré, la DDT informe l'adhérent par courrier de la durée de suspension de l'adhésion et envoie copie de ce courrier aux services fiscaux du département et le cas échéant au service instructeur des aides sylvicoles.

### **Description du site Natura 2000**

Le vaste ensemble des chaînons du Diois central - au sud de la vallée de la Drôme et de la ville de Die - où se situe le site Natura 2000 d'Aucelon est connu depuis de nombreuses années par les naturalistes pour l'originalité et la valeur biologique de ses milieux naturels et de leurs populations végétales et animales.

Ce secteur s'étage de 600 à 1 500m d'altitude et présente un grand intérêt pour ses formations végétales méditerranéennes au contact de l'étage montagnard, marqué par la présence de la hêtraie du fait de l'altitude.

Ces grands espaces se trouvent à plusieurs kilomètres de la Commune d'Aucelon (28 habitants). L'isolement qui les caractérise, constitue une des causes de la faible pression des activités humaines qui s'exercent sur ce site. Toutefois, les milieux ouverts, constituent encore la dominante dans le périmètre Natura 2000 qui couvre 1 479 ha.

Ceux-ci sont représentés principalement par divers types de pelouses à Brome en mosaïque avec de nombreuses landes et fruticées. Ils font l'objet d'un pastoralisme extensif qui contribue à ralentir la pression de fermeture prononcée par les ligneux (pin sylvestre, genêt cendré et buis notamment) constatée sur la majeure partie du site.

On notera la présence d'une hêtraie à if présentant un degré de naturalité exceptionnel du fait de l'abandon de son exploitation très ancien (plus de 100 ans).

La diversité et l'imbrication de ces différents types de milieux est favorable à de nombreuses espèces animales et constituent un terrain de chasse très favorable aux chiroptères.

### ✂ Les enjeux et les objectifs de conservation

Le DOCument d'OBjectif du site D15 définit les enjeux et les objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire qu'il héberge ; Ces objectifs sont définis par grand type de milieux : forêts, landes, pelouses, prairies, zones humides, rochers et éboulis. La charte Natura 2000 est un outil permettant d'atteindre ces objectifs.

### ✂ Rappel de la réglementation en vigueur sur le site

La **Charte Natura 2000 ne se substitue pas aux réglementations en vigueur**. Les respecter est une condition au maintien des avantages fiscaux générés par la charte. En la matière, la réglementation concernant les principaux usages ou activités sur le site Natura 2000 est énoncée ci-dessous.

Rappel de la réglementation	Textes réglementaires
Interdiction de détruire, capturer, cueillir ou perturber intentionnellement des espèces animales ou végétales protégées, ni de prélever des fossiles (certaines espèces d'orchidées, oiseaux, papillons ...)	Article L. 411-1 du Code de l'Environnement
Circulation des engins motorisés interdite dans les espaces naturels en dehors des chemins autorisés	Article L. 362-1 du Code de l'Environnement
Interdiction d'introduire, de planter ou de transporter de manière volontaire ou par négligence des espèces animales ou végétales invasives (Ailante, Robinier faux acacia...)	Article L. 411-3 du Code de l'Environnement
Interdiction de faire du feu à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, landes et garrigues, sauf pour les ayants droits et sous certaines conditions	Arrêté préfectoral
En forêt privée, quelle que soit la superficie à défricher si la parcelle est attenante à un massif forestier d'au moins 4 ha, le défrichement est soumis à autorisation.	Article L311-1 du Code Forestier
Pour certains projets, travaux ou aménagements, obligation d'évaluer les incidences sur les habitats naturels et les espèces qui ont permis de désigner le site Natura 2000 puis chercher à diminuer ces impacts ou à mettre en place des mesures compensatoires	Article R414-19 du Code de l'Environnement Arrêté préfectoral du 2/02/2011 Evaluation d'incidence : 2 <sup>ème</sup> liste ( à paraître)




<b>Milieux en général</b>		
<b>Engagements</b>	<b>But recherché</b>	<b>Points de contrôle</b>
<p>↳ Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site dont l'interdiction de destruction des habitats et des espèces d'intérêts communautaires. Pour information, la réglementation est rappelée au début de cette charte.</p>	<p>Préserver les milieux naturels et les espèces présentes sur le site</p>	<p>Absence / Présence de procès-verbal / Contrôle sur place au regard de la cartographie initiale des habitats figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.</p>
<p>↳ Autoriser et faciliter l'accès des terrain soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le Préfet ou la structure animatrice) afin que puissent être menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. J'ai noté que la structure animatrice m'informerait préalablement de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Je pourrai me joindre à ces opérations. En outre je serai informé du résultat de ces opérations.</p>	<p>Permettre le suivi scientifique des milieux naturels et des espèces présentes sur le site</p>	<p>Contrôle des pièces correspondantes (courriers...)</p>
<p>↳ Informer mes mandataires des engagements que j'ai souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.</p>	<p>S'assurer du respect de la Charte par les mandataires</p>	<p>Document signé des mandataires attestant que le propriétaire les a informé des engagements souscrits.</p>

Recommandations	But recherché
Informez tout prestataire ou autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la Charte des dispositions prévues par celle-ci.	S'assurer du respect de la Charte
Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de travaux réalisés sur la parcelle.	Eviter la pollution des milieux
Eviter tout apport de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux.	
Privilégier les techniques de compostage ou de broyage à celle du brûlage pour la gestion des rémanents	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux
Informez la structure animatrice au préalable des travaux ou des opérations qui vont être réalisés sur la parcelle engagée (débroussaillage...).	
Ne pas favoriser l'accès aux véhicules motorisés sur les voies et chemins privés (sauf propriétaires et ayants droits).	
Informez la structure animatrice de la présence ou de l'arrivée de ces espèces le cas échéant (Liste précisée dans la Charte)	
Informez dans la mesure du possible la structure animatrice de l'observation d'une espèce ou d'un habitat d'intérêts communautaires	Améliorer les connaissances

## Milieux forestiers

Objectif : maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation


Habitats forestiers présents sur le site : Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion (9150) - \*Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (\*9180 )

Engagements	But recherché	Points de contrôle
Forêts privées et /ou ne relevant pas du régime forestier : Prendre en compte la présence et les objectifs de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaires dans les documents de gestion (forêts publiques relevant du Régime Forestier : Rendre compatibles les documents d'aménagements avec le DOCUMENT d'OBJECTIFS	maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation	Contrôle des documents de gestion
Préserver de vieux arbres de différentes essences et/ ou à cavités (de préférence sénescents, morts ou de grandes tailles), sauf risques sanitaires ou mise en danger du public.	Le bois mort favorise la présence de nombreuses espèces (insectes, oiseaux, chauves-souris...)	Contrôle sur place
Maintenir une partie du bois mort au sol et sur pied (sauf risques sanitaires ou mise en danger du public) et laisser sur place une partie des chablis non commercialisables.		
En cas de plantation, utiliser uniquement les essences forestières d'origines locales sur le site.	Favoriser la forêt naturelle d'origine et sa biodiversité	Contrôle sur place
Ne pas entreposer les rémanents d'exploitation dans les cours d'eau, mares ou dépressions humides, ni dans les pelouses intra-forestières ou en lisière de forêt.	Préserver les micro-habitats sources de biodiversité (orchidées, papillons...)	Contrôle sur place
Ne pas pratiquer de coupe rase sur une surface de plus de 4 ha d'un seul tenant	Limiter l'impact paysager et éviter l'érosion des sols	Contrôle sur place
Recommandations	But recherché	
Privilégier la régénération naturelle, les essences forestières locales et l'irrégularisation des peuplements	Favoriser la forêt naturelle d'origine et sa biodiversité	
Exploiter en priorité les résineux exogènes en préservant les espèces locales en sous-étage		
Favoriser une diversification des essences (essences "secondaires")	Favoriser les micro-habitats sources de biodiversité (insectes, chauves-souris...)	
Favoriser le traitement progressif des lisières.		
Conserver les branches abritant des cavités, fissurées ou aux écorces décollées	Eviter la pollution des milieux	
Interdire l'apport de produits fertilisants sous quelque forme que ce soit de nature à améliorer la productivité en biomasse.		
Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires		
Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de travaux réalisés sur la parcelle		

### Milieux ouverts ou semi-ouverts

Objectif : maintenir les habitats ouverts en bon état de conservation


**Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) 6210, \*Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (6110)**


Engagements	But recherché	Points de contrôle
↪ <b>Hors milieux agricoles</b> , faucher ou débroussailler entre le 30 juin et le 1 <sup>er</sup> mars.	Permettre aux orchidées de réaliser leur cycle de reproduction en entier	Contrôles sur place
↪ Ne pas réaliser de travaux sur les haies, landes, broussailles et arbres isolés (taille, élagage, débroussaillage) entre le 1 <sup>er</sup> mars et le 31 Août	Eviter le dérangement des espèces en période de reproduction	Contrôles sur place
↪ En cas d'entretien de la parcelle par débroussaillage, maintenir des bandes, îlots, refuges ou bosquets de buissons afin de préserver et abriter la faune	Préserver les micro-habitats sources de biodiversité (orchidées, papillons, reptiles, oiseaux...)	Contrôles sur place
↪ Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, mares, arbres isolés, alignements d'arbres, terrasses, murets ...) qui seront cartographiés lors de la signature de la charte et annexés à celle-ci		Contrôles sur place
↪ S'assurer avec l'animateur du site et les naturalistes compétents éventuellement nécessaires, qu'il n'existe pas d'enjeux forts de préservation des milieux naturels et/ou espèces à statut, avant tous travaux de retournement du sol, désherbage chimique, nivellement, mises en déblais/remblais, <u>plantations de ligneux</u> .	Préserver les habitats naturels	Contrôles sur place
Recommandations	But recherché	
Pour les prairies pâturées, privilégier les molécules à faible spectre et rémanence courte dans la gestion du parasitisme et limiter au maximum les produits de la famille des avermectines	Préserver les insectes du sol et des pelouses sèches (scarabées, criquets...)	
Limiter l'accès direct du bétail aux zones humides par la pose de clôtures électriques ou d'un autre système	Préserver la faune et la flore aquatique (amphibiens, larves d'insectes...) contre le piétinement	
Essayer de remettre en pâturage les milieux en voie de fermeture	Maintenir les milieux ouverts	
Mettre en place des rotations pluriannuelles du pâturage dans la mesure du possible	Eviter le surpâturage et le piétinement du sol	
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires	Eviter la pollution des milieux	
Ne pas recourir à l'utilisation d'intrants organiques ou minéraux sur les pelouses sèches	Eviter la disparition des orchidées par l'enrichissement du sol	

<b>Milieux rocheux</b>		
Objectif : maintenir les habitats rocheux en bon état de conservation <b>Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130)</b> <b>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210) Grottes non exploitées par le tourisme (8310)</b>		
<b>Engagements</b>	<b>But recherché</b>	<b>Points de contrôle</b>
(Ne pas créer ou autoriser de chemins d'accès aux milieux rocheux sans avis de la structure animatrice	Eviter le dérangement d'espèces sensibles (chauves-souris ...)	Contrôle sur place
(réalisation de travaux sur falaises, rancs rocheux, grottes, bâtiments à planifier de préférence en mars ou en octobre, période de moindre sensibilité pour les chiroptères – solliciter l'avis de la LPO).		Contrôle sur place
(Ne pas procéder ou autoriser la réalisation d'un nouvel aménagement de loisirs (escalade, via ferrata, spéléologie etc.) sans avoir demandé préalablement une expertise pour laquelle la structure animatrice apportera son appui.		Contrôle sur place

<b>Milieux humides</b>		
Objectif : maintenir les habitats humides en bon état de conservation Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion (3290)		
<b>Engagements</b>	<b>But recherché</b>	<b>Points de contrôle</b>
(Ne pas installer de dispositifs de pompages ou de captages à moins de 50 m des zones concernées (perturbation du fonctionnement des hydrosystèmes)	Préserver le caractère humide de l'habitat naturel	Contrôles sur place
(Ne pas détruire, curer, ni combler la zone humide sauf avis positif de la structure animatrice (travaux de restauration écologique...))	Préserver les habitats naturels	Contrôle sur place
<b>Recommandations</b>	<b>But recherché</b>	Contrôle sur place
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ni de produits fertilisants organiques ou minéraux à moins de 50m de la zone humide	Eviter la pollution des milieux	

<b>Sports et activités de pleine nature</b>		
<b>Engagements</b>	<b>But recherché</b>	<b>Points de contrôle</b>
<input type="checkbox"/> Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces (topoguide, site Internet...).	Sensibiliser les pratiquants aux enjeux et à la fragilité du site	Vérification de l'information faite auprès des pratiquants (plaquette, topo guide, site internet...)
<input type="checkbox"/> Faire la promotion uniquement des sentiers et site sportifs ayant fait l'objet d'un avis positif de la part de la structure animatrice	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux	Contrôles des documents de promotion
<input type="checkbox"/> Solliciter l'avis de la structure animatrice pour tout projet ou travaux sur le site N2000 en lien avec le sport concerné (compétition, création de sentiers, d'équipements sportifs, d'aire de pique-nique, de parking...)		Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs...)
<input type="checkbox"/> Sur proposition de la structure animatrice et après concertation avec la structure concernée, informer les adhérents et les pratiquants de l'interdiction de la pratique de l'activité concernée sur une zone précise et à une période donnée		Vérification de l'information faite auprès des pratiquants (plaquette, topo guide, site internet...)
<b>Recommandations</b>	<b>But recherché</b>	
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture des sentiers et des sites pratiqués.	Eviter la pollution des milieux	
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers entre le 31 août et le 15 mars.	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux	
Veiller au stationnement des véhicules uniquement sur les parkings prévus à cet effet.		
Veiller au respect de la tranquillité et de la propreté des lieux.		
Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire.	Améliorer les connaissances sur le site	

<b>Collectivités territoriales</b>		
<b>Engagements</b>	<b>But recherché</b>	<b>Points de contrôle</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Solliciter l'avis de la structure animatrice pour toute action, projet ou travaux sur le site N2000</li> </ul>	Prendre en compte les enjeux Natura 2000 pour toutes opérations, travaux ou aménagements futurs	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs...)
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Mettre en place (affichage, présentoirs...) les documents pédagogiques ou de communications fournis par la structure animatrice concernant le dispositif Natura 2000.</li> </ul>	Relier l'information sur les enjeux et la démarche Natura 2000	Vérification de l'information faite
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Mettre en place des programmes de maîtrise foncière sur les espaces naturels remarquables</li> </ul>	Avoir la maîtrise foncière pour la gestion du site	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs...)
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil municipal et/ou un agent municipal...)</li> </ul>	Sensibiliser les élus aux enjeux Natura 2000	Contrôle feuille de présence
<b>Recommandations</b>	<b>But recherché</b>	
Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire et notamment de chauves-souris dans les bâtiments communaux ou privés.	Améliorer les connaissances	
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage des chemins, routes et voies communales (privilégier le désherbage mécanique ou thermique)	Eviter la pollution des milieux dont les sites de reproduction des chauves-souris	

<b>Pratiques cynégétiques</b>		
<b>Engagement</b>	<b>But recherché</b>	<b>Points de contrôle</b>
<input type="checkbox"/> Informer les chasseurs du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces (carte annuelle de chasse, règlement ACCA...). <input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent)	Sensibiliser les pratiquants aux enjeux et à la fragilité du site	Vérification de l'information faite auprès des pratiquants (organisés)
Solliciter l'avis de la structure animatrice pour toute action, projet ou travaux sur le site N2000 (agrainage, lâchers, entretien de sentiers ...)		Contrôles feuille de présence
	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs...)
<b>Recommandations</b>	<b>But recherché</b>	
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture de sentiers.	Eviter la pollution des milieux	
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers entre le 31 août et le 15 mars.	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux	
Veiller au stationnement des véhicules uniquement sur les parkings prévus à cet effet.		
Veiller au respect de la tranquillité et de la propreté des lieux.		
Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire.	Améliorer les connaissances sur le site	

Nom et statut du signataire :

Date :

Signature :



## **10- BIBLIOGRAPHIE**

Ci-dessous une bibliographie nationale non exhaustive :

- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- ROCAMORA, G. et al. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- TERRAZ, L. et al (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.
- Bardat J. & al., 2004. *Prodrome des végétations de France*. Muséum national d'Histoire naturelle, (Patrimoine naturel, 61), Paris. 171 p.
- "Bensettiti F. et Trouvilliez J., 2009. *Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats*. Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48 p."
- Bensettiti, F., Combroux, I. & Daszkiewicz, P. 2006. *Evaluation de l'Etat de conservation des Habitats et Espèces d'intérêt communautaire 2006-2007, guide Méthodologique*. Muséum national d'histoire naturelle. document 2, version 4.
- BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.-C., 1997. *CORINE Biotopes, Types d'habitats français*. E.N.G.R.E.F., Nancy, 217 p.
- serge Muller (coordinateur) - *Plantes invasives en France - Patrimoines naturels - Publications scientifiques du Museum*
- Broyer J. et Curtef L. 2005. *Conditions nécessaires à l'équilibre démographique des oiseaux nicheurs dans les prairies de fauche d'altitude*. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, direction de la recherche et du développement. CNERA Avifaune Migratrice, 01330 Birieux, 57p.
- Carnino N., 2009. *Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site - Méthode d'évaluation des habitats forestiers*. Muséum national d'histoire naturelle / Office national des forêts. Rapport détaillé + guide d'application.
- COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT 1999. *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – EUR 15*. 132 p.
- Maciejewski L., 2010. *Méthodologie d'élaboration des listes d'« espèces typiques » pour des habitats forestiers d'intérêt communautaire en vue de l'évaluation de leur état de conservation*. Rapport SPN 2010-12 / MNHN-SPN, Paris, 48 p. + annexes.
- Maciejewski L., 2012 – *État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site*. Rapport d'étude. Version 1 - Février 2012. Rapport SPN 2012-21, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 119 pages.
- Maciejewski L., 2012 – *État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site*. Guide d'application. Version 1 -

Février 2012. Rapport SPN 2012-22, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 64 pages.

BENSETTITI F., PUISSAUVE R., LEPAREUR F., TOUROULT J. et MACIEJEWSKI L., 2012. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique – DHFF article 17, 2007-2012. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 76 p. + annexes.

GAUDILLAT V., 2008. Les « Pavements calcaires », habitat d'intérêt communautaire prioritaire (UE 8240). Présentation et situation en France. Rapport SPN 2008/1, MNHN- DEGB-SPN, Paris, 34 p.  
« Gégout J.-C., Rameau J.-C., Renaux B., Jabiol B., Bar M. Les habitats forestiers de la France tempérée ; typologie et caractérisation phytoécologique. Décembre 2007. AgroParisTech ENGREF, Nancy. 716 pages, 6 annexes »

"Ministère de l'écologie et du développement durable, (page consultée en février 2011).

Cahiers d'habitat - Tome 1. "<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers1.html>

"Ministère de l'écologie et du développement durable, (page consultée en février 2011).

Cahiers d'habitat - Tome 3." <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers3.html>

"Ministère de l'écologie et du développement durable, (page consultée en février 2011).

Cahiers d'habitat - Tome 4. "<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers4.html>

"Ministère de l'écologie et du développement durable, (page consultée en février 2011).

Cahiers d'habitat - Tome 5. "<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers5.html>

"Ministère de l'écologie et du développement durable, (page consultée en février 2011).

Cahiers d'habitat - Tome 6. "<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers6.html>

"Ministère de l'écologie et du développement durable, (page consultée en février 2011).

Cahiers d'habitat - Tome 7. "<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers7.html>

MNHN et FCBN, 2005. Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, guide méthodologique, 66 p.

Rameau J.-C., Mansion D., Dumé G. 1993. Flore forestières française, guide écologique illustré. Tome 2 : montagnes, IDF, 2421 p.

"SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL, 2009.

Correspondances entre les habitats des Cahiers d'habitats Natura 2000 et CORINE Biotopes. SPN-MNHN / INPN."

"SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL, 2009.

Correspondances entre les habitats des Cahiers d'habitats Natura 2000 et les habitats de la directive "Habitats". SPN-MNHN / INPN."

SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL, 2010. Syntaxons synonymes cités dans les Cahiers d'habitats. SPN-MNHN / INPN, décembre 2010.

"SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL, 2011.

Correspondances entre syntaxons et fiches déclinées des Cahiers d'habitats. SPN-MNHN / INPN."

"SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL, 2011.

Correspondances entre syntaxons et fiches génériques des Cahiers d'habitats. SPN-MNHN / INPN."

JC Rameau, D. Mansion, G. Dumé, C. Gauberville - Flore Forestière Française – guide écologique illustré – Tome 3 – Région méditerranéenne – IDF – CNPPF

Pascal Faverot et Edwige Prompt (animation et coordination) Les cahiers techniques Rhône - Alpes - Gestion forestière et préservation des chauves souris – CREN

Bibliographie de portée locale ou Régionale :

- Corcket E. et al., 2001 Guide simplifié de typologie des stations forestières du Diois et des Baronnies drômoises. Grenoble, Centre de Biologie Alpine, Université Joseph Fournier, 37p.
- Corcket E. et al., 2000. Catalogue des types de stations forestières du Diois et des Baronnies drômoises. Grenoble, Centre de Biologie Alpine, Université Joseph Fournier, 376 p.
- Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes, 2007.
- ZNIEFF \* Montagnes d'Aucelon, de Boutarinard et de l'Eyriau".  
<http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/include/patnat/znieff2g/>
- Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes, 2007.
- ZNIEFF \* Bois et pelouses du col de Pennes ".  
<http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/include/patnat/znieff2g>
- Garraud L., 2003. Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique, 925 p.
- ONF 2004 F. Marais, Aménagement forestier de la Forêt communale d'Aucelon (2004 - 2018)
- GAULTIER C. 1989. « Relation entre pelouses eurosibériennes (Festuco-Brometea Br.-Bl. et Tx. 43) et groupements méditerranéens (Ononido-Rosmarinetea Br.-Bl. 47). Etude régionale (Diois) et synthèse sur le pourtour méditerranéen nordoccidental. Thèse Univ. Paris-Sud Orsay, 2) ».
- Jörg Schleicher 2007 FRAPNA Drôme - inventaire des lepidoptères rhopalocères de la Montagne d'Aucelon - Commune d'Aucelon Drôme
- Stephane Vincent 2004 - Inventaire des chiroptères de la forêt de la Luine (Aucelon) Site Natura 2000 D15 (FR 820 1685)
- Stephane Vincent, Yoann Peyrard septembre 2007 - Synthèse des connaissances sur les chiroptères du SIC Natura 2000 "pelouses et forêts du plateau de la Servelle de Brette" FR 820 1685 (Aucelon) - Propositions d'extension du périmètre du site Natura 2000 en cohérence avec les objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire
- Thomas Deana - 2010 - Suivi des populations de petit rhinolophe sur le site Natura 2000 D15 "Montagne d'Aucelon, pelouses et forêts du plateau de la Servelle de Brette"
- Benoît DODELIN, 2006. Inventaire et étude des coléoptères saproxyliques en forêt de la Luine (Drôme, Aucelon). Compléments sur la méthodologie, résultats complets, listes des espèces et données faunistiques. Rapport d'étude REFORA pour l'Office National des Forêts (Valence), 43 pp.
- A. Dorée - C. Bernard - Brunet - INERM / CEMAGREF Groupement de Grenoble - janvier 1994 - Diagnostic pastoral sur les pâturages des montagnes de Praloubeau et de Boutarinard - Vallée de la Roanne (Diois)
- M.A. Malet Service Environnement du Conseil Général - Octobre 2000 - Etat des lieux du Domaine Départemental du Sapey - Commune d'Aucelon
- Peiffer David FIF ENGREF CBNA 1996 L'if (Taxus Baccata L.) Monographie - Etude de stations à Ifs
- F. Marais ONF - 2003 Natura 2000 - Site D15 - Aucelon - Installation de placettes pour le suivi de la hêtraie à If - 30p.
- F. Marais ONF - Natura 2000 - Site D15 - Aucelon - suivi de la régénération de l'If 3 ans après état des lieux initial de 2002 - 30 p.
- F. Marais ONF - Natura 2000 - Site D15 - Aucelon - Suivi de la régénération de l' If en 2010 - 16 p.
- carte géologique de DIEULEFIT (XXXI – 38) et sa notice (11p.)- BRGM.

## **11- ANNEXES**

Les cartes sont rassemblées dans un Tome II.

Autres annexes : Tome III

### **ANNEXE 1 : abréviations et acronymes**

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique  
ACCA : Association communale de chasse agréée  
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles  
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse  
ANEM : Association nationale des élus de la montagne  
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope  
ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon  
ATEN : Atelier technique des espaces naturels  
RGM : Bureau de recherches géologiques et minières  
CA : Chambre d'agriculture  
CAD : Contrat d'agriculture durable  
CBN : Conservatoire botanique national  
CC : Communauté de communes  
CCI : Chambre de commerce et d'industrie  
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole  
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres  
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts  
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire  
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction  
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles  
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)  
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs  
CNRS : Centre national de la recherche scientifique  
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)  
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)  
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement  
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels  
CR : Conseil régional  
CROS : Comité régional olympique et sportif  
CRPF : Centre régional de la propriété forestière  
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)  
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
CTE : Contrat territorial d'exploitation  
CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité  
DCE : Directive cadre sur l'eau  
DCO : Demande chimique en oxygène  
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt  
DDE : Direction départementale de l'équipement  
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture  
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports  
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)  
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)  
DGAC : Direction générale de l'aviation civile  
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43  
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)  
DNE : Doubs nature environnement  
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)

DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409  
 DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)  
 DPF : Domaine public fluvial  
 DPM : Domaine public maritime  
 DRAE : Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (devenue DIREN avec les SHC)  
 DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt  
 DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts  
 EDF : Électricité de France  
 ENF : Espaces naturels de France  
 ENGEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg  
 ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts  
 ENS : Espace naturel sensible  
 EP : Établissement public  
 EPA : Établissement public à caractère administratif  
 EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
 EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial  
 FCNE : Franche-Comté nature environnement  
 FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique  
 FDC : Fédération départementale des chasseurs  
 FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural  
 FEDER : Fonds européen de développement régional  
 FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole  
 FEP : Fonds européen pour la pêche  
 FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises  
 FNE : France nature environnement  
 FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles  
 FNRPF : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs  
 FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux  
 FRC : Fédération régionale des chasseurs  
 FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)  
 FSE : Fonds social européen  
 GIC : Groupement d'intérêt cynégétique  
 GIP : Groupement d'intérêt public  
 IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)  
 INRA : Institut national de la recherche agronomique  
 ISTE : Institut des sciences et techniques de l'environnement de l'université de Franche-Comté  
 JOCE : Journal officiel de la communauté européenne  
 JORF : Journal officiel de la république française  
 LIFE : L'instrument financier pour l'environnement  
 LPO : Ligue pour la protection des oiseaux  
 MAE : Mesures agro-environnementales  
 MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées  
 MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche  
 MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)  
 MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)  
 MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables  
 MES : Matières en suspension  
 MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
 ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
 ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques  
 ONF : Office national des forêts

ONG : Organisation non gouvernementale  
 OPIE : Office pour les insectes et leur environnement  
 PCB : Polychlorobiphényles  
 PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée  
 PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)  
 PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole  
 PN : Parc national  
 PNR : Parc naturel régional  
 POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)  
 PPR : Plan de prévention des risques  
 PSG : Plan simple de gestion  
 RHP : Réseau hydrologique et piscicole  
 RBd : Réserve biologique domaniale  
 RBi : Réserve biologique intégrale  
 RN : Réserve naturelle  
 RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage  
 RNF : Réserves naturelles de France  
 RNN : Réserve naturelle nationale  
 RNR : Réserve naturelle régionale  
 RNV : Réserve naturelle volontaire  
 SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
 SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
 SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)  
 SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
 SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères  
 SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)  
 SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)  
 SIG : Système d'information géographique  
 SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)  
 SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire  
 SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)  
 SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain  
 SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux  
 UE : Union européenne  
 UICN : Union internationale pour la conservation de la nature  
 URCPiE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement  
 WWF : World wildlife fund  
 ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
 ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique  
 ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)  
 ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

## **ANNEXE 2 : glossaire**

### Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

### Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

### Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

### Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

### Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

### Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

### Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

### Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

### Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

### Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

### Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

## Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

## Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

## Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

## Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

## Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

## Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

## Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

## Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la



désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

#### Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

#### Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

#### Direction régionale de l'environnement (DIREN)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

#### Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

#### Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

#### Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

#### Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

#### Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

#### Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

#### Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

#### Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

#### Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

#### Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

#### Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

#### Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

#### Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

#### Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

#### Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

#### Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

#### Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

#### Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

#### Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

#### Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

#### Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

#### Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

#### Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

#### Physionomie

Aspect général d'une végétation.

#### Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

#### Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

#### Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

#### Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux

projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

#### Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littorales de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

#### Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

#### Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

#### Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

#### Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

#### Systématique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

#### Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

#### Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

#### Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

#### Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

#### Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

### **ANNEXE 3 : cartes obligatoires et optionnelles**

<b>Liste des cartes</b>	<b>Cartes obligatoires</b>	<b>Cartes optionnelles (peuvent être mises en annexes)</b>	<b>Commentaires</b>
Carte de localisation du site	X		Carte de présentation générale commune à tous les sites dans la partie « présentation générale » de Natura 2000 – fournie avec le Docob synthétique
Carte officielle (FSD) des limites du site au 25000ème	X		Carte correspondant à la « fiche d'identité » de chaque site – à réaliser par l'opérateur
Carte de périmètre d'étude à une échelle adaptée (carte de travail du gestionnaire)		X	
Carte du parcellaire (cadastre)		X	
Carte des propriétés du site		X	
Carte des aires protégées sur le site	X		
Carte géologique		X	
Carte topographique		X	
Carte des grands milieux		X	
<b>Carte en lien avec la conditionnalité</b>		<b>X</b>	
Cartes des activités humaines	X		
Carte des habitats d'intérêt communautaire (directive 92/43)	X	X	
Cartes des espèces d'intérêt communautaire (92/43 ou 79/409)	X	X	Une seule carte si le site est désigné au titre des deux directives 92/43 ou 79/409 avec des périmètres identiques
Carte de localisation des espèces remarquables (hors 92/43 ou 79/409)		X	
Carte des grands objectifs de gestion	X		
Carte de localisation des mesures	X		
Carte de l'état de conservation des habitats de la directive (92/43)	X		
Carte de l'état de conservation des espèces de la directive (92/43 ou 79/409)	X		

Les cartes obligatoires et optionnelles sont rattachées à chaque tableau.

#### ANNEXE 4 : codes FSD (version 2013)

ANCIEN		NOUVEAU	
ACT_CODE	DESCRIPTFR	ACTCODE	DESCRIPT_FR
100	Mise en culture	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)
101	modification des pratiques culturales	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes...)
102	fauche/coupe	A03	Fauche de prairies
110	Epandage de pesticides	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques
120	Fertilisation	A08	Fertilisation
130	Irrigation	A09	Irrigation
140	Pâturage	A04	Pâturage
141	abandon de systèmes pastoraux	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage
151	élimination des haies et boqueteaux	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles
160	Gestion forestière	B	Sylviculture et opérations forestières
161	plantation forestière	B01	Plantation forestière en milieu ouvert
162	artificialisation des peuplements	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)
163	replantation forestière	B02.01	Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie...)
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants
167	déboisement	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle
170	Elevage du bétail	A05.01	Elevage
180	Brûlage	J01	Incendies et lutte contre les incendies
190	Autres activités agricoles et forestières	A11	Autres activités agricoles
200	Pêche, pisciculture, aquaculture	F01	Aquaculture (eau douce et marine)
210	Pêche professionnelle	F02.02	Pêche professionnelle active (arts trainants)
220	Pêche de loisirs	F02.03	Pêche de loisirs
230	Chasse	F03.01	Chasse
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	F03.02.01	Collecte d'animaux (insectes, reptiles, amphibiens, ...)
242	désairage (rapaces)	F03.02.02	Capture dans le nid (ex. désairage de rapaces)
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	F03.02.03	Piégeage, empoisonnement, braconnage
244	autres prélèvements dans la faune	F03.02.09	Autres formes de prélèvement
250	Prélèvements sur la flore	F04	Prélèvements sur la flore
251	pillage de stations floristiques	F04.01	Pillage de stations floristiques
290	Autres activités de pêche, chasse et cueillette	F06	Autres activités de chasse, de pêche ou de collecte



ANCIEN		NOUVEAU	
ACT_CODE	DESCRIPTFR	ACTCODE	DESCRIPT_FR
300	Extraction de granulats	C01.01	Extraction de sable et graviers
301	carrières	C01.01.01	Carrières de sable et graviers
310	Extraction de la tourbe	C01.03	Extraction de tourbe
311	extraction manuelle de la tourbe	C01.03.01	Découpage manuel de blocs de tourbe
390	Autres activités minières et d'extraction	C01.07	Autres exploitations minières ou activités d'extraction
400	Urbanisation, industrialisation et activités similaires	E01	Zones urbanisées, habitations
401	Zones urbanisées, habitat humain	E01.01	Urbanisation continue
402	Urbanisation continue	E01.02	Urbanisation discontinue
403	Habitat dispersé	E01.03	Habitations dispersées
409	Autres formes d'habitats	E01.04	Autres formes d'habitations
410	Zones industrielles ou commerciales	E02	Zones industrielles ou commerciales
419	autres zones industrielles/commerciales	E02.03	Autres zones industrielles / commerciales
420	Décharges	E03	Décharges
421	dépôts de déchets ménagers	E03.01	Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives
422	dépôts de déchets industriels	E03.02	Dépôts de déchets industriels
423	dépôts de matériaux inertes	E03.03	Dépôts de matériaux inertes
424	autres décharges	E03.04	Autres décharges
440	Entreposage de matériaux	E05	Stockage de matériaux
490	Autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	E06	Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires
501	sentier, chemin, piste cyclable	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)
502	route, autoroute	D01.02	Routes, autoroutes
503	voie ferrée, T.G.V.	D01.04	Voie ferrée, TGV
504	zones portuaires	D03.01	Zones portuaires
506	aéroport, héliport	D04.02	Aérodromes, héliports
507	pont, viaduc	D01.05	Pont, viaduc
511	ligne électrique	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques
512	pipe line	D02.02	Canalisations (gaz, pétrole...)
513	autres formes de transport d'énergie	D02.09	Autres formes de transport d'énergie
520	Navigation	D03.02	Voies de navigation
530	Amélioration de l'accès du site	D05	Amélioration de l'accessibilité au site
590	Autres formes de transport et de communication	D06	Autres formes de transport et de communication
600	Equipements sportifs et de loisirs	G02	Structures de sports et de loisirs

ANCIEN		NOUVEAU	
ACT_CODE	DESCRIPTFR	ACTCODE	DESCRIPT_FR
601	golf	G02.01	Terrain de golf
602	complexe de ski	G02.02	Station de ski
607	terrain de sport	G02.07	Terrain de sport
608	camping, caravane	G02.08	Camping, caravanes
609	autres complexes de sports et de loisirs	G02.10	Autres sports et complexes de loisirs
610	Centres d'interprétation	G03	Centres d'interprétation
620	Sports et loisirs de nature	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives
621	sports nautiques	G01.01	Sports nautiques
622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés
623	véhicules motorisés	G01.03	Véhicules motorisés
624	escalade, varape, spéléologie	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie
625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon	G01.05	Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon
626	ski, ski hors piste	G01.06	Ski, ski hors-piste
629	autres sports de plein air et activités de loisirs	G01.08	Autres activités de plein air et de loisirs
690	autres loisirs et activités de tourisme	G05	Autres intrusions et perturbations humaines
701	pollution de l'eau	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)
702	pollution de l'air	H04	Pollution de l'air et polluants atmosphériques
709	autres formes ou formes associées de pollution	H07	Autres formes de pollution
710	Nuisances sonores	H06.01	Nuisance et pollution sonores
720	Piétinement, surfréquentation	G05.01	Piétinement, surfréquentation
730	Manœuvres militaires	G04.01	Manœuvres militaires
740	Vandalisme	G05.04	Vandalisme
790	Autres pollutions ou impacts des activités humaines	G05	Autres intrusions et perturbations humaines
800	Comblement et assèchement	J02.01	Comblement et assèchement
802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides	J02.01.02	Assèchements des zones littorales, des estuaires ou des zones humides
803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous
810	Drainage	J02.06	Captages des eaux de surface
820	Extraction de sédiments (lave,...)	J02.02	Extraction de sédiments (vase, ...)
830	Recalibrage	J02.03	Canalisation et dérivation des eaux

ANCIEN		NOUVEAU	
ACT_CODE	DESCRIPTFR	ACTCODE	DESCRIPT_FR
850	Modification du fonctionnement hydrographique	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique
853	gestion des niveaux d'eau	J02.06	Captages des eaux de surface
870	Endigages, remblais, plages artificielles	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles
890	Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
900	Erosion	K01.01	Erosion
920	Assèchement	K01.03	Assèchement
941	inondation	L08	Inondation (processus naturels)
942	avalanche	L04	Avalanche
943	éboulement, glissement de terrain	L05	Eboulements, glissements de terrain
948	incendie naturel	L09	Incendie (naturel)
950	Evolution biocénotique	K02	Evolution biocénotique, succession végétale
951	accumulation de matières organiques	K02.02	Accumulation de matière organique
954	envahissement d'une espèce	I01	Espèces exotiques envahissantes
966	antagonisme avec des espèces introduites	K03.05	Antagonisme avec des espèces introduites
967	antagonisme avec des animaux domestiques	K03.06	Antagonisme avec des animaux domestiques
971	compétition	K04.01	Compétition (flore)
976	dégâts de gibier	K04.05	Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)